

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

CHAPITRE III.

LOUIS XIV S'EFFORCE DE FAIRE REGNER L'ORDRE ET LA
JUSTICE DANS LA COLONIE, ET Y AUGMENTE
LE NOMBRE DES MISSIONNAIRES.

I.

Pouvoirs extraordinaires de M. de Courcelles et de M. Talon.

Pour donner à l'établissement de la colonie une base solide, Louis XIV s'était proposé d'abord de faire cesser tous les abus de pouvoir, qui avaient pu gêner la liberté des colons par un exercice trop arbitraire de l'autorité royale. C'était la fin qu'il avait eue en vue en faisant la guerre aux sauvages, comme l'écrivait son ministre Colbert à M. de Laval : " Sa Majesté se propose ensuite, lui disait-il, d'établir un bon ordre pour le gouvernement et l'administration des affaires civiles et militaires du Canada, afin de pouvoir augmenter considérablement cette colonie." Les démêlés du clergé avec M. d'Argenson, M. Davaugour et M. de Mézy avaient fait craindre au Roi que les colons n'eussent eu à souffrir d'un régime trop absolu de la part des officiers, et que les Français ne fussent détournés par là d'aller s'établir dans la colonie. Aussi, en nommant M. de Courcelles Gouverneur général, et M. Talon intendant du Canada, les avait-il chargés, ainsi que M. de Tracy, d'examiner à fond la conduite de M. de Mézy, avec pouvoir d'informer contre lui, et, s'il était coupable, de l'arrêter et de l'envoyer en France. Après tous les éclats fâcheux que nous avons racontés au sujet de ce Gouverneur, Louis XIV jugea qu'il devait cette satisfaction à la justice et au repos de ses peuples ;

et pour donner à M. de Courcelles et à M. Talon, qu'il était résolu de laisser dans le pays, une pleine liberté d'agir, il investit l'un et l'autre des pouvoirs les plus étendus et même sans aucune limitation de temps. Par ses lettres de commission à M. de Courcelles du 23 mars 1665, il lui donnait autorité sur tous les Gouverneurs établis dans la Nouvelle-France et sur tous les officiers du Conseil souverain, avec pouvoir de terminer les différends qui pourraient être nés ou qui naîtraient entre les seigneurs ou les habitants de ce pays, comme aussi de commander à tous ses sujets ecclésiastiques, nobles, gens de guerre et autres, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, le tout néanmoins sous l'autorité de M. de Tracy tant qu'il serait présent en Canada. Quant à M. Talon, le premier intendant de justice envoyé dans ce pays, il lui attribua l'autorité la plus illimitée en matière civile et judiciaire, autorité qu'il pouvait même exercer sans aucune dépendance de M. de Tracy. Le Roi disait expressément dans ses lettres qu'il l'établissait Intendant, avec pouvoir de juger souverainement, seul, en matière civile, et d'ordonner de tout: "Validant dès à présent, ajoutait-il, les jugements qui seront ainsi par vous rendus comme s'ils étaient émanés de nos Cours souveraines, nonobstant toutes récusations, édits, ordonnances et autres contraires."

Dans ses instructions particulières, il recommandait avant tout à ses officiers de traiter les colons avec douceur, et de les favoriser en tout autant qu'ils le pourraient: de se conduire à leur égard avec une bonté paternelle, afin de leur faire aimer le pays et chérir son gouvernement. Il est même à remarquer que l'année 1667, M. Talon s'étant rendu à Villemarie pour y voir les sauvages venus en traite et se faire connaître d'eux, lorsqu'il eut vaqué à toutes les fonctions que la charge d'intendant demandait de lui pour le service du Roi et celui de la colonie, il voulut, conformément à ses instructions, s'assurer si quelqu'un des particuliers n'avait pas des sujets de plainte sur la manière dont on en avait usé à son égard. On le vit, à la satisfaction et la grande édification de tous, faire en personne la visite de chaque famille; aller même de ferme en ferme dans toutes les côtes de l'île de Montréal, et jusque chez les plus pauvres; s'informant si tous étaient traités selon la justice, et même si la nécessité où pouvaient se trouver quelques-uns ne demandait point qu'il les assistât, de la part du Roi, par quelques secours pécuniaires, ce dont il s'acquitta dignement. Cette sollicitude, vraiment paternelle et prévenante, et cette vigilance pressée étaient plus nécessaires encore dans l'île de Montréal, restée sans Gouverneur en titre depuis le renvoi de M. de Maisonneuve, et surtout depuis l'arrivée des troupes.

Pour se conformer donc aux intentions du Roi, M. de Courcelles et M. Talon, peu de jours après leur arrivée, c'est-à-dire le 23 septembre 1665, cassèrent, de concert avec M. de Tracy, le Conseil souverain créé par M. de Mézy, et après avoir rétabli l'ancien, en formèrent un nouveau, le 6 de

janvier 1667, dont les membres furent : MM. Rouer de Villeray, Gorribon, Legardeur de Tilly, de la Tesserie et d'Amours ; M. Bourdon fut maintenu dans la charge de Procureur du Roi, et M. de Mesme déclaré greffier du Conseil et secrétaire. Dans les affaires importantes pour le bien public dont M. de Tracy, M. de Courcelles et M. Talon eurent à s'occuper, celle de M. de Mézy, déjà décédé, ne fut pas l'objet d'une longue discussion. Ses querelles avec le clergé étant odieuses et peu édifiantes, M. de Tracy ordonna d'en effacer le détail sur le registre du Conseil.

II.

Les Seigneurs de Montréal, remis en possession de la justice et du droit de nommer le gouverneur de leur île, nommèrent M. Pérot.

Ils eurent aussi à cœur de terminer plusieurs difficultés suscitées au Séminaire de Villemarie, qui avaient beaucoup retardé le progrès de cette colonie naissante : d'abord, la question relative à la justice des seigneurs. Déjà la Compagnie des Indes occidentales, à qui le Roi avait attribué récemment toute la justice dans le Canada en général, comme l'avait eue la précédente Compagnie, s'était prononcée en faveur des seigneurs de Villemarie et les avait confirmés dans la possession que leur attribuaient les lettres patentes du Roi de 1644. Sur cette confirmation, M. Talon, le 16 septembre 1666, reçut le Séminaire à foi et hommage pour la seigneurie de Montréal, avec haute, basse et moyenne justice, et deux jours après, en vertu des pouvoirs extraordinaires qu'il avait reçus du Roi, il ordonna que Messieurs du Séminaire seraient maintenus dans la possession de leur justice. Ainsi fut supprimée la justice royale et avec elle la sénéchaussée dans l'île de Montréal. Le droit d'en nommer le Gouverneur particulier ne pouvait plus être refusé aux seigneurs, puisque les mêmes lettres patentes du Roi, qui leur donnaient la justice, leur attribuaient aussi cette nomination. Trois ans après être rentré en possession de ce droit, la place de Gouverneur étant toujours vacante, M. de Bretonvilliers, en qualité de représentant des seigneurs, se mit en devoir d'y nommer en remplacement de M. de Maisonneuve, qui s'en était démis volontairement ; et comme il était nécessaire de lui donner pour successeur un homme exercé au métier des armes, il jeta les yeux sur l'un des capitaines des troupes qui, l'année 1669, allait passer de France en Canada. Ce fut M. Marie Pérot, gentilhomme de naissance, fort bien fait de sa personne, capitaine au régiment d'Auvergne, qui venait de prendre, ainsi que plusieurs autres officiers, l'engagement de passer dans la Nouvelle-France avec sa compagnie, et de s'y établir.

Les lettres de commission, datées du 13 juin 1669, adressées à M. Pérot lui-même, sont un monument curieux des usages et de l'histoire de ces anciens temps. " Désirant pourvoir à la charge de Gouverneur de l'île de Montréal, vacante par la démission du sieur de Maisonneuve, ci-devant

“ pourvu de la même charge par messieurs de la Compagnie dite de Montréal, à la place desquels est à présent le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous, dûment informés de votre bonne vie et mœurs, de vos talents, capacité, mérite et bonnes qualités, avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de Gouverneur, de laquelle nous vous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérant que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfactions. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de Gouverneur ; sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner.” Mais comme le bien de Villemarie souffrait beaucoup, depuis trois ans et demi, de l'absence si prolongée d'un Gouverneur, et que M. Pérot pouvait faire naufrage ou mourir dans la traversée, M. de Bretonvilliers envoya ce même jour, au supérieur du Séminaire de Villemarie, d'autres semblables lettres en blanc, afin que le pays ne restât pas trop longtemps sans Gouverneur, si l'autre venait à périr dans le voyage.

Après plusieurs autres règlements faits de concert avec MM. de Courcelles, Talon et de Tracy, celui-ci partit de Québec pour la France, le 23 du mois d'août 1667, par le vaisseau *le Saint Sébastien*, et quitta ainsi le Canada pour toujours.

III.

Nouveaux Missionnaires envoyés du Séminaire de St. Sulpice de Paris.

Cependant la Cour, toujours désireuse de procurer dans ce pays l'établissement solide de la religion catholique, invita elle-même M. de Bretonvilliers à y faire passer des prêtres formés de sa maison. Elle fit cette demande avec d'autant plus de raison, que les Ecclésiastiques envoyés du Séminaire n'étaient point à la charge du Roi ni à celle du pays, chacun d'eux s'entretenant de ses propres revenus et faisant même des largesses aux habitants pour les aider à s'établir à Villemarie. L'année précédente, M. de Bretonvilliers en avait envoyé quatre, ce qui fut un renfort considérable, alors qu'il n'y avait encore à Québec que huit prêtres séculiers, en comprenant même dans ce nombre l'Evêque et ses deux vicaires généraux. Ces quatre Missionnaires étaient M. Dollier de Casson, M. Gilles Pérot, du diocèse de Chartres, et deux autres du diocèse de Rouen, M. Frémont et M. Jean Cavalier, frère du sieur de la Salle, dont il sera parlé dans la suite. L'année d'aparavant, ils avaient été précédés par un autre Missionnaire, M. Michel Barthélemy, autrefois chantre à la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et qui fut envoyé plus tard à l'instruction des Algonquins. Ces nouveaux ouvriers ne pouvaient arriver plus à propos ;

les Trois-Rivières se trouvant destituées de pasteur l'année suivante, M. Souart, de l'agrément de M. de Laval, y envoya M. Frémont qui fit paraître beaucoup de dévouement pour le bien spirituel des colons de ce poste. (*)

IV.

Zèle de Louis XIV pour faire fleurir la Religion en Canada.

Le Roi, sachant que M. de Laval n'était pas en état d'appeler des prêtres de France et désirant d'en procurer au Canada, avait imposé cette charge à la Compagnie des Indes occidentales, en 1664, par l'édit même de sa création. " Comme, dans l'établissement des colonies, disait-il, nous regardons principalement la gloire de Dieu et le salut des sauvages, à qui nous désirons de faire connaître la vraie religion, la Compagnie présentement établie sera obligée d'y faire passer le nombre d'Écclésiastiques nécessaires pour y prêcher le saint Évangile, et y instruire ces peuples dans la créance de la religion catholique, apostolique et romaine. Pareillement elle sera obligée d'y bâtir des églises, d'y établir des curés et des prêtres, dont elle aura la nomination, et d'entretenir décentement et avec honneur ces prêtres et ces églises, en attendant qu'elle soit en état de les fonder raisonnablement, sans toutefois que la Compagnie puisse changer aucun des Écclésiastiques qui y sont présentement établis." Si Louis XIV dit, comme on vient de le voir, qu'il avait principalement en vue la gloire de Dieu et l'établissement du catholicisme en Canada, il ne faut pas croire que ce ne fût là qu'une vaine formule ; on voit, en effet, par les autres monuments du temps, que telle était l'intention de ce prince, et c'est d'ailleurs ce que témoigne hautement la correspondance de M. de Laval avec le Siège Apostolique. Ce prélat écrivait de Québec, en 1660 : " Je ne vois personne ici qui, par son autorité et son zèle, soutienne beaucoup la religion ; la plupart, trop occupés de leurs intérêts propres, ne s'affectionnent point à la propaga-

(*) M. Frémont s'embarqua dans une biscaïenne avec plusieurs personnes qui l'accompagnaient, quoique la saison d'automne fût déjà bien avancée. Ils pensaient tous être rendus en peu de temps aux Trois-Rivières, lorsqu'un vent contraire les ayant d'abord arrêtés, et ensuite le froid étant devenu extrêmement vif, les deux bords du fleuve Saint-Laurent se gelèrent, à l'exception du courant, que la barque suivait. Mais quand elle fut entrée dans le lac Saint-Pierre, le courant, étant alors moins fort, il se gela aussi bien que tout le reste du lac, sans que la glace qui était trop faible pût porter les voyageurs. Ils se virent dans la nécessité de demeurer immobiles dans leurs barques, au milieu du lac, sans vivres et sans feu, et même si mal vêtus pour la saison que M. Frémont crut être obligé de donner sa couverture à l'un de ses compagnons de voyage, qui courait risque de mourir de froid sans ce secours. Heureusement, un vent impétueux qui vint à souffler dégela la barque et la poussa sur le bord du fleuve opposé aux Trois-Rivières. De ce poste on aperçut bientôt les voyageurs ; et malgré le danger qu'offrait alors la navigation du fleuve, à cause des glaces énormes qu'il portait, on alla les chercher en canot d'écorce. M. Frémont n'arriva ainsi à son poste qu'au commencement du mois de décembre, et prit son logement chez M. Boucher alors gouverneur de ce lieu.

“ tion de l’Evangile, quoique en France le Roi très-chrétien et sa mère,
 “ comme aussi beaucoup de seigneurs et de dames illustres, ne désirent
 “ autre chose pour ce pays.” Dans sa relation de l’année suivante, il
 ajoutait : “ Nous ne souffrons ici aucune secte hérétique ; c’est ce que le
 “ Roi m’a accordé pieusement sur la demande que je lui en ai faite avant
 “ de quitter la France.” Dans une lettre du 26 août 1664, il disait aux
 cardinaux de la Propagande : “ Le soin et l’amour de nos églises sont ce
 “ qui touche surtout le cœur religieux du Roi, et, pour cet effet, il nous
 “ accorde toutes nos demandes.” Enfin il leur écrivait, plusieurs années
 après : “ Quoique accablé d’un fort grand nombre d’affaires, le Roi très-
 “ chrétien favorise cette colonie d’une manière admirable, surtout par son
 “ zèle pour y propager la religion, quoiqu’il ne retire presque aucun avan-
 “ tage de ce pays barbare.”

V.

Louis XIV invite le Supérieur de Saint-Sulpice à envoyer chaque année des Missionnaires en Canada.

Comme les Ecclésiastiques envoyés par le Séminaire ne coûtaient rien au Roi ni à la colonie, ainsi qu’on l’a dit, M. Talon, voyant sur les lieux le besoin qu’on avait de Missionnaires, engagea la Cour à en demander de nouveau à M. de Bretonvilliers, cette année 1666 : “ De quelque côté que
 “ doive venir le secours de l’Eglise pour la subsistance de ses ministres, écri-
 “ vait-il à Colbert, je me sens obligé de vous le demander. Il est constant
 “ que M. l’Evêque de Pétrée ne peut fournir de curés ou de Missionnaires
 “ tous les endroits de ce pays qui en ont besoin, s’il n’est assisté ou par
 “ le Roi ou par la Compagnie. Le fonds des dîmes, établi avec beaucoup de
 “ modération, ne peut suffire, à moins que M. de Bretonvilliers, Supérieur
 “ de Saint-Sulpice, ne fasse passer cinq ou six prêtres choisis dans son
 “ Séminaire, qui ne soient pas plus à charge que ceux qu’il nous a fait
 “ donner cette année, pour desservir la cure des Trois-Rivières et admi-
 “ nistrer les sacrements aux troupes d’un ou deux de nos Forts ; cet
 “ expédient me paraît le plus facile et le moins onéreux de tous.” Le
 Roi invita, en effet, M. de Bretonvilliers à envoyer tous les ans d’autres
 Ecclésiastiques à Villemarie ; et alors commença pour ce pays une suite
 remarquable de Missionnaires séculiers, qui, se condamnant, par zèle pour
 le salut des colons, aux privations les plus dures, déterminèrent, par leur
 exemple, d’autres Ecclésiastiques Français à renoncer aux douceurs de la
 patrie pour prendre part eux-mêmes à la mission du Canada. Les lettres
 écrites par les prêtres de Villemarie à leurs confrères de Paris, qu’on lisait
 publiquement au Séminaire de Saint-Sulpice, enflammaient les jeunes
 Ecclésiastiques de cette maison ; en sorte que leurs directeurs, sachant
 que le pays ne pouvait alors nourrir ses Missionnaires, ne choisissaient
 d’ordinaire pour Villemarie que ceux qui jouissaient d’un assez fort revenu

pour pouvoir s'y entretenir eux-mêmes et contribuer encore de leur superflu à l'établissement de nouveaux colons. C'était l'accomplissement littéral des vœux montrées autrefois à M. Olier, si désireux d'aller se sacrifier en personne pour la sanctification de Villemarie, et à qui Dieu avait fait connaître qu'il accomplirait les desseins de son zèle, par ses disciples, après sa mort.

VI.

M. de Fénelon passe en Canada comme Missionnaire.

Parmi ceux que M. de Bretonvilliers y envoya, nous devons nommer ici M. François de Salignac de la Motte-Fénelon, du diocèse de Périgueux, frère aîné et consanguin de l'Archevêque de Cambrai, dont le nom est devenu justement célèbre (*). Quoiqu'il n'eût encore reçu que les ordres mineurs et n'eût pas achevé ses études de théologie, il témoigna un si vif désir de partir pour le Canada, que M. Louis Tronson, son directeur, ainsi que le marquis de Fénelon, son oncle, et le comte de Fénelon, son frère aîné, ne crurent pas devoir y mettre obstacle ; et il partit pour Villemarie le 30 janvier 1667, n'ayant passé au Séminaire que quinze mois. Mais lorsque l'Evêque de Sarlat, frère du marquis, eut appris le départ de ce neveu, dont il s'était proposé de se servir dans l'administration de son diocèse, il écrivit une lettre de plaintes amères à M. Tronson, en l'engageant à user de toute l'influence qu'il pourrait avoir sur son neveu, pour le déterminer à repasser en France. " Je puis vous assurer, Monsei-
 " gneur, lui répondit M. Tronson, que j'aurais souhaité que M. votre
 " neveu eût pu répondre à vos intentions ; mais sa résolution était si
 " ferme, qu'après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville, je ne
 " vois pas ce que je puis faire à présent. M. le marquis, votre frère, et
 " M. le comte savent assez le peu de part que nous avons à ce dessein.
 " J'ai tâché, dans les rencontres, d'en éloigner votre neveu autant que je
 " l'ai pu ; j'ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne pas se précipiter,
 " lui disant nettement que, s'il pouvait modérer son désir et demeurer en
 " paix, il se rendrait plus capable, en continuant ses études et ses exercices
 " de piété, de travailler un jour dans l'Eglise. Enfin, Monseigneur, j'ai
 " tâché de mettre sa fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce que j'ai
 " cru être le plus capable de l'ébranler ; mais, son inclination se trouvant
 " toujours également forte et ses intentions paraissant désintéressées, je
 " me suis vu hors d'état de passer outre, ayant employé inutilement tout
 " ce que je pouvais et ne croyant pas avoir droit de faire à son désir

(*) Quelques-uns ont confondu M. François de Fénelon, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Villemarie, avec François de Fénelon, son frère, Archevêque de Cambrai ; et ils sont excusables de s'être ainsi mépris, après que l'auteur de la vie de ce prélat, M. de Bausset ancien Evêque d'Alais, et ensuite cardinal, est tombé lui-même dans cette erreur, que depuis on a fait disparaître de son ouvrage.

“ d'autres violences.” (1) M. de Fénelon arriva à Québec, au bout de cinq mois de navigation, le 27 juin 1667, avec un autre Ecclésiastique plus jeune que lui, M. Claude Trouvé, sous-diacre du diocèse de Tours, destiné aussi pour Villemarie. M. de Laval, charmé de recevoir un Ecclésiastique du mérite de M. de Fénelon, l'ordonna sous-diacre le 7 août de cette année ; l'année suivante, le 10 du mois de juin, il lui conféra le diaconat, et le lendemain le sacerdoce dans l'église de Québec. Mais comme ce nombre d'ouvriers évangéliques ne pouvait suffire aux besoins de l'île de Montréal, qui se peuplait de jour en jour, M. Souart partit pour la France, par les derniers navires de cette année, afin de faire instance auprès de M. de Bretonvilliers et obtenir un nouveau renfort de Missionnaires (2).

VII.

M. de Queylus repasse en Canada.

Arrivé à Paris, M. Souart mit tout en œuvre pour attirer à Montréal de nouveaux ouvriers évangéliques qui pussent suffire à l'abondance de la moisson. Il avait surtout à cœur d'y ramener M. de Queylus, alors Supérieur de la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, qui portait toujours un vif intérêt aux colons de Villemarie. M. Souart, qui l'avait remplacé à Montréal, désirait beaucoup de lui remettre la supériorité du Séminaire, tant à cause des qualités avantageuses de M. de Queylus pour cette place, que de la générosité de son zèle pour procurer l'avancement de cette colonie. D'autre part, la Cour, n'ayant rien plus à cœur que de la voir se fortifier et s'accroître, et étant d'ailleurs bien éclaircie sur tout ce qui concernait M. de Queylus, l'invitait elle-même à repasser en Canada. L'ancien nonce Piccolomini, devenu cardinal, faisait lui-même l'éloge de cet Ecclésiastique dans une lettre écrite de Ravenne, cette année 1667, au secrétaire de la Propagande. Enfin l'archevêque de

(1) Comme l'Evêque de Sarlat se plaignait de n'avoir pas été informé du désir de son neveu avant son départ de France, M. Tronson, qui en eut avis, fit à sa lettre l'addition suivante : “ J'ai appris depuis ma lettre écrite que le silence que nous avons gardé vous avait fait quelque peine ; j'ajouterai donc, Monseigneur, que nous n'avons pas coutume de parler de ceux que nous dirigeons et que nous confessons. Nous leur donnons simplement avis sur ce qu'ils nous demandent ; et ce n'est pas manquer de respect pour ceux à qui ils appartiennent si nous tenons secrètes des choses que nous n'avons pas droit de publier. Nous supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter eux-mêmes de ces obligations en ces rencontres. Je vous dirai, Monseigneur, que je n'aurais pas même cru devoir vous écrire sur cette affaire, m'en étant expliqué nettement avec votre neveu, et en présence de M. le marquis votre frère. Comme il avait été témoin de tous mes sentiments, je ne devais pas douter qu'il ne vous en informât bien amplement lui-même ; et je crus qu'il n'y avait point de meilleure voie pour vous les faire connaître, puisque c'était la moins suspecte et la plus assurée.”

(2) Avant de quitter Villemarie, M. Souart nomma, pour tenir sa place au Séminaire, M. Dominique Galinier ; et c'est ce qui explique pourquoi dans des contrats de concessions de terres, faites en l'absence de M. Souart, M. Galinier est qualifié : *Supérieur des Ecclésiastiques de l'île de Montréal.*

Rouen ayant renoncé depuis longtemps à toute prétention sur la Nouvelle-France, on ne pouvait pour aucun motif raisonnable en exclure plus longtemps M. de Queylus, alors surtout que la population, croissant de jour en jour, demandait un plus grand nombre de Missionnaires. Cette nécessité était manifeste, et personne ne la sentait mieux que M. de Laval. “ Pour “ procurer immédiatement les secours spirituels aux nombreux habitants “ qui sont ici, écrivait-il au Souverain Pontife, il faudra faire venir de “ France des prêtres déjà formés et en appeler encore d’autres tous les “ ans; en attendant que des jeunes gens indigènes, nés de Français, qui “ seront jugés propres au saint Ministère, grandissent et soient élevés.” M. de Queylus, voyant donc que l’Océan lui était ouvert, et que le Roi l’invitait même à repasser en Canada, dans l’espérance que sa présence contribuerait beaucoup à l’augmentation de Villemarie, se disposa à partir avec plusieurs autres Ecclésiastiques du Séminaire. Il fit son testament, le 12 mars 1668, avant de s’embarquer, et arriva heureusement, accompagné de trois de ses confrères. M. de Laval, jusqu’alors si inflexible, et qui ne s’était rendu ni aux sollicitations, ni aux instances de personnes puissantes qui demandaient son retour, céda tout aussitôt dès qu’il sut que tel était le désir du Roi, et s’empressa même de le recevoir avec honneur, comme nous le dirons bientôt, ce que firent aussi le clergé de Québec, les Communautés et les autorités civiles et militaires.

La Mère de l’Incarnation, qui avait jeté un voile sur son renvoi en France, a eu soin de taire aussi les raisons de son retour, qu’elle attribue à la liberté, donnée à chacun par la paix, d’aller s’établir en Canada. “ Cette paix des Iroquois et des autres nations, dit-elle, a fait tant de bruit “ en France et a tellement excité, dans plusieurs personnes, le zèle de la “ gloire de Dieu, que M. l’abbé de Queylus est venu cette année et a “ amené avec lui, pour Montréal, plusieurs Ecclésiastiques qui portent la “ piété dépeinte sur le visage.” De leur côté, dans la relation de cette année 1668, les Jésuites en parlent de la même sorte. “ Mais, parce que “ la moisson devient plus ample que jamais dans une si vaste étendue de “ pays et parmi tant de nations différentes, où il nous est permis d’aller “ maintenant, la Providence divine y a pourvu d’une façon particulière. . “ et nous a fourni un puissant renfort par la venue de M. l’abbé de “ Queylus, avec plusieurs ecclésiastiques tirés du Séminaire de Saint- “ Sulpice, lesquels vont joindre à Montréal ceux qui y sont. On ne peut “ espérer de tant de braves Missionnaires que de très-heureux succès, “ dont ce pays sera redevable au Roi de France, qui pousse avec bien plus “ d’ardeur encore l’agrandissement du royaume de Jésus-Christ que “ l’étendue de ses Etats.”

VIII.

Accueil que M. de Laval fait à M. de Queylus.

M. de Laval, informé des intentions du monarque, ne se contenta pas

d'accueillir avec honneur M. de Queylus ; pour effacer sans doute dans les esprits les impressions que ses procédés antérieurs avaient pu y laisser, il donna cette fois à M. de Queylus des lettres de grand-vicaire, dont celui-ci exerça les pouvoirs tout le temps qu'il demeura à Villemarie. Il fit plus : il écrivit à M. Poitevin, curé de Saint-Josse à Paris, son ami et son chargé d'affaires dans cette ville, une lettre dans laquelle il lui témoigna sa satisfaction sur l'heureux retour de M. Queylus, et fit insérer cette lettre à la *Relation* de cette année. " Le secours des ecclésiastiques que vous nous avez envoyés, dit-il, nous est venu fort à propos pour nous donner le moyen d'assister divers lieux de cette colonie, qui en ont un notable besoin, et sans lesquels ils auraient été destitués de toute assistance. La venue de M. l'abbé de Queylus, avec plusieurs bons ouvriers tirés du Séminaire de Saint-Sulpice, ne nous a pas moins apporté de consolation. Nous les avons tous embrassés dans les entrailles de Jésus-Christ. Ce qui nous donne une joie plus sensible est de voir notre clergé dans la disposition de travailler tout d'un cœur et d'un même esprit à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, tant des Français que des sauvages. Les tendresses de père que le Roi fait paraître pour sa Nouvelle-France, et les dépenses notables qu'il fait pour la rendre nombreuse et florissante, fournissent à tous une fort ample moisson, pour employer dignement leur zèle et consumer leur vie pour l'amour de Jésus-Christ, qui leur a donné les premières inspirations de venir la lui consacrer dans cette Eglise."

IX.

M. de Galinée et M. D'Urfé passent en Canada.

M. de Queylus avait amené avec lui trois Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Antoine d'Allet, M. René de Bréhan de Galinée, et M. François-Saturnin Lascaris d'Urfé. (1) Ces deux derniers, ayant fait preuve d'un grand dévouement pour le bien de la colonie, il est à propos de les faire connaître ici en peu de mots, afin de préparer le lecteur à ce que nous aurons à dire de l'un et de l'autre dans la suite. René de Bréhan de Galinée, du diocèse de Rennes, auteur d'un voyage curieux dans le Canada et de la carte d'une partie de ce pays, la plus ancienne que nous

(1) La Mère de l'Incarnation, parlant de M. de Galinée et de M. d'Urfé, dit qu'ils étaient de *qualité et de naissance* ; et quoique en général cette remarque ne doive pas tirer à conséquence pour la plupart de ceux dont nous avons à parler, il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques éclaircissements sur l'extraction de l'un et de l'autre et sur l'origine de leurs noms.

La famille de Bréhan, qualifiée par la Chesnaye des Bois, *vraie race d'ancienne noblesse de chevalerie* qui, dans le onzième et le douzième siècle tenait rang parmi les anciens barons de Bretagne, avait suivi saint Louis à la croisade, dans la personne du chevalier *Elienne de Bréhan*, décédé en 1270 ; et l'on doit ajouter que la devise singulière des armes de cette famille : *Foi de Bréhan vaut mieux qu'argent*, est une preuve de la loyauté chevaleresque de ceux qui la méritèrent les premiers. Au retour de la croisade, un seigneur Breton, qui portait le nom de *Galilée*, en mémoire sans doute de quelque trait de valeur où il s'était distingué dans cette contrée de Palestine, fit bâtir, en Bretagne, un château qui, de son nom,

connaissions et la plus remarquable pour cette époque, était diacre, prieur de Saint-Maur de Nazar, au diocèse de Saint-Brieuc, et licencié de Sorbonne. Il avait su allier avec l'étude de la théologie celle des mathématiques et de l'astronomie, et l'un de ses contemporains, qui l'avait connu particulièrement, ajoute " qu'il était très-estimable, non-seulement pour " son esprit, ses mœurs et ses grandes connaissances ecclésiastiques, mais " aussi pour son adresse singulière dans les arts mécaniques ;" ce qui devait le rendre très-utile dans un pays nouveau. L'autre Missionnaire a donné son nom à cette partie du haut de l'île de Montréal, appelée encore aujourd'hui de son nom, la *baie d'Urfé*, où il réunit des sauvages qu'il déservit en qualité de Missionnaire. Il était fils de Charles-Emmanuel Lascaris, marquis d'Urfé et de Baugé, et de Marguerite d'Alègre, de l'une des premières familles d'Auvergne.

X.

Mission de Kenté. M. Trouvé et M. de Fénelon désignés pour l'établir.

Après la paix conclue avec les Iroquois, M. de Laval, sachant combien le Roi avait à cœur de leur procurer le bienfait de la Foi, s'était relâché de la pratique qu'il avait gardée jusqu'alors de réserver aux Jésuites seuls le soin des Missions sauvages, et trouva bon, en 1667, que deux prêtres de Villemarie allassent aussi les évangéliser. " Il y a onze prêtres de Saint-Sulpice à Montréal, écrivait cette année M. Talon ; ils ont la cure et " prennent soin des sauvages, ayant commencé d'envoyer en mission." (1) Au mois de juin 1668, des Iroquois arrivèrent en embassade dans cette

fut appelée *Galilée*, ensuite, par corruption, *Galinée* ; et, plus tard, sous François 1er, le chevalier Mathurin de Bréhant, capitaine de cinq cents hommes, ayant épousé la fille unique du seigneur de Galinée, ce nom passa à la famille Bréhant, qui le portèrent depuis.

M. d'Urfé était issu, par Renée de Savoie Lascaris, sa bis-aïeule, de la maison de Lascaris, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Grèce, qui avait même occupé le trône impérial d'Orient. Cette princesse, ayant épousé Jacques d'Urfé, gouverneur du Forez en France, d'une des plus grandes maisons de ce royaume, céda, en 1575, aux princes de Savoie, ses parents, les terres qu'elle avait dans ce duché. Ce fut alors, et à cette occasion, que le duc de Savoie lui donna, en échange, le comté de Baugé, en France, que sa famille possédait depuis trois siècles. Il l'érigea en marquisat, pour elle et sa postérité ; et la marquise Renée de Savoie retint encore, pour ses descendants, le nom de Lascaris, qui fut toujours porté depuis par les seigneurs d'Urfé.

Si nous entrons ici dans ces détails, c'est qu'il n'est pas indifférent pour la Nouvelle-France de savoir que des hommes de cette qualité, à qui une naissance illustre donnait un si grand relief dans le monde, soient allés, pour les motifs les plus purs du zèle apostolique, se consacrer à l'établissement de cette colonie, malgré les privations qu'ils eurent à y endurer, et les dangers sans nombre qu'ils coururent ; ni que Louis XIV ait favorisé leur envoi dans un pays où il avait résolu de former une colonie modèle dont il tenait à honneur d'être regardé, comme le père et le fondateur.

(1) L'un de ces Missionnaires était, selon toutes les apparences, M. Barthélemy, qui déjà dès l'année précédente, avait une assez grande pratique de la langue Algonquine et de l'Ontaioise pour converser avec les sauvages de ces nations ; et qui, dix ans après, servait quelquefois d'interprète en langue Algonquine, dans les pourparlers avec les sauvages et dans les audiences du juge de Villemarie, quand il en était besoin, comme, de son côté, Jacques Lumarque servait d'interprète pour ceux de la nation des Loups.

ville, au nom de ceux de leur bourgade, et demandèrent au supérieur du Séminaire de leur donner des robes noires pour les instruire de la religion. C'était une peuplade de sauvages d'Oïogouens, retirée depuis peu sur les rives du lac Ontario, par la crainte de ses ennemis, et établie dans une baie appelée Kenté. M. de Fénelon et M. Trouvé venaient alors d'être ordonnés prêtres ; ravis de cette proposition, ils s'offrirent pour aller commencer une mission dans ce pays ; et M. de Queylus, qui approuva leur dessein, les envoya à Québec, tant pour obtenir de M. de Courcelles et de M. Talon une concession de terre où ils pussent s'établir, si cette mission avait lieu, que pour en exposer le dessein à M. de Laval, et recevoir de lui l'approbation nécessaire. Quoiqu'on ait beaucoup écrit sur les Missionnaires du Canada, ceux de Kenté sont restés inconnus jusqu'ici, par un effet du soin qu'ils eurent toujours de tenir leurs travaux cachés sous le voile du silence. Nous suppléerons ici à cette lacune en donnant quelques détails relatifs aux deux fondateurs de cette Mission.

XI.

M. de Laval donne des lettres de Mission pour Kenté.

M. de Laval, s'estimant heureux de fournir ainsi aux Iroquois de nouveaux moyens de salut, accueillit avec joie les deux Missionnaires, et, le 15 septembre 1668, leur donna pour cette mission des lettres qu'il adressa à M. de Fénelon. Cependant dans ces lettres mêmes il nomma pour chef de la Mission M. Trouvé : ce qui fait dire à la Mère de l'Incarnation : " M. de Fénelon n'a point eu honte de se faire compagnon, dans une mission Iroquoise, d'un ecclésiastique plus jeune que lui." Comme l'un et l'autre avaient à peine reçu le sacerdoce, et étaient sans expérience du ministère qu'ils allaient remplir, M. de Laval leur recommanda d'écrire dans leurs difficultés aux RR. PP. Jésuites, dont il fait un très-bel éloge, et de ne s'écarter en rien de la pratique de ces Religieux. L'unité de conduite, qu'il désirait avec raison de voir régner entre tous les Missionnaires, et l'expérience du succès que les Jésuites avaient obtenu jusqu'alors, devaient lui suggérer une recommandation si sage. A ces lettres de pouvoir, il joignit encore des avis par écrit sur la conduite qu'ils auraient à tenir à l'égard des sauvages, et leur enjoignit de les lire souvent. Ses lettres étaient conçues en ces termes : " A notre bien-aimé en Notre-Seigneur, François de Salignac, prêtre. C'est avec une singulière satisfaction et consolation de notre âme que nous avons vu la ferveur et le courage avec lesquels vous vous portez à la conversion des nations infidèles, et que vous nous avez fait connaître les sentiments que Dieu vous a donnés d'aller, avant cet hiver, dans un lieu situé vers l'entrée, plus proche de nous, du lac Ontario, côté du nord, pour y travailler à la conversion d'une nation qui s'y est établie depuis environ trois ans, et d'y chercher les brebis égarées que ci-devant les Pères de la Compagnie de

“ Jésus avaient amenées au bercail de Notre-Seigneur. Nous vous donnons
 “ pouvoir et autorité de travailler à la conversion de ce peuple, de leur
 “ conférer les Sacrements, et généralement de faire tout ce que vous juge-
 “ rez à propos pour l'établissement de la Foi et l'accroissement de ce
 “ nouveau christianisme ; vous enjoignant toutefois d'être subordonné en
 “ toutes ces fonctions à notre bien-aimé Claude Trouvé, prêtre, que nous
 “ associons avec vous pour le même dessein, et de recevoir de lui, en tout
 “ ce qui regardera le salut des âmes, la conduite et le pouvoir. Nous vous
 “ recommandons de conserver toujours une liaison très-étroite et une intime
 “ union avec les Religieux Missionnaires de la Compagnie de Jésus, afin
 “ que n'ayant qu'un même cœur et un même esprit, il plaise au souverain
 “ pasteur des âmes de nous rendre tous participants des mêmes grâces et
 “ des mêmes bénédictions. C'est ce que nous le supplions de vous accor-
 “ der par l'intercession de sa très-sainte Mère et du bienheureux saint
 “ Joseph, patron spécial de cette église naissante.”

Mgr. de Laval fit mention de cette Mission dans sa lettre à M. Poitevin, qu'il inséra dans la Relation de cette année. “ J'ai donné mission
 “ depuis un mois, dit-il, à deux très-vertueux et très-bons ouvriers pour
 “ aller dans une nation Iroquoise, qui s'est établie depuis quelques années
 “ du côté du nord du grand lac, nommé Ontario, dont la communication
 “ ne nous est pas difficile. L'un est M. de Fénelon, dont le nom est assez
 “ connu dans Paris, et l'autre M. Trouvé. Nous n'avons pu encore
 “ savoir le succès de leur emploi ; mais nous avons tout sujet d'en espérer
 “ un très-grand fruit.” A Québec, M. de Courcelles et M. Talon, de
 leur côté, louèrent le zèle des deux Missionnaires, et leur donnèrent, par
 écrit, une concession de terre à la baie de Kenté pour s'y établir, y faire
 des constructions et des défrichements, avec droit de pêche dans la baie et
 le lac de ce nom, dans la rivière Tanaouate et dans le lac Ontario, depuis
 Kenté jusqu'à la baie de Gagonion inclusivement.

XII.

Commencement de la mission de Kenté.

Revenus de Québec à Villemarie, les deux Missionnaires, que le chef
 du village de Kenté était allé chercher, s'embarquèrent avec lui et avec un
 autre sauvage, le 2 Octobre 1668, au lieu appelé ensuite la Chine (1) et

(1) Dans leur Relation de cette année, les PP. Jésuites ont mentionné ce voyage. “ Deux
 “ fervents Missionnaires, tirés du Séminaire de Saint-Sulpice, M. de Fénelon et M. Trouvé,
 “ ont été envoyés par Mgr. de Pétrée, cet été dernier, à une peuplade des Iroquois d'Oïougouen,
 “ qui se sont placés, depuis peu, sur les rives du nord du lac Ontario. Cette nouvelle peu-
 “ plade avait besoin de pasteurs pour confirmer l'esprit de la foi dans cette nouvelle Eglise,
 “ que nous avons cultivée pendant deux années, et c'est ce que feront dignement ces deux
 “ Ecclésiastiques du Mont-Royal.” L'auteur de la Relation voulait dire, non que les
 Jésuites eussent déjà évangélisé les sauvages de Kenté ; mais apparemment que douze ans
 auparavant, le Père Ménard ayant passé deux mois chez les Oïougouens, quelques-uns de

abordèrent à Kenté, le jour de Saint Simon et Saint Jude, 28 octobre, après vingt-six jours de navigation. Les sauvages du lieu les reçurent avec beaucoup d'affection, et essayèrent de les régaler à leur manière; mais ce qui fut plus du goût des Missionnaires, le chef du village consentit à leur envoyer les petits enfants, pour qu'ils les instruisissent et les disposassent à recevoir le baptême. Les missionnaires se mirent donc à leur faire le catéchisme, donnant en récompense à ceux qui se montraient plus attentifs, au lieu d'images, quelques fruits secs ou d'autres petites douceurs, et après les avoir instruits, en baptisèrent cinquante, du nombre desquels était la fille du chef, qu'ils nommèrent Marie. Mais à l'égard des adultes, ils n'exerçaient guère leur ministère qu'envers des malades dont plusieurs, néanmoins, les consolèrent singulièrement à leur mort. Ils passèrent ainsi à Kenté l'hiver de 1668 à 1669. Au printemps suivant, M. de Fénelon descendit à Villemarie, au milieu des rapides, traînant lui-même son canot dans les portages, avec des fatigues qui sembleraient incroyables à ceux qui n'ont pas fait l'expérience d'une si accablante navigation. De Villemarie il se rendit à Québec, et ce fut peut-être alors que M. de Laval, l'ayant interrogé sur ses travaux apostoliques, pour qu'on en insérât le détail aux Relations, M. de Fénelon lui fit cette réponse: " Monseigneur, la plus grande grâce que vous puissiez nous accorder, c'est de ne point faire parler de nous."

XIII.

M. D'Urfé, missionnaire à Kenté.

A Québec, il salua la Mère Marie de l'Incarnation. " M. l'abbé de Fénelon, ayant hiverné aux Iroquois, dit cette Religieuse, nous a rendu une visite dans un voyage qu'il a fait à Québec. Je lui ai demandé comment il avait pu subsister, n'ayant eu que de la sagamité pour tout vivre et de l'eau pure à boire. Il m'a reparti qu'il y était si accoutumé qu'il ne faisait point de distinction de cet aliment à aucun autre, et qu'il allait partir pour y retourner et y passer encore l'hiver avec M. Trouvé,

ceux de Kenté avaient pu recevoir, par ce Religieux, quelque teinture de Christianisme; car les deux Missionnaires ne trouvèrent à Kenté ni Eglise formée, ni même aucun chrétien.

Arrivés au lac Saint-François, ils rencontrèrent deux pauvres femmes sauvages, exténuées de fatigues et de misère, qui, après s'être échappées depuis quarante jours d'Onneiout, où elles étaient prisonnières, fuyaient à Villemarie. Là, les deux conducteurs Iroquois se saisirent aussitôt de ces femmes, malgré tous les efforts des Missionnaires qui leur représentaient que M. de Courcelles serait très-irrité de cette infraction de la paix. Bien plus, l'un des deux conducteurs, qui portait avec lui de l'eau-de-vie s'enivra; et dans la fureur cruelle où le jeta cette ivresse, voulut tuer l'une de ces femmes, qui parvint heureusement à se dégager de ses mains et s'enfuit avec son enfant dans les bois, aimant mieux mourir de faim que par la hache de ce barbare. Les deux Iroquois conduisaient néanmoins avec eux l'autre femme, lorsqu'après avoir vogué cinq ou six jours, ayant rencontré des Hurons qui allaient en traite à Villemarie, ils craignirent la juste colère de M. de Courcelles, et leur remirent cette captive, qui arriva, ainsi que l'autre, dans cette ville, le refuge ordinaire des malheureux.

“ ne l’ayant laissé que pour aller quérir de quoi payer les sauvages qui les nourrissent. Le zèle de ces grands serviteurs de Dieu est admirable.” Lorsqu’il eut terminé ses affaires à Villemarie, il repartit pour Kenté et emmena avec lui un de ses confrères, M. Lascaris d’Urfé, pour qu’il y apprit la langue Iroquoise et s’exercât à la vie dure des missions. M. de Fénelon s’était proposé d’hiverner à Kenté ; mais, des Iroquois retirés à Gandascteiagon lui ayant demandé d’aller les instruire, il se rendit chez eux et y passa l’hiver, tandis que M. d’Urfé et M. Trouvé, privés alors des commodités qu’on leur procura dans la suite, allèrent hiverner dans les bois pour y trouver de quoi subsister. M. d’Urfé, voulant faire un jour son action de grâces après la sainte Messe, entra dans le bois, et s’avançant insensiblement sans remarquer la direction qu’il prenait, s’égara si fort qu’il ne fit qu’errer tout le jour et toute la nuit suivante. Dans cette extrémité, il craignait avec raison de mourir de faim, ou d’être dévoré par quelque bête farouche, lorsqu’il se recommanda à M. Olier pour l’exécution des desseins duquel il était allé en Canada ; et s’étant remis en marche avec confiance d’être secouru, il arriva droit au village comme s’il eût été conduit par un guide assuré. Après deux ans de séjour à Kenté, il fit lui-même un voyage à Villemarie. Pendant cette périlleuse navigation, son canot tourna au milieu des bouillons, et quoiqu’il ne sût pas nager, il échappa une seconde fois à la mort par une protection particulière de la divine Providence. Le séjour de M. de Fénelon à Gandascteiagon donna lieu à l’établissement d’une nouvelle mission dans ce village ; et enfin les prêtres de Saint-Sulpice en formèrent un autre à Ganeraske ; de sorte qu’ils desservirent ces deux villages, outre Kenté, leur résidence principale.

XIV.

Le séminaire de Saint-Sulpice de Paris se charge des frais de la mission de Kenté.

Lorsqu’on eut appris au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, l’établissement de cette Mission, on examina s’il était à propos de s’en charger et de faire les grandes dépenses qui en seraient la conséquence inévitable. Considérant qu’on ne l’avait entreprise que sur la demande expresse des Iroquois, et avec l’autorisation des deux puissances, on conclut qu’on avait des marques suffisantes de la volonté de Dieu, et qu’on devait la soutenir au prix de tous les sacrifices. On envoya donc à Kenté des travailleurs pour y défricher des terres, et d’autres ouvriers pour y bâtir une ferme avec une grande maison, qu’on fournit de tous les instruments d’agriculture, des meubles, des provisions et des autres choses nécessaires à un pareil établissement. On y fit transporter à grands frais des bestiaux pour la culture des terres, de la volaille et d’autres animaux ; et par ce moyen, on adoucit la position des Missionnaires qui, les premières années, y avaient enduré de très-rudes privations. Dans le voyage que

M. de Fénelon fit de Kenté à Villemarie, au printemps de l'année 1669, il trouva l'occasion de baptiser un enfant sauvage, qui mourut aussitôt après, et en informa, par lettres, M. de Brontevilliers. Celui-ci, qui faisait tous les frais de cette Mission, lui disait avec joie dans sa réponse que, quelque onéreux qu'eût été et que pût être encore à l'avenir cet établissement, il l'estimerait très-avantageux à la maison de Saint-Sulpice, quand il ne devrait produire aucun autre fruit que le baptême de cet enfant, pourvu que les sujets qui y étaient employés fussent toujours fidèles à leur emploi. (1)

XV.

Conversion étonnante d'un Iroquois.

Comme nous l'avons dit, on baptisait cependant quelques adultes à la mort. Il arriva même, à ce sujet, une chose assez singulière : un sauvage qui méprisait la religion, étant tombé gravement malade, songea une nuit qu'il voyait une belle et grande maison, à Kenté, toute remplie de Missionnaires, où un jeune d'entre eux le baptisait ; et à son réveil il envoya sa femme à Kenté pour chercher un prêtre. M. d'Urfé se rendit auprès de lui, et ayant appris du malade le récit de ce songe, se mit à l'instruire. De leur côté, M. Trouvé et M. d'Urfé continuèrent les instructions, pendant trois mois, dans les visites qu'ils lui firent ; et le malade les écoutait avec tant d'attention et d'avidité qu'ils en étaient surpris et touchés en l'instruisant. Ce n'étaient, de sa part, que des regrets de ses péchés, un déplaisir amer d'avoir offensé Dieu, et des désirs ardents de vivre pour son service et de recevoir le baptême. Enfin, après beaucoup d'instances de sa part, ils lui conférèrent ce sacrement qu'il reçut dans les dispositions les plus saintes, et rendit ainsi son âme à Dieu. (1)

XVI.

Retour des Récollets en Canada.

Mais les prêtres venus du Séminaire de Saint-Sulpice et de celui de Missions étrangères ne pouvaient suffire seuls aux besoins spirituels des Français et des sauvages. Le Roi, pour augmenter le nombre des ouvriers

(1) Comme le succès de l'établissement de Kenté ne se bornait guère qu'au baptême des enfants, un jour, quelques évêques très-zélés pour les Missions de la Chine, représentèrent à M. de Bretonvilliers le peu de fruit de celle du Canada, sans doute pour l'engager à consacrer ses amonnes et ses Ecclésiastiques aux premières ; et là-dessus, sans être ébranlé par leurs représentations, il se mit à leur montrer la valeur d'une seule âme dont on procure le salut, et aussi au bonheur de travailler aux emplois les plus délaissés de l'Eglise, par soumission à la volonté de Dieu.

(1) Outre M. Trouvé, M. de Fénelon et M. d'Urfé, d'autres prêtres du Séminaire furent employés à cette Mission ; et de ce nombre, M. de Cicé, M. Mariet. C'est peut-être quelqu'un de ces Missionnaires qui aura composé un petit écrit, conservé autrefois au Séminaire et aujourd'hui à la Bibliothèque Marianne, ayant pour titre : *Abégé des vie et mœurs et autres particularités de la nation Iroquoise, laquelle est divisée en cinq villages et tribus, Agnids, Onneiouts, Nontaguès, Goyouans et Sonnantouans.*

Évangéliques, désira d'y rappeler les Récollets, qui avaient été les premiers apôtres de la colonie ; et si la politique de ses officiers entra pour quelque chose dans le retour de ces Religieux à Québec, on ne doit pas douter qu'en les invitant à y passer, Louis XIV n'ait eu en vue, avant tout, le bien de la religion et la sanctification de la colonie. Le 15 mai 1669, il écrivait au P. Allart, Provincial de la province de Saint-Denis : “ Etant nécessaire, pour le bien de mon service et le salut des âmes “ de mes sujets qui composent la colonie de la Nouvelle-France, “ d'y envoyer quelques-uns des Religieux Récollets de votre pro- “ vince, j'ai bien voulu vous écrire ces lignes pour que vous donniez obé- “ dience aux PP. Herveau, Romuald et Hilarion, qui sont à présent au “ couvent de Paris.” Ces Religieux partirent en effet et s'embarquèrent à la Rochelle ; mais le P. Romuald mourut, et le vaisseau, battu par d'affreuses tempêtes, alla relâcher en Portugal. Ayant remis à la voile pour retourner en France, ils furent assaillis avec tant de furie, que leur navire se brisa sur des rochers près de Lisbonne. Ils eurent cependant le bonheur d'échapper au naufrage, et revinrent à Paris, d'où ils se préparaient à repartir pour le Canada, lorsque le Roi écrivit au P. Allart la lettre de cachet suivante : “ J'ai été informé que les Religieux de l'ordre “ de Saint-François Récollets, antrefois établis en Canada, désirent ren- “ trer dans la possession de tout ce qui leur appartenait dans ce pays, afin “ de pouvoir s'appliquer entièrement à la consolation spirituelle de mes “ sujets ; vous ne sauriez rien faire qui me soit plus agréable que de “ passer au dit pays avec quatre Religieux.” Le même jour, le Roi écrivit trois autres lettres en faveur des Récollets, l'une à M. Talon, une autre à M. de Courcelles, la troisième à M. de Laval. “ Ayant considéré, disait- “ il à ce Prélat, que le rétablissement des Récollets de l'ordre de Saint- “ François, sur les terres qu'ils ont ci-devant possédées en Canada, pour- “ raient être d'une très-grande utilité pour la consolation spirituelle de “ mes sujets et pour le soulagement de vos Ecclésiastiques, mon intention “ est que vous donniez au P. Allart, et aux quatre Religieux qu'il mène “ avec lui, le pouvoir d'administrer les sacrements à tous ceux qui auront “ recours à eux.” Les Récollets s'embarquèrent donc une seconde fois, et pensèrent encore faire naufrage proche de Tadoussac, où leur vaisseau fut jeté sur des rochers par une furieuse tempête. Il semblait qu'il dût y périr avec tous les passagers ; mais, par une conduite particulière de la Providence, il resta incliné sur le côté, au milieu de ces rochers affreux, et y demeura immobile jusqu'à ce que la marée venant à monter, elle l'enleva sans aucun accident. (1)

(1) Quoique ce navire n'eût cessé de faire eau pendant la traversée, au point qu'on avait été obligé d'être toujours à la pompe, il fut tellement resserré par la grande secousse qu'il éprouva entre ces rochers, qu'il ne fit pas une seule goutte d'eau depuis.

XVII.

Réception des Récollets à Québec.

Les Récollets, arrivés à Québec au nombre de six, furent reçus avec beaucoup de joie par les habitants, qui revoyaient ainsi leurs premiers pasteurs ; et, de son côté, M. de Laval, dans les lettres de pouvoirs qu'il leur donna, fit un digne éloge des anciens travaux des Missionnaires de cet ordre. "Ce sont des Religieux fort zélés, ajoutait de son côté la Mère Marie de l'Incarnation ; leur Provincial, homme considérable parmi eux " et qui a des qualités éminentes, est venu lui-même les établir." Les Jésuites, dans leur Relation de cette année, parlèrent aussi de cet heureux événement : " Les RR. PP. Récollets, amenés de France comme un nouveau secours de Missionnaires pour cultiver cette Eglise, disaient-ils, " nous ont donné un surcroît de joie et de consolation. Nous les avons " reçus comme les premiers apôtres de ce pays, et, pour reconnaître " l'obligation que leur a la colonie Française, qu'ils y ont accompagnée " dans son premier établissement, tous les habitants de Québec ont été " ravis de voir ces bons Religieux établis au lieu même où ils demeureraient, " il y a plus de quarante ans, lorsque les Français furent chassés du " Canada par les Anglais."

XVIII.

Les Récollets rentrent en possession de leurs terres.

Avant 1629, les Récollets possédaient, sur le bord de la rivière Saint-Charles, près de Québec, une certaine étendue de terres, sur lesquelles ils avaient fait construire, comme il a été dit, leur chapelle et leur couvent. Ils se proposaient de rentrer en possession de ces biens, et, dans leur premier embarquement, en 1669, avaient porté pour cela avec eux leurs titres de propriété ; mais, outre que, dans le naufrage de Lisbonne, tous ces titres avaient péri, il ne restait plus rien de leur ancien couvent, la maison étant tombée en ruines, et leurs terres se trouvaient occupées par divers particuliers, qui ne comptaient pas de voir jamais revenir ces religieux en Canada. M. d'Avangour en avait concédé la plus grande partie à M. René-Louis Chartier de Lotbinière, le 29 janvier 1662, et le surplus était possédé par les Religieuses Hospitalières de Québec, ainsi que par la veuve de M. de Répentigny. " Le Provincial des Récollets, dit à ce sujet " la Mère Marie de l'Incarnation, nous a assuré que, pour le bien de la " paix, il laisserait les terres aux particuliers qui les possèdent, et se " contenterait d'un fort petit espace pour se bâtir. Ces Religieux vont " se rétablir sur leurs anciennes ruines, et, en attendant, ils sont logés à " notre porte, et notre église est commune à eux et à nous." Mais M. de Lotbinière ne voulut pas tirer avantage d'une résolution si généreuse et remit aux Récollets, par acte du 23 octobre 1670, tout ce qu'il possédait de leurs anciennes terres, et, de leur côté, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, héritières de madame de Répentigny, transigèrent avec eux. De cette sorte, ils se trouvèrent en possession de dix arpents de terre sur cent dix de profondeur, et, comme ils n'avaient plus aucun de leurs anciens titres, le Gouverneur général, conformément aux intentions du Roi, leur en accorda de nouveaux, pour les obliger davantage par là à continuer les secours spirituels qu'ils donnaient à ce pays.

(A continuer.)

MOSA L'ISRAELITE.

(Suite.)

IV.

LA MISSION.

Après la sanglante exécution que nous venons de raconter, Mathathias, son glaive rouge de sang à la main, debout sur le tribunal où Appellès avait été immolé, abaissa son regard enflammé sur ses fils, sur ses amis, sur la foule d'Israélites fidèles qui s'étaient associés par leurs acclamations à sa généreuse initiative.

—“ Enfants de Juda, leur dit-il, la lutte est engagée désormais, et nous n'avons plus à reculer. Il nous faudra triompher ou mourir. Cette ville, en ce moment, est délivrée de la présence maudite de l'étranger ; mais les Syriens sont puissants : ils occupent les principales cités de la Palestine, ils dominent à Jérusalem où ils sont en force. Quelques-uns des satellites d'Antiochus nous ont échappé ; ils courent, sans doute, à Sion, pour informer le commandant du château de ce qui vient de s'accomplir ici. Or, il nous est impossible de leur résister longtemps à Modim, et nous devons nous préparer à quitter cette place mal fortifiée, où nous serions inmanquablement détruits. Que ceux qui veulent me suivre s'appêtent ; nous partirons cette nuit pour les montagnes. Là, dans les cavernes qui servirent naguère de refuge à tous nos frères, nous nous organiserons. Nous enverrons des émissaires dans les pays voisins, nous nous mettrons en rapports avec les habitants du littoral ; et bientôt, je l'espère, nous pourrions reparaître au grand jour, les armes à la main.”

Alors, Mathathias, descendant de l'estrade, traversa les rangs pressés de la multitude, et se dirigea, escorté de ses fils et de ses amis, vers sa demeure.

Les paroles de Mathathias furent accueillies avec respect. L'auguste vieillard annonça ensuite qu'il donnerait ses ordres, avant de quitter Modim, pour assurer la sécurité des familles des Israélites décidés à prendre part à la guerre sainte.

Joakim avait accompagné les Asmonéens ; mais il sortit bientôt de leur maison, à cheval et le poignard passé dans la ceinture. En même temps que lui, d'autres jeunes gens, également impatients de secouer le joug de l'étranger, franchissaient le seuil de l'habitation de Mathathias, et se répandaient dans les différentes rues de la ville.

Quant au fils d'Abiézer, il s'élança à toute bride sur la route d'Esron, sans s'inquiéter des regards qui l'examinaient curieusement, ni même des

saluts sympathiques qu'on lui adressait. En quelques minutes il atteignit le bas de la montagne. Mais, tout à coup, à un détour que faisait la route, il retint brusquement les rênes et arrêta sa course effrénée.

Deux cavaliers venaient de se montrer, galoquant comme lui et non moins pressés d'arriver au but :

Joakim reconnut son frère d'abord, puis Nathan.

À la vue de ce dernier, le visage du jeune homme s'empourpra de colère ; il darda un regard terrible, plein de menaces, sur le compagnon de Mosa, et il s'écria :

— Misérable ! voici l'heure où finira le jeu infâme que tu joues.

— Frère, épargne cet homme, recommanda Mosa qui s'était arrêté en face de Joakim, ainsi que Nathan.

— Que j'épargne un traître, un vil espion ! reprit le jeune homme avec un redoublement d'irritation et en saisissant son long poignard. Non, non, il n'en sera pas ainsi.

Et tout en parlant de la sorte, il poussait son cheval sur Nathan, qu'il se préparait à frapper.

Mosa intervint et détourna le coup. Nathan, les lèvres agitées d'un tremblement nerveux, le teint blême, la poitrine haletante, demeurait impassible, preuve manifeste qu'il ne ressentait aucune crainte.

— Frère, que fais-tu ? dit Mosa ; si les Syriens te voyaient user de violence, ils ne te le pardonneraient pas.

À ces mots, Joakim laissa échapper un rire convulsif.

— Les Syriens maudits ! fit-il, nous les avons chassés de Modim. Le vieux Mathathias a donné le signal de la lutte. En cet instant, les Asmonéens et les vrais Israélites sont en armes pour reconquérir la liberté religieuse et l'indépendance nationale.

Et le jeune homme raconta la grande scène dont Nathan avait vu le début, et qui s'était terminée par la mort de Jozabad et celle des officiers d'Antiochus. Les vêtements de Joakim, tout maculés de sang, attestaient l'exactitude de son récit.

— Maintenant que le glaive est hors du fourreau, continua-t-il avec exaltation, il faut que les amis de la loi déploient une infatigable énergie pour la délivrance de la Judée. Les Asmonéens font appel à tous les Israélites fidèles, et je suis chargé, Mosa, de te porter leurs ordres.

— Que me prescrivent-ils ? interrogea Mosa, que la nouvelle de la mort tragique de Jozabad avait rendu triste.

Joakim jeta un coup-d'œil plein de défiance et de haine sur Nathan, et répondit :

— Je ne puis parler en présence d'un traître. Puisque tu protèges cet homme, je m'abstiendrai de lui infliger le châtimement qu'il mérite ; mais qu'il s'éloigne au plus vite.

— Je crois que ses intentions sont bonnes, dit Mosa ; il est venu m'a

vertir que tu étais en péril à Modim, car il a quitté cette ville au moment même où Mathathias refusait d'obéir au commissaire d'Antiochus. C'est lui qui m'a engagé à monter à Modim pour te prêter secours, au besoin.

—Il te tendait un piège : il espérait que les Syriens, ses amis, triompheraient, et il te menait à un coupe-gorge.

Nathan, jusque-là immobile sur sa selle, tressaillit ; ses prunelles brillèrent d'un éclat étrange, ses traits devinrent livides, tout son être frissonna sous l'influence d'un sentiment qu'il ne réussissait point à comprimer. Il leva le bras et murmura d'une voix étouffée :

—Si j'avais voulu attenter à la vie de Mosa, j'ai eu deux fois aujourd'hui l'occasion de le tuer impunément : chez lui d'abord, et ensuite sur cette route, car je porte des armes sous mes vêtements.

En même temps, Nathan entr'ouvrant sa tunique, montra deux longs poignards enfermés dans une gaine de cuir.

—Cet homme ne ment pas, déclara Mosa. Au reste, le vieux Sellum, notre intendant, dont tu connais la sagacité, m'a dit que je pouvais me fier à lui.

—C'est étrange ! fit Joakim que ces paroles surprenaient au dernier point.

—Je ne suis pas un assassin, reprit Nathan avec un accent douloureux. Pourtant, si vous l'exigez, je m'éloignerai.

Et il se disposait à descendre du cheval appartenant aux écuries d'Abiézer.

Joakim consulta Mosa du regard. Celui-ci hésitait, ignorant l'importance des communications que son frère avait à lui faire. Le jeune homme comprit sans doute la pensée de son aîné, et dit aussitôt :

Que Nathan reste, puisque tu le désires. Quelque soient ses intentions je ne vois aucun inconvénient à m'expliquer devant lui. S'il rejoint nos ennemis, ce qu'il leur racontera ne pourra nuire à notre cause, car tout ce que j'ai à t'expliquer de la part des Asmonéens, aura déjà reçu son exécution. Ecoute-moi donc attentivement : chaque minute qui s'écoule est précieuse.

Cette nuit, Mathathias, ses fils, et la plupart des Israélites soulevés avec eux contre les Syriens, se retireront dans les montagnes.

—Et nous devons les suivre ? demanda Mosa.

—Non ; une mission périlleuse mais honorable nous est offerte. Sur la proposition de Judas, on t'a désigné pour rester avec moi dans Modim, à la tête d'une troupe fidèle.

Les Asmonéens commettent une grande imprudence en voulant garder une ville fortifiée et qui ne saurait résister longtemps aux attaques de l'ennemi.

—Les circonstances leur imposent cette mesure, reprit Joakim. Les hommes qui se disposent à commencer la guerre sainte laisseront dans

Modin leurs femmes, leurs enfants, leurs pères et leurs mères, et il est indispensable d'aviser à sauvegarder ces existences si précieuses. Or, voici ce que Mathathias a décidé. Tandis que le chef de la maison d'Asmon se rendra au désert pour y former le noyau d'une armée, nous prendrons le commandement des hommes qu'il nous aura laissés et nous nous emparerons de quelques Syriens ainsi que de plusieurs familles israélites dévouées à nos oppresseurs. Ce seront des otages que nous retiendrons dans nos mains, et qui répondront du salut des parents de nos frères. Munis de ces gages, nous nous établirons dans la demeure des Asmonéens, où nous trouverons des armes. Retranchés dans la tour qui domine l'habitation, nous pourrons défier pendant un certain temps les efforts des satellites d'Antiochus. D'ailleurs, des partis de coureurs sillonneront constamment la campagne, afin de tenir nos tyrans en haleine, jusqu'à ce que Mathathias soit en mesure de se porter ouvertement sur Modim.

—Alors tu venais me chercher ?

—Précisément.

—Mais notre mère, notre sœur . .

—Judas m'a promis qu'elles ne courraient aucun danger. De plus, il s'est engagé à les faire prévenir avant le milieu de la nuit, au cas où je te rencontrerais en route.

—C'est singulier, balbutia Mosa. Et comment le fils de Mathathias pouvait-il deviner que je monterais à la ville, puisque moi-même, il y a deux heures, j'étais résolu de rester à Esron ?

—Je l'ignore. Quoiqu'il en soit, il paraissait supposer que tu devais arriver à Modim vers la fin du jour. Mais hâtons-nous : le soleil se couche, là-bas, et il n'y a pas une minute à perdre pour prévenir les Syriens.

Joakim, en achevant ces mots, tourna bride et lança son cheval au galop. Mosa, pensif, l'imita, et Nathan suivit les deux frères. Mais quand les trois cavaliers furent parvenus à mi-pente de la montagne, Nathan, qui était en arrière, se jeta brusquement dans un sentier tracé à travers un petit bois de chênes et de lentisques, et se déroba ainsi à ses compagnons.

Joakim, moins absorbé que son frère dans ses réflexions, s'aperçut le premier de la disparition de l'étrange personnage.

—Le misérable nous échappe ! s'écria-t-il ; après nous avoir trompés, il court nous trahir.

Mosa tourna la tête ; l'étonnement, puis la colère se peignirent sur son visage.

—Poursuivons-le, fit-il en arrêtant son cheval.

—Malheureusement nous n'avons pas le temps : nous sommes attendus à Modim.

—Tu as raison, reprit Mosa ; mais que l'espion se garde de tomber entre mes mains, il payerait une fois pour toutes.

Les deux frères continuèrent leur course et atteignirent bientôt la porte de la ville, puis la demeure des Asmonéens, où l'on avait déjà conduit plusieurs familles syriennes et israélites. Une sentinelle, placée au sommet de la tour, surveillait la campagne et la route de Jérusalem ; mais sa faction allait devenir inutile, car la nuit se faisait rapidement.

Mosa et Joakim étant entrés dans la maison de Mathathias, furent immédiatement introduits dans la vaste salle où se tenait le vieux prêtre. En cette heure solennelle, où, sans armée, sans alliés, sans forces organisées, il s'attaquait à la puissance redoutable des dominateurs de l'Asie, il donnait ses ordres avec un calme héroïque. Il avait échangé la robe des prêtres contre l'habit des guerriers ; au-dessus de sa tête vénérable flottait l'étendard de Judas, portant, brodées en lettres d'or, les initiales des paroles suivantes :—QUI EST SEMBLABLE A DIEU ? Ces initiales devinrent le glorieux surnom de Judas, qui fut appelé MACHABÉE ; ses frères, sa famille participèrent à cet honneur, et l'histoire désigne ainsi les glorieux Asmonéens.

Tous les fils de Mathathias étaient armés comme leur père. Ils s'occupaient de faire distribuer des épées, des piques, des arcs et des javelots aux Israélites qui venaient s'enrôler sous leur bannière. En prévision de ce jour, on avait amassé dans la tour des approvisionnements de toute sorte ; une partie des richesses des Asmonéens avaient été consacrée à ces préparatifs.

Dès qu'il aperçut Mosa, Judas s'avança au-devant de lui, et lui dit en souriant :

—Tu nous manquais, en vérité, et tu dois te repentir maintenant de n'être pas monté plus tôt à la ville.

Et comme le jeune homme ne répondait pas, l'ainé des Machabées, croyant qu'il regrettait réellement de n'avoir point assisté à la prise d'armes, ajouta en portant sur son père un regard dans lequel se confondaient l'admiration, le respect et l'amour :

—Quel spectacle, Mosa ! et que tu as perdu de n'en être pas témoin ! Bien que le magnanime caractère de Mathathias me fût connu depuis longtemps cependant, je l'avoue, jamais je n'ai vu mon père plus imposant : son attitude, lorsqu'il renversa l'idole des Syriens, me rappelait Moïse brisant les tables de la loi en présence des Hébreux prévaricateurs. Maintenant, le chef de la maison de Joarib est devenu celui d'Israël. Investi par lui du commandement des hommes résolus à combattre pour la liberté de notre culte et de notre nation, je t'ai mandé afin de te confier une mission difficile mais de la plus haute importance. Joakim, sans doute, t'a déjà communiqué nos plans.

—Il l'a fait, déclara laconiquement le fils d'Abiézer.

—En ce cas, écoute-moi attentivement et suis ponctuellement les instructions que je vais te donner. Dans quelques heures nous gagnerons les montagnes, et tu commanderas dans cette demeure où je suis né. Tu garderas soigneusement les otages renfermés dans ces murs : ils garantiront la sécurité des familles de nos frères. Mais, auparavant, il faut que tu courses à Boarith.

—A Boarith ! fit Mosa étonné.

—Oui, à Boarith, au village qu'habitait le misérable Jozabad.

A ce nom, le visage de Mosa s'assombrit davantage ; il songeait à la douleur profonde qu'éprouverait Salomith en apprenant la mort funeste de son père, et il eût voulu, en ces tristes circonstances, pouvoir consoler la jeune fille maintenant orpheline.

Judas poursuivit :

—Le fils et la fille de l'apostat, je le sais, n'ont point quitté leur maison ; tu les amèneras ici, car en les retenant en notre pouvoir, nous forcerons nos tyrans à ménager la vie de ceux qui ne peuvent abandonner Modim. Ils n'oseront pas exercer leur vengeance sur les parents de nos amis, de peur qu'on ne les accuse de ne prendre aucun souci des plus ardents défenseurs de leur domination.

—Et s'ils refusent de me suivre ? demanda Mosa d'une voix émue.

—Tu emploieras la force.

—Ah ! supplia le jeune homme, confie-moi l'expédition la plus dangereuse, mais épargne-moi le chagrin de tourmenter deux êtres sans défense : aie pitié de leur affliction. . .

—Fils d'Abiézer, interrompit Judas, c'est un ordre que je t'adresse, et non une simple invitation. Il y va de nos intérêts les plus sacrés, ne cherche donc point à discuter des résolutions adoptées avec maturité. J'attends de toi une obéissance aveugle. Souviens-toi que, pour être dignes de la cause que nous entreprenons de défendre, nous devons être prêts à sacrifier non-seulement notre vie, mais encore les plus saintes affections.

En s'exprimant ainsi, le vaillant Asmonéen fixait sur Mosa un regard profond, empreint de quelque sévérité. Ce n'était plus l'ami, mais le chef qui parlait. Le jeune homme n'insista plus, il courba la tête en silence ; ses yeux s'arrêtèrent sur le glaive de son père, que Judith lui avait remis avant son départ, et il se résigna. Bientôt, relevant le front, il se déclara disposé à exécuter le commandement de Judas.

Un instant après, il sortait à cheval de la demeure des Machabées, avec Joakim et quelques autres Israélites, et se dirigeait au galop du côté de Boarith. Il comprenait que chaque minute était précieuse, car les Syriens ne pouvaient tarder à venir en force de Jérusalem, et il importait que toutes les mesures fussent prises avant leur arrivée.

La nuit enveloppait la campagne depuis une heure, quand Mosa et ses

compagnons franchirent l'enceinte de Modim. Le silence régnait dans la vallée. Il n'y avait plus de lune au ciel; une légère brise agitait le feuillage des arbres qui bordaient la route, et les étoiles ne projetaient que des lueurs intermittentes dans l'immensité de l'espace; des nuages flottaient aux extrémités de l'horizon, et parfois des éclairs sillonnaient leurs flancs noirs.

La petite troupe ayant atteint les premières maisons de Boarith, Mosa prescrivit une halte et prêta un moment l'oreille du côté de Jérusalem, car la voie qui menait au village de Jozabad était aussi celle de la ville sainte.

Le jeune homme ne perçut sans doute aucun bruit, car il pénétra immédiatement dans le bourg et se porta droit à l'habitation de l'apostat. L'esclave qui, d'ordinaire, veillait à l'entrée de l'avenue, sommé d'ouvrir sur-le-champ, obéit avec empressement. Mosa passa outre, suivi de ses amis, et s'arrêta devant la porte massive qui fermait la tour.

V.

SCÈNES DE NUIT.

Le serviteur qui, d'ordinaire, occupait la loge construite à l'entrée du domaine de Jozabad, était d'origine hébraïque. Il avait d'abord hésité à ouvrir, car Mosa s'était exprimé en langue grecque, et l'esclave, ignorant à qui il avait affaire, ou plutôt craignait que ce ne fussent des Syriens.

Mais à quelques mots prononcés en hébreu par l'un des cavaliers, il reconnut des Israélites; et, au lieu de courir à la maison pour donner l'alarme, il se glissa entre les sycomores de l'avenue, et s'arrêta proche de la porte de la cour.

Cet homme, taillé en hercule, détestait les Syriens non moins que Jozabad qui le traitait cruellement. Il avait appelé maintes fois l'heure de la vengeance. Aussi, en apprenant les événements de Modim, avait-il ressenti une joie immense : la mort de l'apostat qui, le matin encore, l'avait fait battre de verges, l'appel aux armes adressé aux Israélites par un homme tel que Mathathias, la lutte acharnée qu'il provoquait, tout cela comblait les espérances de l'esclave, car il comptait bien s'affranchir promptement de la servitude.

On eût dit qu'il attendait les cavaliers ou connaissait leur mission.

Au moment où Mosa s'apprêtait à frapper à la porte de Jozabad, il crut remarquer une ombre se mouvant sur la droite, laquelle disparut presque aussitôt. Sans chercher quel pouvait être le personnage qui rôdait, à pareille heure, autour de la maison, le jeune homme heurta vivement l'un des battants qui fermait l'entrée, et une voix demanda de l'intérieur :

— Qui est là ?

— Mosa, d'Esron.

— Que voulez-vous ?

—Je désire parler à Helcias ; hâte-toi d'ouvrir.

Le portier obéit.

Mosa et son frère étaient accompagnés de douze hommes qui, sur l'ordre de leur chef, se rangèrent dans la cour, sans descendre de cheval.

Les fils d'Abiézer mirent seuls pied à terre, et s'avancèrent sous les portiques. A peine avaient-ils fait quelques pas, qu'un esclave se dressa devant eux, un candélabre à la main, et leur dit :

—Le deuil est dans cette maison, et j'ai défense d'introduire qui que ce soit, excepté les amis du roi Antiochus.

—Il faut cependant que je voie sans retard Helcias, répliqua Mosa à demi voix. Avertis ton maître.

Le serviteur hésita d'abord, puis se décida à faire ce qu'on réclamait de lui.

Mosa et Joakim le suivirent jusqu'à la porte de la salle principale.

Helcias se présenta lui-même au bout de quelques minutes ; il portait des vêtements de deuil, la robe déchirée, et des cendres couvraient sa tête, selon l'antique usage des Hébreux. D'un geste, il fit signe aux deux frères d'entrer ; et quand ils furent seuls, jetant sur eux un regard irrité, il s'écria :

—Quel motif vous amène ? aviez-vous donc hâte d'insulter à notre douleur ?

—Helcias, répondit Mosa, oublies-tu sitôt notre ancienne amitié ?

—Et toi, t'en souvient-il encore ? N'est-tu pas le complice des cruels Asmonéens ?

—Je me range du côté du droit et de la justice, et je déplore l'aveuglement de plusieurs de mes frères.

—Ah ! reprit Helcias avec une exaltation croissante, tu applaudis à la rébellion ; peut-être même quelques gouttes du sang de mon père ont-elles rejailli jusque sur tes mains.

—Je n'étais pas à Modim quand Mathathias a tiré le glaive . . .

—Pour assassiner le chef de cette maison, interrompit le jeune homme hors de lui.

—Tais-toi, invita Mosa avec un accent de profonde pitié ; ne parle point de l'illustre et vertueux vieillard que Dieu a désigné aujourd'hui pour le chef de son peuple.

—Lui, vertueux ! lui qui foule aux pieds les droits d'Antiochus, le monarque légitime de la Judée ! Lui qui, sans mission, sans aucun droit, verse le sang de ses semblables ! Mais, encore une fois, que viens-tu faire ici, puisque tu approuves le crime ?

—Ecoute-moi tranquillement, dit Mosa avec un certain embarras ; je suis chargé d'une mission pénible auprès de toi et de ta sœur. Judas Machabée m'ordonne de vous emmener l'un et l'autre à Modim.

—A Modim ! et pourquoi faire ? Le fils de Mathathias voudrait-il nous égorger sur le cadavre de mon père ?

—Tu méconnaîs le noble caractère de Judas ; il souhaite comme moi de garantir ta sûreté et celle de Salomith.

—Qui nous menace, sinon ses pareils ? Va, les Syriens sauront nous protéger ; dans quelques heures ils seront à Modim pour venger l'attentat commis contre leur autorité.

Mosa allait insister, quand Salomith parut elle-même dans la salle, vêtue de deuil comme son frère. La jeune fille, les yeux rougis par les larmes, la désolation peinte sur le visage, était plus belle que jamais dans son inexprimable douleur. A son aspect, le cœur de Mosa s'attendrit, et les pleurs humectèrent ses paupières. Mais il avait une âme énergique ; fils d'un martyr de la loi et d'une mère aussi forte que celle des Machabées, il comprima les sentiments qui l'agitaient pour ne songer qu'à son devoir.

Salomith, adressant à Mosa un regard chargé de reproches, dit à son frère :

—Des hommes armés remplissent la cour de notre demeure ; nous sommes prisonniers, une de mes femmes vient de me l'annoncer.

—Prisonniers ! exclama Helcias ; ce jour est donc celui de toutes les perfidies ?

Et le jeune homme, blême de fureur, ajouta en reculant vers la porte ouvrant sur les appartements intérieurs :

—Lâches, qui ne craignez point de violer notre domicile, sachez-le, vous ne nous arracherez pas vivants de cette maison.

Mais Joakim, qui n'avait rien dit jusqu'alors, se jeta rapidement entre la porte et le fils de Jozabad, et dit d'une voix ferme :

—Nous devons exécuter les ordres que nous avons reçus. Le temps presse : Helcias, ne nous force point à user de violence.

Joakim achevait ces mots, lorsque la porte donnant sur le vestibule s'ouvrit, et un homme couvert de poussière, aux traits fatigués, pénétra brusquement dans la pièce.

—Nathan ! s'écria Helcias, défends-moi ! Au nom de mon père dont tu étais l'ami, aide-nous à échapper aux mains des satellites des Asmonéens !

Mosa s'était retourné. Il sauta sur Nathan avec un rugissement de colère, et saisissant à la gorge celui qu'il regardait comme un espion, il murmura d'une voix étranglée :

—Je te tiens, misérable, et tu vas subir la peine de tes trahisons.

Mais Nathan, se dégageant de l'étreinte du jeune homme, s'écria :

—Voici les Syriens.

Et il disparut sans ajouter une explication.

Les deux frères se regardèrent, stupéfaits. Helcias et Salomith, debout au milieu de la salle, ne songeaient plus à se soustraire aux envoyés de Judas Machabée. Le fils de Jozabad, comprenant que les rôles étaient

changés désormais, et qu'avec le secours des soldats d'Antiochus il allait être maître du sort de Mosa et de Joakim, éprouva un mouvement de joie.

Mais sa sœur, tremblant pour les jours de Mosa, colla ses lèvres pâles à l'oreille d'Helcias, et lui dit :

—Frère, ne le livre pas à ses ennemis.

Le jeune homme, se souvenant que Salomith avait été presque la fiancée de Mosa, et craignant de causer à sa sœur, qu'il aimait ardemment, un nouveau chagrin, sentit sa fureur s'évanouir subitement.

—Fils d'Abiézer, dit-il, suivez-moi et je vous déroberai à la colère des Syriens.

—Il ne nous est pas permis d'abandonner nos compagnons, repartit Mosa : nous périrons ou nous nous sauverons avec eux.

Et sans vouloir écouter davantage Helcias et Salomith, qui les pressaient d'accéder à leur invitation, les deux frères s'élançèrent hors de la salle et rejoignirent leurs soldats.

A leur grande surprise, ils les trouvèrent massés dans la cour, l'épée à la main et pied à terre. Une autre troupe, composée d'une partie des esclaves de Jozabad, armés de haches ou de bâtons, s'était rangée autour d'eux. A la tête de ces derniers, apparaissait le gardien de l'avenue, portant une lourde hache dans ses mains robustes.

Mosa et Joakim n'eurent pas le temps de demander des explications, car on entendait le galop d'une troupe de cavaliers se rapprochant de plus en plus, et qui s'engagèrent bientôt dans l'avenue.

Ils devinèrent facilement néanmoins qu'une influence mystérieuse s'était exercée sur les esclaves israélites de Jozabad, et leur avait persuadé de se lever contre les oppresseurs de la Judée, pour reconquérir leur liberté.

L'ombre que Mosa avait vue, à son arrivée, disparaître au coin de la maison, se montra soudain près du gigantesque gardien, à qui elle jeta quelques mots à voix basse, et rentra sous les portiques.

La porte de la cour était ouverte. Le gardien qui se nommait Aser, se porta en avant et dit aux cavaliers venus de Modim :

Suivez-moi.

Mosa et Joakim se placèrent à la tête de leurs soldats, et franchirent le seuil de la cour à tout hasard, hâtant le pas pour rejoindre Aser et l'interroger sur ses desseins.

Mais l'esclave marchait rapidement, résolument, la hache levée, au-devant des Syriens, sans paraître s'inquiéter de communiquer son plan aux deux frères. Pourtant Mosa parvint à l'approcher, et le saisissant par la tunique, il lui demanda :

—Que prétends-tu faire ?

Au lieu de répondre, Aser s'arrêta tout à coup, et tendit le bras vers

la troupe des cavaliers étrangers dont on voyait les armes briller à la lueur des étoiles.

Comme si l'esclave eût été doué d'une puissance surnaturelle, une clameur immense, prolongée, mêlée d'affreux blasphèmes, répondit à son geste. Un hurlement de joie s'échappa de sa poitrine athlétique, et il s'écria d'une voix tonnante :

—Israélites ! Dieu nous livre nos ennemis ; que ce lieu soit leur tombeau !

Et il bondit comme un tigre, entraînant ses compatriotes et les gens de Mosa.

Les Syriens, hommes et chevaux, tombaient pêle-mêle les uns sur les autres, les premiers écrasés par ceux qui venaient après. Ils composaient une montagne vivante, rugissante, du sein de laquelle sortaient des malédictions épouvantables.

Les Israélites frappaient à coups redoublés dans ce monceau de corps entassés, piétinant sur leurs ennemis et dans le sang qui coulait à flots. La hache d'Aser accomplissait une besogne terrible : chaque fois qu'elle s'abaissait, elle tranchait une vie humaine, pourfendait les crânes et taillant les membres palpitants.

Les nuages, amoncelés à l'horizon, au commencement de la nuit, s'étaient dissipés ; et la lune, élevant son disque brillant au-dessus des montagnes, vint éclairer une scène horrible de carnage. Les Syriens, enlacés dans les harnais de leurs chevaux, pressés les uns sur les autres, ne pouvaient se défendre, et succombaient au milieu des convulsions de la rage.

Quelques-uns seulement, qui étaient parvenus à se dégager, essayèrent de fuir, mais toutes les issues étaient gardées ; on les traqua de toutes parts, et il n'en resta pas un seul pour aller annoncer à Jérusalem l'effroyable catastrophe.

Le massacre des soldats d'Antiochus dura deux heures. Quand l'œuvre sanglante fut terminée, trois cents cadavres gisaient, mutilés, dans l'enceinte du domaine de Jozabad.

Pendant que s'accomplissait l'extermination des Syriens, Helcias avait voulu sortir de sa maison pour se rendre compte de ce qui se passait ; mais il en avait trouvé les portes solidement fermées. Il appela ses esclaves, aucun ne se présenta : Aser, avec une promptitude inexplicable, avait fait garotter tous ceux qui ne s'étaient pas déclarés pour lui, et les avait renfermés dans un souterrain de l'habitation.

Alors, le jeune homme, ne sachant ce qui allait arriver, voulut s'armer pour faire face au péril inconnu qu'il pressentait ; mais toutes les armes avaient disparu. Sa sœur, qui ne l'avait pas quitté un seul instant, le regardait, muette de terreur. Helcias lui prit les mains, et balbutia avec désespoir :

—Nous sommes trahis, livrés tous les deux !

—Mettons notre confiance en Dieu, dit Salomith d'une voix tremblante.

—Hélas ! reprit le fils de Jozabad en secouant la tête, une redoutable malédiction pèse sur nous !

Le frère et la sœur, épuisés par les émotions de la journée et les angoisses de l'heure présente, se laissèrent tomber à côté l'un de l'autre sur un sofa. Les hurlements des Syriens qu'on immolait pénétraient dans la salle et les faisaient tressaillir ; une incertitude plus affreuse mille fois plus terrible que la réalité torturait leurs âmes.

Le sombre drame qui se jouait dans l'avenue touchait à son terme ; les cris de ceux qu'on tuait devenaient plus rares ; il y avait des intervalles de lugubre silence.

Ce fut alors que trois femmes, attachées au service de Salomith, et qui se tenaient, frissonnantes, dans une pièce voisine, entrèrent dans la salle où étaient le frère et la sœur.

—Maître, dit l'une d'elles en s'adressant à Helcias, Nathan demande à vous parler.

—Nathan ! répéta Helcias en se levant machinalement ; comment s'est-il introduit ici ?

—Je l'ignore.

—Qu'il vienne.

Nathan parut aussitôt ; et, sans laisser au jeune homme le loisir de l'interroger, il dit :

Helcias, et vous, Salomith, j'ai réussi à tromper la vigilance de vos ennemis. Hâtez-vous de fuir ; les Syriens ont été vaincus, anéantis. Deux litières vous attendent devant l'atrium et vous transporteront à Jérusalem.

Le fils de Jozabad ordonna aux femmes de sa sœur d'accompagner leur maîtresse, et prenant Salomith par la main, il la conduisit dans l'atrium, et de là dans la cour où les chaises à porteurs se trouvaient effectivement. Huit esclaves étaient là, sortant on ne savait d'où, et prêts à obéir aux ordres qui leur seraient donnés.

—Helcias et Salomith montèrent dans une des litières ; les trois femmes de Salomith se placèrent dans l'autre, et le jeune homme allait donner le signal du départ, indiquant déjà une porte latérale ouvrant sur un bosquet de citronniers où il n'y avait pas à craindre de rencontrer les soldats de Mosa, quand il s'aperçut que Nathan n'était plus là.

Inquiet de la disparition de l'homme sur lequel il comptait, le regardant comme l'ami dévoué de son père, il commanda d'attendre un instant.

Le tumulte de la lutte avait cessé complètement ; on n'entendait plus que le râle de quelques mourants, ou les appels des esclaves et les compagnons des fils d'Abiézer. Ne revoyant pas revenir Nathan, et craignant

de tomber aux mains des envoyés des Asmonéens, Helcias ordonna aux serviteurs qui l'entouraient de fermer les litières et de partir.

Les esclaves obéirent. Mais, au lieu de tourner vers la porte ouvrant sur le bois de citronniers, ils s'avancèrent rapidement du côté de l'avenue. En vain Helcias leur cria de changer de direction, ils poursuivirent leur route sans ré pondre. Bientôt le fils de Jozabad s'aperçut que des cavaliers l'entouraient, à la tête desquels il reconnut Mosa et Joakim.

—C'en est fait de notre maison, murmura-t-il avec découragement : nous sommes frappés par la main d'un Dieu vengeur, qui châtie dans les enfants les iniquités des pères.

Salomith pleurait en silence, s'abandonnant à sa destinée. Cependant elle ne pouvait pas croire que Mosa, dont elle avait tant de fois admiré le caractère généreux, voulût livrer son frère et elle à des mains impitoyables. Elle connaissait peu les Asmonéens ; toutefois elle avait entendu vanter la noblesse de leurs âmes et les actions héroïques de Judas ; il lui semblait impossible qu'ils eussent résolu de frapper des êtres faibles et désarmés, coupables seulement d'avoir respecté leur père jusqu'à sacrifier pour lui leurs affections les plus légitimes.

Les esclaves qui portaient les litières marchaient d'un pas rapide, et les cavaliers qui les escortaient les pressaient encore d'accélérer leur course. En une demi-heure, la petite troupe atteignit les faubourgs de Modim.

Mosa et Joakim avaient laissé à Boarith les serviteurs de Jozabad, qui les avaient si bien secondés contre les Syriens, avec ordre de surveiller la route de Jérusalem, et d'attaquer au besoin les soldats étrangers qui se rendraient à la ville des Machabées, afin de retarder leur marche, et de permettre à la garnison de Modim de s'établir solidement dans les postes qui lui étaient assignés.

Aser, leur chef, avait promis de remplir cette mission importante, et les fils d'Abiézer, qui l'avaient vu à l'œuvre, ne doutaient pas qu'il ne dût s'en acquitter parfaitement.

Mosa venait de s'approcher des sentinelles placées à la porte de Modim, quand il aperçut un personnage suspect se glissant le long du mur ; il sauta vivement à bas de son cheval, et saisit l'inconnu par le manteau dont il cherchait à masquer son visage.

C'était Nathan.

—Scélérat, fit le jeune homme, tu as donc le secret de te rencontrer partout sur mon passage pour me braver ? Cette fois tu ne m'échapperas pas.

Nathan s'efforça de se tirer des mains de Mosa, mais une des sentinelles vint en aide au fils d'Abiézer. Joakim s'approcha de son frère, l'espion fut garrotté en un clin d'œil, malgré son énergique résistance, et il lui fallut marcher au milieu de la petite troupe, qui le conduisit, en l'accablant d'injures, à la demeure des Asmonéens.

Là, on le jeta dans un étroit cachot, qui ne recevait d'air que par un soupirail armé de barreaux de fer, et on l'enchaîna comme une bête fauve.

Les préparatifs du départ étaient terminés. Mosa et Joakim rendirent compte à Judas de leur expédition, et ils racontèrent comme ils avaient tué trois cent Syriens qui se portaient sur la ville.

Le fils aîné de Mathathias ordonna de renfermer Helcias et sa sœur dans l'appartement le plus commode de la tour, et dit à Mosa :

—Hormis la liberté, tu peux leur accorder tout ce qu'ils désireront. D'ailleurs, cette recommandation est superflue pour toi, car je sais quels sentiments te lient à Salomith.

Mosa rougit, et se hâta de changer de sujet, en rapportant à Judas l'étrange conduite de Nathan, et la capture qu'il avait faite de cet homme en arrivant à Modim.

Machabée l'écouta attentivement, et ne put réprimer un mouvement de contrariété à ce récit.

—Peut-être, fit-il, ce singulier personnage a-t-il de meilleures intentions qu'on ne le pense.

—Ses actes prouvent qu'il est contre nous. Crois-tu qu'on puisse le tenir pour autre chose que pour un espion ?

—Non, certainement. Mais il est temps que nous nous éloignons. N'oublie pas mes instructions et sois sûr que bientôt nous reparaitrons en cette ville.

Judas s'éloigna à ces mots. Quelques instants après, il rejoignit Mosa et lui dit :

—Sois sans inquiétude sur ta famille : de près comme de loin je veillerai sur Esron... sur ta mère... sur Hannah. J'ai des moyens connus de moi seul d'être ponctuellement renseigné sur les dangers que pourraient courir ces deux vertueuses femmes.

Après ces promesses, dont Mosa ne pouvait saisir tout le sens, Judas congédia le jeune homme. Deux heures plus tard, Mathathias, ses fils et leurs adhérents, excepté ceux qui étaient désignés pour occuper la tour, sortaient de Modim et gagnaient les montagnes.

VI.

LE NEGRE.

Pendant la grande journée dont nous venons de retracer les principaux événements, Nathan avait déployé une activité prodigieuse tout en s'enveloppant d'un profond mystère. Pourtant depuis le matin jusqu'à l'heure où il se déroba brusquement à l'attention de Mosa et de Joakim, aux portes de Modim, ses démarches avaient été épiées. Il existait un personnage qui l'avait suivi comme son ombre, sans le perdre en quelque sorte de vue un seul instant.

Le nègre de la pythonisse, Méroé, s'était glissé dans la ville avant le lever du soleil ; il se tenait embusqué dans un coin de la place, comme une bête fauve guettant sa proie. Son regard ardent, doué d'une acuité extraordinaire, ne laissait rien échapper et fouillait jusque dans les groupes les plus compactes. Quand Nathan parut, malgré les précautions que prenait l'Israélite pour n'être point trop en évidence, le nègre le reconnut aussitôt ; ses yeux se fermèrent à demi par un clignement qui exprimait à la fois une satisfaction intime et une haine implacable. Puis Méroé rampa vers Nathan, afin qu'aucun de ses mouvements ne lui échappât.

Nathan, qui avait passé plusieurs années dans la maison d'Abiézer plutôt comme protégé que comme serviteur, l'avait abandonnée, nous l'avons dit, dès les premières persécutions. En s'établissant avec sa famille dans le pays de Samarie, il avait même changé de nom et adopté celui d'Abiram. Maacha, la pythonisse, ne lui en savait pas d'autre.

Mais, pour des motifs qu'expliquera la suite de ce récit, il avait, depuis quelques années, renoncé à cette seconde appellation pour reprendre la première.

Lorsque Nathan quitta précipitamment la place publique de Modim pour courir à Esron, Méroé s'élança sur ses traces et arriva, quelques minutes seulement après l'Israélite, à la maison de Mosa.

Au lieu de franchir le seuil de la porte, il se jeta dans un bosquet de lentisques, et attendit, replié sur lui-même, prêtant l'oreille au bruit d'alentour, et surveillant la sortie de l'habitation. Le nègre avait l'ouïe si fine, qu'il entendit le piétinement des chevaux destinés à Mosa et à Nathan. Devinant, avec l'instinct du sauvage, qu'une excursion se préparait, il se tint prêt à partir.

En effet, bientôt deux cavaliers galopèrent dans l'avenue. Méroé, dont l'agilité était surprenante, se précipita à leur suite, pieds nus, les reins seulement enveloppés d'un pagnon. Il semblait effleurer à peine la terre, tant sa course était légère, et il atteignit presque en même temps que Mosa et Nathan l'endroit où ils rencontrèrent Joakim.

Le nègre se jeta vivement sur le côté de la route, et se cacha dans les buissons qui la bordaient. Au moment où les trois cavaliers s'arrêtaient, il se trouvait à portée d'entendre parfaitement leur conversation. Malgré l'épaisseur de son intelligence, il comprit à peu près le rôle équivoque joué par Nathan, hier espion des Syriens, aujourd'hui penchant pour les Asmoniens et leurs amis. Complètement identifié avec sa hideuse maîtresse, la pythonisse Maacha, animé comme elle d'une haine implacable envers l'homme qui l'avait réduite à l'horrible état où elle se trouvait, il brûlait d'exercer sur lui sa vengeance.

Mais ne se sentant pas de force à s'attaquer directement à un pareil adversaire, et d'ailleurs sa maîtresse lui, ayant tracé une autre ligne de

conduite, il cheminait dans l'ombre à son but, tenant par-dessus tout à se dérober aux regards de Nathan.

Maacha lui avait dit en l'envoyant à Modim :

— Il faut que tu retrouves l'homme qui t'a frappé hier et qui a failli me tuer. Quand tu l'auras revu, suis-le pas à pas, sans qu'il puisse t'apercevoir, et sache s'il a des rapports avec les Juifs. Dès que tu seras renseigné à cet égard, reviens auprès de moi, et je te donnerai, s'il y a lieu, de nouvelles instructions.

Le nègre partit en promettant de remplir fidèlement sa mission.

Après la rencontre des deux frères, au pied de la montagne de Modim, il continua de suivre Nathan à la course. Un instant déconcerté quand ce dernier se jeta dans le bois, il l'imita bientôt, et ne tarda pas à le voir qui retournait sur ses pas, dans la direction d'Esron.

Méroé pénétra de nouveau avec Nathan dans le domaine des fils d'Abiézer, et essaya même, à la faveur des ombres qui commençaient à descendre, de s'introduire dans la maison; mais le vieil intendant se montra tout à coup, et le nègre se réfugia dans un bosquet voisin de la porte.

Il était difficile de mettre en défaut la vigilance de Sellum; l'âge n'avait affaibli aucune de ses facultés, aucun de ses organes, et son regard était aussi perçant qu'aux jours de sa jeunesse. Quoique Méroé se fût promptement esquivé, il n'avait point échappé à l'attention du vieillard.

Quand Nathan, sur sa demande, eut été introduit dans l'appartement de Judith, pour faire à la matrone, avait-il déclaré, une communication importante, Sellum se rapprocha sans affectation du bosquet où le nègre s'était blotti.

Ce fut là que Nathan le rejoignit au bout de quelques instants, conduisant son cheval par la bride.

— Sellum, dit l'étrange personnage, il vous faudra redoubler d'activité et surveiller sévèrement les abords de cet demeure, car vous aurez des jours difficiles à traverser.

L'intendant posa un doigt sur ses lèvres, et fit signe à Nathan de s'éloigner avec lui. A quelques pas de là, Sellum s'arrêta et dit à son interlocuteur :

— Parlons bas ; il y a des espions non loin d'ici.

— Comment le savez-vous ?

— Un nègre s'est glissé tout à l'heure dans ces buissons de nopals.

— Le connaissez-vous ?

— Non.

— Pourriez-vous me décrire sa personne ?

— Je ne l'ai qu'entrevu ; mais il m'a semblé de petite taille et d'une difformité peu commune.

Nathan réfléchit quelques minutes ; puis reprenant la parole, il murmura :

—Je me charge de lui. Pour vous, Sellum, n'oubliez pas mes recommandations. Mosa et Joakim, je viens d'en informer Judith, ne rentreront pas cette nuit à Esron ; leur présence est indispensable à Modim, où les Asmonéens ont proclamé la guerre contre le roi de Syrie. Que votre maîtresse reste ici en paix : une protection puissante ne permettra pas qu'on l'inquiète.

L'intendant voulut adresser des questions à Nathan ; mais ce dernier l'interrompit :

—Le temps presse, fit-il ; je dois repartir en toute hâte. Vous me laissez ce cheval qui appartient à vos écuries.

—Certainement, répondit le vieillard, seulement sois prudent.

—C'est mon métier, dit Nathan avec un sourir amer.

Et, sautant en selle, il salua de la main Sellum, et s'éloigna le petit pas. Il longea le bosquet que l'intendant lui avait désigné comme le refuge du nègre, et il y entra brusquement par l'étroit sentier qui le traversait.

Méroé, était encore là, l'oreille tendue et recueillant avidement tous les sons et les bruits venant de la maison des fils d'Abiézer. Le mouvement de Nathan fut si soudain, que l'espion de Maacha n'eût pas le temps de se ranger. Accroupi au milieu de la route, il se redressa vivement pour ne point être écrasé, et le cheval se cabra devant ce noir fantôme.

Mais Nathan avait reconnu le hideux compagnon de la pythonisse. Il sauta promptement à terre, saisit le nègre par sa chevelure laineuse, et le jeta rudement contre le tronc d'un citronnier où il le maintint.

—Qui t'a envoyé ici, misérable ? demanda-t-il d'une voix contenue.

Méroé ne répondit pas ; mais de sa main droite restée libre il cherchait le poignard fixé dans la corde qui retenait son pagne.

Nathan, que la colère dominait, ne s'aperçut pas de ce mouvement et renouvela sa question en secouant rudement le nègre.

Méroé, qui avait réussi à saisir son arme, garda encore le silence, s'appêtant à frapper son ennemi. Nathan, cette fois, surprit la tentative du nègre et put arrêter le coup. Il s'empara du poignard, le même que la veille, en se retirant avec Jozabad, il avait abandonné dans l'ancre de la pythonisse.

—Monstre, fit-il, je te rencontrerai donc toujours sur mon chemin !

Et en achevant ces paroles, il plongea l'arme dans la poitrine de Méroé, qui tomba avec un cri de douleur.

Nathan remonta sur-le-champ à cheval, et s'éloigna au galop. Arrivé à l'extrémité de l'avenue, au lieu de prendre la route de Modim, il enfila celle de Boarith.

Cependant le nègre, dont le sang coulait abondamment, n'avait pas perdu connaissance ; il arracha un lambeau de son pagne, avec lequel il tampona sa blessure, et se traîna hors du bosquet, en poussant des gémissements que lui arrachait la souffrance.

Plusieurs serviteurs de Judith l'entendirent et se hâtèrent d'accourir à son secours. Ils le relevèrent et le transportèrent à la maison. Sellum, rentré aussitôt après le départ de Nathan, n'avait pas entendu le cri de Méroé. A la vue du nègre blessé, inondé de sang, il comprit qu'un drame rapide, terrible, s'était passé dans le bosquet, entre Nathan et le nègre. Il ne manifesta aucun étonnement, mais il se tut. Le vieil intendant, que ses maîtres eux-mêmes respectaient comme un homme de prudence consommée, ne révélait pas toujours facilement sa pensée intime. Initié par une longue expérience aux choses de la vie, au jeu des passions humaines ; habile à saisir les mobiles et les ressorts de certains actes inexplicables pour le vulgaire, il ne parlait et ne se prononçait jamais qu'à bon escient.

A la nouvelle qu'un homme blessé venait d'être apporté dans sa maison, Judith et sa fille s'empressèrent de venir dans la salle où Méroé gisait sur un lit improvisé. Le visage des deux femmes exprimait les soucis, les anxiétés qui agitaient leurs âmes. Malgré la visite de Nathan et les explications qu'il leur avait données au sujet de Mosa et de Joakim, elles s'effrayaient des dangers que pouvaient courir les deux jeunes hommes bien plus que de ceux qui les menaçaient elles-mêmes.

Néanmoins, en présence du malheureux qui se tordait sous les étreintes de la douleur, elles imposèrent silence à leurs angoisses pour s'occuper de soulager un de leurs semblables.

Judith s'approcha de Méroé, et sans aucun dégoût à l'aspect de cet être disgracié par la nature, elle lui prit la main, s'informant doucement de son état.

Le nègre, accoutumé à un autre langage, regarda un instant la matrone d'un œil hagard, puis ses lèvres remuèrent comme s'il voulait parler. Judith le pressa de raconter comment il avait été blessé, pendant qu'un de ses serviteurs bandait la plaie béante.

Le sang ayant cessé de couler, Méroé parut recouvrer de la force ; il tourna de nouveau vers Judith ses noires prunelles chargées d'une expression singulière, et un son rauque s'échappa de ses lèvres, formulant à demi une phrase mêlée de mots grecs et syriaques. La matrone l'engagea avec bonté à s'expliquer tranquillement, et lui demanda qui l'avait frappé.

Méroé prononça le nom de Nathan.

Judith, surprise, regarda Sellum debout auprès d'une fenêtre. L'intendant feignit de ne pas remarquer cette muette interrogation. Le nègre, dont les souffrances se calmaient graduellement, maintenant que le premier appareil était posé sur sa plaie, sembla recueillir ses forces et ajouta :

—L'homme qui m'a percé de son poignard est un espion des Syriens.

Sellum leva la tête ; pourtant il s'abstint de toute réflexion, et Méroé continua :

—Il était avec vos fils, tout à l'heure, sur la route de Modim. Soudain,

il s'est éloigné d'eux sans les prévenir, et il est revenu ici. Je l'ai suivi afin de l'observer et de vous informer de ses manœuvres suspectes.

—Tu te trompes, fit Judith, Nathan est notre ami, et nous n'avons rien à craindre de lui.

—Alors pourquoi m'a-t-il frappé ? gronda le nègre.

Et il tomba dans une sorte d'assoupissement. La matrone, après avoir recommandé qu'on eût le plus grand soin de ce malheureux, emmena l'intendant et s'entretint longtemps avec lui. Sellum, chaque fois qu'il s'agissait de Nathan, se renfermait dans une profonde réserve, qui finit par préoccuper Judith, si bien qu'elle lui dit à la fin :

—Sérieusement, que penses-tu de cet homme ?

—Sellum secoua la tête et répliqua :

—Il est difficile de se rendre compte du rôle qu'il joue en ce moment. Autrefois c'était une nature honnête, et il était fidèle à notre culte national.

—Et aujourd'hui ?

—Les événements sont graves, les circonstances critiques : il faut craindre de mal juger, même le plus humble de nos frères.

Judith, voyant qu'elle ne pouvait rien tirer de plus de son intendant, cessa d'insister. Elle avait en lui une confiance absolue, et elle pensa que, par scrupule de conscience, il ne voulait pas condamner sans avoir des preuves positives de culpabilité.

Le lendemain, un émissaire venu de Modin se présenta chez la veuve d'Abiézer ; il lui raconta les événements de la nuit, la capture d'Helcia et de Salomith, et aussi celle de Nathan, pris en flagrant délit d'espionnage. Il lui recommanda de ne point s'alarmer, l'assurant que ses fils veillaient sur elle et possédaient de sûrs moyens de communiquer avec Esron lors même que les Syriens les bloqueraient dans la demeure fortifiée des Machabées.

—Mais eux, que deviendront-ils, s'écria la pieuse mère, si les soldats du roi Antiochus les viennent attaquer, comme cela n'est que trop certain ?

—Ils sont en mesure de résister quelque temps, jusqu'à ce qu'ils soient secourus par les Asmonéens.

—Hélas ! les reverrai-je jamais ? Que je crains pour eux le sort de leur père

—Dieu secourra les siens, répliqua l'émissaire.

—Ah ! je n'ai d'espoir qu'en lui, dit la matrone en levant vers le ciel ses yeux pleins de larmes.

Ensuite, puisant une force héroïque dans ses sentiments religieux, elle ajouta :

—Néanmoins, dis-leur en mon nom de remplir fidèlement leur devoir. Qu'ils meurent, s'il le faut, au poste où les Asmonéens les ont placés.

—L'émissaire, ayant pris congé de la veuve d'Abiézer, retourna en toute hâte à Modim.

Il venait seulement de partir, quand un inconnu pénétra à son tour chez Judith, remit une lettre à Sellum, et s'éloigna aussitôt du côté des montagnes.

La missive était adressée à Judith, qu'elle engageait à se reposer complètement sur Nathan du soin de pourvoir à sa sécurité et à celle de sa fille. La lettre ne portait aucune signature.

En vérité, dit la matrone après un moment de réflexion, en vérité, je n'y comprends rien ; si j'en crois le message de mes fils, qui mieux que personne doivent être bien informés, Nathan est un espion des Syriens, un homme de la plus dangereuse espèce ; tandis que, selon ce billet venu je ne sais d'où, il faut que je m'en rapporte à lui. Ce qui ressort pour moi de plus évident de tout ceci, c'est que nous sommes entourés d'intrigues, et que ma maison est le point de mire des ennemis d'Israël.

Sellum se tut, et son visage serein ne trahit point sa pensée intime.

Quoiqu'il en soit, ajouta Judith, l'avis qui vient de m'être transmis est superflu, puisque Nathan est prisonnier.

A peine la matrone avait-elle émis cette remarque, qu'un homme se glissa dans la salle ; elle reconnut Nathan et tressaillit de stupeur.

—Toi ici ! balbutia-t-elle sans chercher à cacher son trouble ; je te croyais à Modim . .

—Emprisonné dans la tour de la demeure des Asmonéens, n'est-il pas vrai ? interrompit l'étrange personnage avec un sourire indéfinissable.

Et voyant que Judith le regardait d'un air effaré, il poursuivit :

—Vous avez des protecteurs puissants, veuve d'Abiézer, mais Nathan n'est pas dénué non plus de sympathie : une volonté à qui rien ne résiste n'a pas souffert qu'il se consumât, inutile, au fond d'un cachot.

—Les Syriens t'ont délivré ? ils ont attaqué la maison des Machabées ? s'écria la matrone avec effroi.

—Non, ce n'est point avec leurs secours que j'ai été élargi. Cependant les soldats d'Antiochus entrent dans la ville, assez nombreux ; ils feront probablement des excursions dans la campagne, et c'est pour cela que je suis venu. S'ils envahissaient votre maison, et qu'ils voulussent y exercer quelque violence, ordonnez, si c'est en plein jour, qu'on hisse sur la terrasse un étendard rouge, et si c'est la nuit, qu'on allume un fanal ; à ce signal, des défenseurs vous arriveront promptement. Je n'ai pas autre chose à vous dire.

Nathan, sans vouloir répondre aux questions que Judith lui adressait, se hâta de sortir, alléguant que tous ses moments étaient comptés ; et que d'autres missions de souveraine importance l'appelaient ailleurs.

Quand il fut parti, Judith, qui, moins que jamais pouvait s'expliquer ces visites répétées et ces communications contradictoires, demanda à Sellum quel compte il croyait qu'on dût tenir des avis de Nathan.

—Il faut les suivre ponctuellement.

—Mais c'est un traître.

—Qu'importe ? Il se souvient évidemment des bienfaits qu'il a reçus d'Abiézer, son cœur renferme encore quelques bons sentiments, et il désire vous préserver de toute insulte.

—Puisse-t-il en être ainsi ! soupira la matrone avec l'accent du doute et de la tristesse.

Toutefois, le calme du vicil intendant lui inspira quelque confiance, et elle lui prescrivit de se conformer aux recommandations de Nathan, au cas où les Syriens s'approcheraient d'Esron.

(A continuer.)

LE RECENSEMENT DU CANADA, 1871.

REMARQUES SUR UN ÉCRIT PUBLIÉ PAR M. HARVEY DANS LE NUMÉRO DE
FÉVRIER DU "CANADIAN MONTHLY."

(Le présent écrit a été récemment publié en Anglais dans le "Times" d'Ottawa.)

Un statisticien distingué, M. Block, a dit : "Une statistique dressée sans autre préoccupation que la vérité n'est pas celle qui échappe le mieux aux reproches." Les fonctionnaires engagés dans les travaux statistiques du recensement de 1871 ont pu, par expérience, se convaincre de l'exactitude de la réflexion de M. Block, laquelle, dans son honnêteté, ne manque pas d'être quelque peu humiliante.

M. Harvey, auquel je répons en ce moment, ne peut trouver à redire que je le réfute et que je prenne, de là, occasion de relever quelques-unes des nombreuses erreurs dont se composent les attaques faites contre le recensement. Longtemps à l'avance, avant même que le système suivi n'eut été adopté, certains journaux prédisaient que le tout serait mal fait et les résultats incorrects. Cela venait de l'appréhension intuitive où l'on était que le recensement viendrait mettre à néant les calculs imaginaires sur lesquels on s'était basé pour établir des arguments et des conceptions impossibles. L'extravagance de ces calculs en était venu au point que quelques-uns estimaient la population probable du Canada, en 1870, au chiffre précis de 4,707,751, lequel chiffre certains autres déclaraient "*plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.*" M. Harvey, de son côté, prédisait une population de quatre millions et un quart pour les quatre premières provinces de la Confédération.

Il devenait pénible, pour les prophètes et leurs adhérents, d'admettre que ces calculs et ces brillantes promesses d'une augmentation extraordinaire de population, dont on avait encombré les gazettes, les revues et les almanacs, ne s'étaient pas réalisés ; de même qu'il est pénible pour un homme d'affaires trop confiant de découvrir que ses spéculations n'ont point été aussi favorables qu'il s'y attendait. Il n'en est pas pour cela moins important pour un pays que pour un négociant de connaître la vérité, et il serait dangereux, pour l'un et pour l'autre, de se faire illusion sur des matières de cette importance.

Le même genre de déception s'était produit aux Etats-Unis ; des calculs enchanteurs y promettaient une population de 45 et même de 50,000,000 ; grand fut aussi là le désappointement, quand le recensement vint établir le fait que cette population n'atteignait pas tout-à-fait le chiffre de 39,000,000. Nos voisins ont heureusement eu le bon esprit de recevoir avec dignité l'annonce de cette vérité malencontreuse. En répondant à

l'article bien écrit, et sans aucun doute très-goûté par beaucoup de personnes, de M. Harvey, je me trouve du côté impopulaire de la question ; mais, comme je suis sûr d'être, en même temps, du côté de la vérité, je me propose de la défendre quand même. Je citerai aussi abondamment que possible mon savant adversaire et je tâcherai d'être très-court.

M. Harvey commence sa critique du recensement de 1871 par les mots suivants :

“ Le recensement de 1861 donnait au Haut-Canada, au Bas-Canada, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse environ trois millions d'habitants, et si ces provinces avaient continué d'augmenter jusqu'en 1871 dans la proportion signalée pour les dix années précédentes, elles compteraient maintenant quatre millions et un quart au lieu d'un peu moins de trois millions et demi. La différence entre le chiffre anticipé et celui du recensement est grave, et le public nie l'exactitude du recensement avec autant de persistance que les fonctionnaires en mettent à la défendre. Il ne s'en suit pas de ce que les prévisions n'ont point été confirmées que les fonctionnaires se trompent.”

Je réponds qu'établir le chiffre de la population d'un pays n'est point une question de prévision, d'anticipation, d'induction, de comparaison, ou de progressions géométriques, mais une question de *preuve* à obtenir sur place, par le témoignage sous serment de témoins se transportant de leur personne, de maison en maison, enrégistrant successivement, nom par nom et un par un, tous les individus qui composent cette population, et de nulle autre manière. Ce n'est pas une affaire d'argumentation mais essentiellement une *question de fait*.

L'augmentation de la population d'un jeune pays, encore en pleine colonisation, et traversé par des courants migratoires, ne saurait se déduire d'une période à une autre par des calculs de progressions. La population du Haut-Canada était de 465,357 en 1841 (fin d'année) ainsi que donnée par le recensement alors fait ; cette population était de 952,004 en 1851 (fin d'année) et de 1,396,091 en 1861 (fin de 1860), ce qui établit une augmentation totale de 104 par cent pour une décade, et seulement de 46 par cent pour la période immédiatement voisine. Toutefois, comme la seconde période ne fut en réalité composée que de neuf années, il est plus correct de dire que l'augmentation annuelle de la première période a été 7.42 et l'augmentation de la seconde période de 4.34.

Cette exemple démontre l'inexactitude de tous ces calculs, fondés sur une simple progression géométrique, faits en vue de prédire un événement encore caché sous les voiles de l'avenir et soumis aux chances de causes variées et nombreuses, telles que l'action de la densité, l'influence des migrations, &c., &c., toutes causes qui n'obéissent point aux lois des mathématiques.

Conséquemment, “ *la différence entre le chiffre anticipé et celui du recensement* ” est tout simplement la différence qui existe entre des calculs trompeurs et un fait numérique constaté.

M. Harvey un peu plus loin, dit :

“ Le recensement de 1861 fut pris en un jour ; et la *population de fait*, c'est-à-dire la population alors et là présente fut assignée à chaque maison, village, comté et ville.”

Voici ce qu'on affirme, ce qu'on répète, et ce qu'on présente comme un argument, suffisant, tout irrationnel qu'il soit, pour tromper la partie mal disposée du public. Quels sont les faits ? Le recensement de 1861 ne fut pas pris en un jour, ni dans deux semaines, mais au contraire, bien qu'il soit moins considérable que celui de 1871, il ne fut pas plus promptement exécuté. Il ne fut pas pris d'après un des deux systèmes de la *population de droit* ou de la *population de fait*, mais en dehors de tout système. On y enrégistra tous les présents et tous les absents de chaque famille, faisant double emploi de toute la population flottante des voyageurs, écoliers, internes des institutions publiques, forestiers, &c., lesquels furent comptés deux fois, en premier lieu à l'endroit de leur présence actuelle et en second lieu comme membre de la famille au domicile ordinaire ; le tout avec addition des étrangers accidentellement présents en quelqu'endroit que ce fut du pays. Que le recensement de 1861 donne un chiffre exagéré de la population est chose qui n'a jamais fait doute pour ceux qui ont eu l'occasion d'étudier les procédés de ce recensement, pour la simple raison que la preuve du double emploi existe à la face du document et de la manière la plus claire. La même exagération avait eu lieu et de la même manière dans l'exécution du recensement de 1851. Il résulte que l'énorme augmentation signalée plus haut pour la période 1841-51 (bien que considérablement supérieure en réalité à celle de la période suivante) contient une erreur importante, et que la différence en moins dans l'augmentation de la décade 1861-71 (bien que très-considérable en réalité) n'est pas cependant aussi considérable qu'elle apparaît par la comparaison des résultats des deux derniers recensements.

M. Harvey se livre à une critique quelque peu risquée des systèmes à suivre dans l'exécution d'un recensement : il représente le système de la *population de droit* comme une conséquence de la "jurisprudence Romaine... qui mystifie le plaideur trop confiant" et le système de la *population de fait* comme se rattachant à la "loi commune et à tout ce qu'il y a de plus pratique !" De tout cela M. Harvey conclut que le premier de ces systèmes convient aux "*peuples latins*" mais est étranger aux *Teutons*. Mon intention n'est point de m'occuper de discussions d'une nature aussi transcendente, désirant plutôt me restreindre aux questions de fait et aux arguments qui en découlent ; les faits sont que la distinction de races indiquée comme partageant ces deux systèmes entre les divers peuples, n'existe pas. Il y a des peuples latins qui ont conservé le système traditionnel de la *population de droit*, et il y a des peuples latins qui ont adopté le système comparativement récent de la *population de fait* ; il en est de même pour les peuples de race teuton. Deux exemples suffiront pour démontrer l'erreur dans laquelle est tombé M. Harvey, justement pour s'être contenté de l'usage exclusif et de l'abus de la méthode inductive par rapport à des questions purement de fait. Le pays.

latin le plus considérable, la France, a depuis quelque temps adopté le système de la *population de fait* dans l'énumération quinquennale de sa population. Le pays anglais le plus considérable, sous ce double rapport de la population et du territoire, la République des États-Unis, fait usage du système de la *population de droit* : sur ce point le Manuel américain, contenant les instructions pour le recensement de 1870, est à peu près semblable à notre Manuel de 1871.

J'espère que pour l'avenir M. Harvey demeurera convaincu que l'adoption du système *de droit* en Canada n'a rien à faire avec le double fait que M. Dunkin "est un avocat de Québec versé dans la connaissance du "Romain," et que "M. Taché est un Canadien-Français pur sang."

M. Harvey dit ailleurs :

"La plupart des énumérations municipales dont les chiffres sont connus démontrent que le chiffre du Recensement n'atteint pas celui de la population, comme on avait tout lieu de s'y attendre de l'application du système de la *population de droit*, mis en œuvre par des gens non exercés."

Sans donner à ces prétendus contrôles plus d'importance qu'ils n'en ont, étant des opérations inférieures de tous points à un Recensement régulier ; tels qu'ils sont, cependant, ils vont à démontrer le contraire de ce que M. Harvey prétend. Les énumérations municipales d'Ontario (il ne s'en fait point dans les autres provinces) faites quelques semaines avant le jour auquel se rapporte le Recensement, indiquent des chiffres moindres que ceux du Recensement, et dans presque tous les cas, cet écart en moins est comparativement considérable. Du grand nombre que j'ai moi-même examiné, il n'y a, à ce fait général, qu'une seule exception, s'élevant au chiffre insignifiant de moins que un par cent, et cela pour une toute petite localité.

Jusqu'ici je n'ai entendu parler que de deux énumérations faites depuis la publication des chiffres du Recensement, énumérations entreprises et exécutées avec l'idée préconçue de révoquer en doute l'exactitude du Recensement, et dans le but avoué de le trouver en défaut. Dans Ontario, la ville Ste. Marie, où s'est fait l'un de ces deux prétendus dénombrements, est venue confirmer l'exactitude du dénombrement officiel, d'autant que le chiffre du Recensement portait la population de cette localité à 3,120 habitants, et que "*l'énumération spéciale*," faite neuf mois après lui en accorde 3,179. Dans la province de Québec, la ville frontière de St. Jean a aussi exécuté une de ces énumérations, faite sans noms ni aucun autre moyen de contrôle, laquelle a découvert plusieurs centaines d'habitants de plus que le Recensement n'en avait trouvé, sur une population de 3,022 ; preuve évidente que le zèle local s'est surfait en cette occasion, et que pour vouloir trop prouver on n'a rien prouvé du tout.

Je le répète, il n'y a aucune garantie dans ces prétendus contrôles et dans ces sortes d'énumérations exécutées par des agents non légalement responsables, soumis aux influences de sections, opérant sur une popula-

tion, dans le moment mue par l'esprit de localité et se croyant tenue, coûte que coûte, de dépasser le chiffre connu du Recensement. Il est clair que les chances d'obtenir un dénombrement exact sous de pareilles circonstances sont des chances tout-à-fait illusoire. La saine raison dit de suite que toutes les conditions manquent ici, qui sont nécessaires, toujours en matières de preuve. Il faudrait trouver un personnel municipal et une population tout-à-fait exempts des faiblesses humaines, pour leur voir conserver le calme de l'esprit et la délicatesse de conscience sous une pareille pression, en l'absence des précautions nécessitées par la nature même du travail à faire. A part cela, il est admis que toute énumération qui ne comprend point l'enregistrement, *nom par nom, de tous les individus* qui composent une population, est une opération statistique suspecte en tout état de cause, attendu que ce mode, qui ouvre la porte à toutes les erreurs, rend très-difficiles, si pas impossibles, les procédés de vérification.

Depuis que ce qui précède a paru en anglais, la métropole commerciale du Canada, Montréal, a procédé à l'exécution d'un dénombrement, à l'exemple des villes de Stc. Marie et de St. Jean. Le résultat, paraît-il sur les journaux, serait un chiffre de 117,000. Le Recensement a constaté que Montréal possédait au 2 Avril dernier 107,225 habitants domiciliés. L'addition municipale, venant environ un an après, accuserait donc un écart d'à peu près 8,500; chiffre évidemment composé de tous les doubles emplois et des erreurs d'exagération inmanquables quand on fait, avec zèle et simultanément, usage des systèmes *de droit et de fait*, dans le but indéniable de grossir le chiffre de la population de sa localité. Certains journaux comptaient tellement là-dessus qu'ils avaient annoncé des chiffres allant de 130,000 à 160,000. (1)

M. Harvey dit autre part :

" La Nouvelle Ecosse est depuis quelques années en possession de registres de l'état civil plus ou moins corrects, et le fonctionnaire qui est chargé de l'enregistrement des mouvements de population, a fait partie du personnel du recensement. Il résulte que cette province a été l'objet de l'énumération la plus complète et y a par conséquent gagné. Les autres provinces ont été privées de ce grand avantage."

Voici, bien sûr, une explication très-ingénieuse et une théorie joliment imaginée, pour rendre compte du fait de l'augmentation proportionnelle plus grande que le recensement signalé dans la Nouvelle-Ecosse; mais les faits viennent encore ici contredire l'argument, et rien n'est roide comme un fait.

Le système d'enregistrement des mouvements de population dans la Nouvelle-Ecosse, à l'exception de ce qui concerne la ville d'Halifax, est encore dans son enfance et n'a pas atteint et n'a pas pu, en dépit des efforts du zélé fonctionnaire qui préside à ce Bureau, encore atteindre quelque chose approchant l'exactitude. D'autre part la Province de Québec, qui accuse la plus petite augmentation de population, possède

(1) Il serait à désirer que les listes des deux recensement fussent comparées par une commission mixte. Note de l'E.

pour les onze-douzièmes de sa population un système d'enregistrement aussi parfait que les meilleurs de l'Europe, et cela depuis l'origine de sa colonisation : de telle sorte que les ancêtres du plus pauvre colon de la Province de Québec peuvent se retracer jusqu'au premier du nom qui soit venu en Canada.

En outre, l'enregistrement des mariages, naissances et morts est chose tout-à-fait distincte et séparée des procédés d'un recensement.

Le Bureau d'Enregistrement, une fois organisé comme il l'est en Angleterre par exemple, peut rendre les travaux préliminaires et la compilation des retours plus faciles, en fournissant au recensement un personnel nombreux et exercé, ce qui toutefois n'a pas eu lieu pour la Nouvelle-Ecosse.

Le fait est que le recensement de la Nouvelle-Ecosse n'a été ni mieux ni plus mal fait que celui des autres provinces : le même système a été appliqué partout, les mêmes précautions prises, le personnel choisi de la même manière, l'instruction donnée par écrit et oralement aux employés la même, et les procédés de vérification les mêmes. Pour ceux qui sont au fait de la façon dont les choses se sont passées, l'assertion que je réfute et les conclusions qui en découlent sont tout simplement amusantes.

M. Harvey, un peu plus loin, alors qu'attaquant le système de la *population de droit*, dit :

“ Dans ce sens il paraît que si le système de la population de droit donne origine à quelques injustices ce doit être dans les villes. Les voyageurs logeant à l'hôtel, les pensionnaires aux écoles et dans les maisons de pension, les serviteurs, tous ceux, en un mot, qui composent cette classe sont rapportés à leur domicile respectif qui est ordinairement dans la campagne, en même temps que les étrangers, qui se trouvent à voyager dans le pays et qui ne sont point énumérés, logent presque toujours dans les villes.”

Parler d'injustice parceque les *voyageurs* et les *étrangers* ne sont point ajoutés à des populations dont ils ne font aucunement partie, est quelque peu se méprendre sur l'idée du juste.

Quel est l'objet du dénombrement de la population d'un pays ? Serait-ce le vain et puéril désir d'accumuler sur le papier le plus gros chiffre possible ? N'est-ce pas, au contraire, dans le but honnête et raisonnable de connaître l'état réel de la force ou de la faiblesse de l'agglomération et de chaque partie d'icelle ; de connaître la proportion des sexes, des âges, &c., &c. ; n'est-ce pas pour déterminer les éléments de vigueur ou de débilité, afin de déterminer les influences qui s'y rapportent, d'en découvrir les causes pour aider à ces causes ou les neutraliser selon le cas ? En ajoutant à la population d'une ville frontière (comme on l'a fait dans un dénombrement local) les quelques centaines de voyageurs et d'étrangers qu'on y a trouvé réunis, est-ce que par cette manœuvre on ajoute à la force productive et défensive de cette localité ? N'y aurait-il pas au contraire là-dedans le danger, pour l'administration du pays, de compter sur

des forces et des ressources imaginaires et de tenir comme défenseurs du sol des gens dont le premier mouvement en cas d'attaque serait de retourner chez eux ?

Quand le système de la *population de fait* est de *bonne foi* mis en pratique, la différence dans le résultat est tout à fait insignifiante d'un côté ou de l'autre. Ceux qui l'ont adopté n'ont point agi ainsi pour grossir le chiffre de la population (but qui serait peu avouable pour un statisticien) ; mais seulement parceque certains prétendent que cela simplifie les procédés en même temps qu'ils allèguent que le nombre des temporairement absents, qui sont omis, est compensé par le nombre des temporairement présents, qu'on enrégistre ; ou, pour me servir des mots du régistrataire général d'Angleterre : “ *les étrangers tiennent place des anglais absents.* ” Conséquemment les statisticiens qui désirent un système capable de *grossir les chiffres* et de les faire paraître “ *plus respectables,* ” doivent mettre de côté tout aussi bien le système de la *population de fait* que celui de la *population de droit*, pour adopter le superbe système de 1851 et 1861 qui faisait flèche de tout bois, mais qui, tout bien imaginé qu'il est pour l'objet voulu, ne saurait tout de même faire atteindre le “ *chiffre prédit.* ”

Le simple fait qu'un recensement a été exécuté d'après l'un ou l'autre des deux systèmes ne saurait être un argument contre l'exactitude de ce recensement. Les deux systèmes ont leurs partisans et sont tous deux pratiqués ; ni l'un ni l'autre n'est un talisman de salut, ni l'un ni l'autre l'abomination de la désolation. L'un peut être préférable à l'autre dans des circonstances données. Le système de la *population de droit* a été adopté, par les États-Unis et par les autorités canadiennes, comme étant le meilleur dans les circonstances des difficultés d'organisation, de l'énorme étendue des territoires et du caractère fédératif des institutions politiques. Il a cet immense avantage qu'il ne nécessite pas cette hâte extrême que requiert naturellement l'adoption du système de la *population de fait*.

A ce propos, il est bon de remarquer que c'est une idée tout à fait erronée que celle (dont on s'est fait un argument contre le recensement) de croire que le dénombrement d'une grande population ou vaste étendue de pays peut se faire en un jour et qu'on peut en publier les résultats dans une semaine. Mais pareille rapidité serait-elle possible qu'elle ne serait guère un avantage dans les circonstances ordinaires et certainement point un spécifique contre les erreurs. M. Harvey lui-même donne une excellente raison pourquoi nous, en Canada, nous ne devons pas sacrifier à l'impatience d'aller très vite, quand il dit, parlant des difficultés que présente l'organisation de la statistique et l'exécution des dénombrements sur le continent de l'Amérique : “ *des devoirs qui requièrent des études et une pratique spéciales sont ainsi de nécessité confiés à des personnes manquant de connaissance et d'expérience et nommées à la hâte.* ” N'est-il pas évident, d'après cela, que l'adoption d'un système qui nécessite dix fois plus

d'employés et une hâte plus considérable aurait pour effet inévitable d'ajouter aux difficultés et aux chances d'erreur, si pas proportionnellement, du moins dans une grande mesure ?

Durant la dernière période décennale, la population du pays n'a pas augmenté dans la même proportion que ci-devant : Il eut été impossible de prévoir le chiffre de cette différence avant le recensement ; cependant ceux qui se sont occupés de l'analyse des mouvements de notre population étaient préparés à recevoir le résultat qui a pris par surprise cette large portion du public qu'avaient trompée les chiffres anticipés par de faux calculs.

L'état des faits révélés par le Recensement peut être facilement soutenu par des arguments pris aux événements de la dernière décade. A l'exception des trois dernières années (dont deux seulement appartiennent à cette période) l'immigration, depuis un assez long espace de temps, était réduite à un chiffre insignifiant, pendant qu'une émigration considérable partait de tous les coins de nos quatre provinces et particulièrement de la province de Québec. Cette émigration, allant aux Etats-Unis, était déjà commencée depuis longtemps mais n'avait encore jamais atteint les proportions des dix dernières années.

Un vide immense a été créé, pendant cette période, au sein de la population mâle de la République voisine, par une guerre civile à outrance et de longue durée, et le fait coïncidant de l'abolition du travail compulsif des esclaves. La demande s'est présentée sous la double forme de beaucoup à faire et de l'élévation des salaires. Comme on devait s'y attendre notre peuple, comparativement peu nombreux, a été appelé à fournir une partie considérable des remplaçants ; de là diminution absolue du chiffre de la population et diminution proportionnelle dans l'augmentation de notre peuple. S'obstiner à fermer les yeux à une explication aussi simple et aussi palpable des résultats constatés, indiquerait chez nous un manque de calme et de sérieux déplorable.

L'esprit réfléchi de M. Harvey, en dépit de ses arguments à l'encontre de l'exactitude du dernier recensement, n'a pu échapper entièrement à cette logique des faits et, pour peu qu'on soit accoutumé à l'analyse de l'association des idées, on trouve dans l'écrit de M. Harvey la preuve décisive qu'au fond de l'âme et en réalité il est plus convaincu de l'exactitude du recensement qu'il ne le croit lui-même. Il dit :

“ Il paraîtrait qu'arrivée à un certain chiffre la population dans les anciens comtés s'arrête ; cela se fait quand il se trouve un nombre suffisant de propriétaires agricoles pour retirer des terres avec leur seul travail et sans l'emploi du capital nécessaire aux améliorations du drainage, du défonçage et des engrais artificiels, tout le profit possible. Dans l'état présent du continent, avec des terres nouvelles de facile accès, il peut être plus avantageux pour le cultivateur d'envoyer ses fils coloniser que de s'efforcer d'augmenter ses récoltes par l'application de la science et du capital. Qu'il en soit ainsi paraît être évidemment l'opinion dominante.”

Cette exposition est très vraie et pèse d'un très grand poids dans le débat ; mais la conclusion qui en découle logiquement est que l'accroissement de notre population doit nécessairement subir une diminution proportionnelle à la cause ici indiquée, laquelle s'ajoute aux autres forces qui ont créé et qui maintiennent le courant d'émigration qui nous amoindrit.

Plus loin M. Harvey dit :

“ Est-ce que les propriétés rurales auraient été trop subdivisées ?—Et assiste-t-on au commencement de ce procédé d'élimination qui a eu lieu par la force des choses, dans les montagnes de l'Ecosse, où les propriétaires fonciers ont dû forcer les petits fermiers à laisser leurs chaumières pour s'aller établir dans un nouveau pays ? Si c'est le cas, et si la population que peut maintenir le système d'agriculture pratiqué dans Québec et l'Ontario a atteint son maximum, l'endroit où doit s'aller fixer le surplus de population de ces deux provinces est clairement indiqué. Le courant d'émigration ne se dirigera vers le nord que par degré, bien qu'après avoir traversé les hauteurs des Laurentides un autre rang de comtés peut se former sur les sols argileux qui se trouvent au nord de ces montagnes. L'émigration ne se dirigera pas vers le sud : elle se maintiendra sinon vers le même degré de latitude, au moins aussi près que possible de cette parallèle, les courants migratoires en font toujours ainsi ; ils tiennent aux zones d'une végétation analogue. L'émigration peut avoir déjà grossi les populations du Minnesota, du Wisconsin et de partie du Michigan. Les Illinois et l'Iowa peuvent avoir séduit quelques-uns de nos émigrants, mais le canadien rarement s'établit dans ces endroits. L'émigration du pays, si on favorise ce mouvement, préférera demeurer soumise aux vieilles institutions, et nous verrons, lorsqu'il existera un chemin de fer, qu'elle cherchera à coloniser les territoires du Nord-Ouest et s'avancera probablement aussi loin que possible sur l'Assiniboine et la branche sud de la Saskatchewan, pour éviter les froids extrêmes de la Rivière Rouge.”

Encore ici les réflexions faites par M. Harvey vont toutes à maintenir l'exactitude du recensement, en tant qu'elles appuient sur le fait d'une émigration considérable qui a dû produire inévitablement une diminution dans l'accroissement proportionnelle de notre population.

Je ne m'arrêterai pas à examiner les aphorismes proclamés dans le passage que je viens de citer qui nous affirme, “ que l'émigration ne se dirige pas vers le sud ; qu'elle se maintient sous le même degré de latitude ou dans son voisinage immédiat, qu'elle préfère demeurer sous l'action des mêmes institutions.” Je ne puis cependant m'empêcher d'exprimer ma croyance dans le fait que les courants migratoires se dirigent vers le sud, qu'ils atteignent des degrés de latitude souvent très éloignés du point de départ, et tendent vers des institutions bien différentes les unes des autres.

M. Harvey termine une partie de ses remarques par la réflexion suivante

“ En l'absence d'une émigration continuelle venant d'Europe ou d'Asie, sommes-nous donc, comme les races aborigènes qui nous ont précédé sur ce continent, destinés à disparaître complètement ? ”

Evidemment l'auteur devient ici plus sombre que ne le comporte l'état de choses qu'il examine. Une augmentation de population qui s'établit à raison de un par cent par année n'est point une menace d'extinction ; c'est à peu près la proportion signalée pour l'Angleterre et le Pays de Galles, qui reçoivent depuis bien des années une émigration irlandaise plus consi-

dérable que l'émigration partant de ces deux pays ; à tel point qu'il y a maintenant plus d'Irlandais à Londres qu'à Dublin. On peut encore signaler d'autres circonstances d'une nature encourageante : l'émigration aux États-Unis paraît maintenant avoir atteint son maximum, et on observe les commencements d'une réaction qui marchera à mesure que le prix des salaires s'égalisera et que diminuera la manie d'émigration, née de causes qui tendent tous les jours à disparaître. La fécondité de nos familles, dans l'ensemble, n'a point diminuée, et l'émigration européenne a semblé, pendant les trois dernières années, mieux comprendre les avantages que notre pays offre aux colons. Ainsi ne nous laissons pas abattre par la tristesse, mais d'autre part tâchons de n'avoir point d'illusions. Il nous est impossible de grandir aussi vite que certains de nous avaient espéré, sachons porter avec calme et une dignité modeste toute l'importance à laquelle nous pouvons légitimement prétendre.

M. Harvey, qui toujours attaque le recensement avec des suppositions, dit encore :

“ Si on avait omis dans le recensement cinq par cent de la population de Québec et huit par cent de la population du Nouveau Brunswick et d'Ontario, les trois cent mille qu'on croit avoir droit d'attendre d'un chiffre exact, donneraient à notre population un total plus respectable.”

D'abord il ne faut pas oublier que tout ceci est de pure imagination ; nul être humain n'ayant les moyens d'établir rationnellement de pareilles données ; parce qu'il n'est point au pouvoir du philosophe d'en avoir l'idée par intuition, point au statisticien de les découvrir par induction, point au mathématicien de les contrôler par le calcul.

Les faits sont :

1o. Que le recensement a été l'enquête légitime et légalement exécutée, d'après un système approuvé par l'autorité compétente, avec l'aide de douze surintendants, de deux cent six commissaires directeurs et reviseurs, et de près de trois mille énumérateurs, tous formés à l'avance à l'exécution de leur besogne, tous assermentés au commencement et à la conclusion de leurs opérations, et chacun agissant pour la partie du pays à lui la mieux connue, à laquelle il est le plus intéressé, la mieux placée dans ses affections.

2o. Que les résultats du recensement signalent une augmentation annuelle d'un peu plus que 1 pour cent.

3o. Que la Province de Québec est la seule dont l'augmentation est moindre que la moyenne de 1 pour cent.

4o. Que la masse de la population de Québec est renommée pour la fécondité extraordinaire de ses familles, fait que M. Harvey lui-même reconnaît dans le langage pittoresque suivant :—“ *presque chaque maison ressemble à un terrier de lapins pullulant de petits.*”

Les conclusions naturelles et logiques, découlant à priori de cet exposé des faits, seraient que le recensement a été une opération aussi exacte que

possible dans les circonstances actuelles du pays et que, s'il y avait eu, dans l'exécution du dénombrement, des erreurs, d'omissions, la probabilité serait que ces erreurs ont dû avoir lieu dans la province de Québec.

Les conclusions contraires, tirées de pareilles prémisses, me semblent tout à fait du genre de la décision d'un certain magistrat qui, selon l'histoire, aurait rendu jugement dans une cause portée devant lui, comme suit :
 " La preuve en cette cause ne me satisfait point du tout; telle quelle, on
 " la dirait en faveur de Flanagan, mais comme le dit Flanagan a les che-
 " veux roux, je crois devoir en justice donner jugement à Jones pour la
 " moitié de la somme demandée, Flanagan payant les frais."

Je suis heureux, avant de terminer, de pouvoir tomber d'accord avec M. Harvey au moins sur un point, nommé l'important sujet de l'enregistrement des actes de la vie humaine. Evidemment l'enregistrement des mariages, naissances, et sépultures ne peut être la matière d'un recensement; la constatation de ces actes ne pouvant se faire d'une manière tant soit peu exacte que par le procédé journalier de l'enregistrement. La population catholique de la province de Québec possède, et cela depuis les premiers jours de la colonisation Européenne en Canada, des registres de ces actes. On ne peut guère imaginer un dossier plus intéressant que la collection de ces registres. En dehors de leur importance, ou plutôt de leur nécessité, ces actes forment un ensemble qui constitue une page statistique importante et particulièrement attrayante, non-seulement au point de vue canadien, mais au point de vue de la science elle-même, en ce sens que c'est le seul document de l'espèce qui remonte, sans interruption et dans tous ses détails, à plus de deux siècles et demi en arrière et qui donne l'histoire entière des mouvements d'une population, depuis l'époque de sa première origine.

L'énorme travail statistique, comparé au très-petit nombre de ceux qui ont pu y prendre part, qui s'est fait dans le Département de l'Agriculture depuis mil huit cent soixante et quatre, est maintenant presque terminé. De cette longue liste des enregistrements annuels des actes de la vie de la population catholique de la province de Québec (à laquelle sont joints les résumés de tous les recensements qui ont eu lieu dans les quatre provinces) nous établissons (sauf les erreurs des calculs à reviser) que le nombre total des mariages catholiques depuis le temps de Champlain (1608) jusqu'à l'année 1870 inclusivement a été de 373,146, que le grand total des naissances a été 2,244,317, et que le grand total des morts a été de 1,060,760. Ceci établit un grand total de l'excédant des naissances sur les morts de 1,183,557; cela comprend les catholiques de toutes les origines dans la province actuelle de Québec.

Si Québec n'avait jamais envoyé d'émigrants au dehors, la population catholique de cette province aurait été, à la fin de l'année 1870 (période

convertie par le recensement), de 1,183,557, plus un nombre égal au grand total de l'immigration catholique, depuis le commencement.

Mais il y a eu une émigration catholique comparativement considérable, de Québec à la Louisiane, au Michigan et autres parties de l'Ouest de ce continent pendant l'occupation française et depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Cette émigration catholique est allée en augmentant d'année en année, depuis 1837 et 1838 jusqu'à la fin de la décade 1860-1870, époque à laquelle le courant a semblé subir un certain ralentissement.

En faisant usage des tables des naissances et décès ci-dessus mentionnées, et en ajoutant le chiffre de l'émigration catholique de la province de Québec à dater du commencement, le déficit constaté, d'époque en époque, dans le grand total de l'excédant des naissances sur les morts plus le total de l'immigration, représente le nombre des émigrants qui a laissé la province. Pour trouver le grand total des pertes ainsi subites il faut ajouter au chiffre de l'émigration le total de l'augmentation naturelle de cette population d'émigrés. Le résultat de ces calculs ne peut souffrir beaucoup d'erreurs, attendu que le total maximum possible de ces erreurs, ordinaires à tous les travaux statistiques, est insignifiant comparé avec le chiffre obtenu par la preuve directe.

Ce que je viens de dire suffit à démontrer l'énorme valeur des renseignements dont l'étude explique la faible augmentation qu'accuse, depuis quelques années, les mouvements de la population de la province de Québec. On y trouve la preuve indirecte de l'exactitude du recensement, en tant que l'addition du déficit au chiffre du recensement atteint aussi près que possible le taux normal de l'augmentation d'autrefois. Je ne suis pas libre d'entrer pour le présent dans de plus amples détails.

S'il arrivait que le dernier recensement, le plus soigné qui ait jamais été fait en Canada, soutenu logiquement par le fait des mouvements notoires qui ont eu lieu au sein de notre population, et confirmé par l'histoire du passé, fut mis en doute pour le moment, le temps viendra où son exactitude sera forcément reconnue.

Le triomphe de la vérité, sur les illusions, l'enflure populacière et les préjugés de localité, peut être retardé mais ne peut être empêché.

Comme dernier mot, qu'il me soit permis de remarquer qu'il importe peu que le résultat d'un recensement soit publié quelques mois plus tôt ou plus tard, mais qu'il est essentiel, au contraire de prendre le temps nécessaire à rendre toutes les opérations aussi exactes que possible. Les statistiques sont faites pour durer toujours, elles doivent être conséquemment une œuvre de patience et de soins que la hâte ne doit pas venir compromettre. Peu d'hommes savent apprécier l'énormité des travaux de ce genre; M. Harvey a su le faire, d'une manière franche et généreuse, et je l'en remercie. C'est un sujet commun de plainte en Europe que les ennuis et les dérangements auxquels sont soumis les staticiens officiels, en conséquence de cette soif morbide des nouvelles, est une des causes les plus fatales d'entre celles qui retardent les progrès de la science et mettent en danger les résultats des travaux statistiques.

Annales de Notre-Dame de Lourdes.

LE 11 FEVRIER 1858,

C'était un jour sombre et froid ; le ciel, couvert de nuages, laissait tomber de temps en temps quelques gouttes de pluie glaciale mêlée de neige.

C'était aussi un de ces jours de *ténèbres*, que Dieu punit dans sa justice, ou qu'il change, dans sa miséricorde, en un jour de lumière et d'amour : c'était le jeudi gras avant le dimanche de la Quinquagésime, *jour de joies folles et coupables*.

La Vierge Immaculée est apparue en ce jour, image de ce siècle mauvais, où tout s'écroule, et qui n'a d'espérance qu'en Elle. Ainsi elle était venue autrefois avec son Fils dans la plénitude des temps, au jour où tout était désespéré, sauver le monde qui périssait.

Elle choisit la petite ville de Lourdes, comme Dieu avait choisi Bethléem, *la plus petite des villes de Juda*, et Nazareth de Galilée, *de laquelle on a dit qu'il ne pouvait surgir de prophète*.

Mais cette petite ville de Lourdes, perdue aux pieds des Pyrénées, entre la France très-chrétienne et la catholique Espagne, était riche de ces dons du ciel qui attirent d'autres grâces célestes ; elle conservait la foi et la simplicité des anciens jours et une singulière dévotion envers la Mère de Dieu.

Le Sage a dit : *J'aime ceux qui m'aiment.*

Et Jésus : *Il sera donné à celui qui possède.*

— *Dieu se sert de ce qui est faible pour confondre ce qui est fort.*

Bernadette Soubirous, enfant très-pauvre, petite pour ses quatorze ans, faible, infirme et très-ignorante, mais simple, naïve, droite et bonne, innocente et pure, était de ces *petits à qui le Seigneur révèle ce qu'il cache aux sages ; de ces enfants à qui il a promis le royaume des cieux*.

Or, en ce jeudi gras, 11 février 1858, Bernadette avec sa sœur Marie et Jeanne, une de ses pauvres compagnes, cueillait du bois sec, dans la prairie du Savy, sur le bord du Gave, à une petite distance à l'ouest de la ville de Lourdes.

A l'extrémité occidentale de cette vaste prairie, s'ouvrait, sur le flanc du roc de Massabielle, une Grotte, petite, ignorée, et un peu redoutée des passants ; lieu d'ailleurs admirablement solitaire et doux au recueillement, dans une gracieuse vallée, entre la montagne sombre, et le bruit monotone du Gave qui passe en grondant, double image du temps qui fuit et de l'immobile éternité.

Je la conduirai dans la solitude et je parlerai à son cœur.

L'histoire des grottes se mêle à celle des principaux mystères du Christianisme.

—Bernadette et ses compagnes, arrivées en face de la Grotte, en étaient séparées par le canal du moulin du Savy, dont l'eau mal tarie ce jour-là, était encore un obstacle sérieux pour cette enfant délicate et infirme.

Ses compagnes le traversèrent sans difficulté, mais en se plaignant de l'eau qu'elles trouvaient glaciale. Elles racontent encore naïvement et avec un souvenir embaumé d'édification, les observations courageuses que leur fit Bernadette pour les engager à garder plus scrupuleusement la modestie chrétienne et la retenue dans les paroles. Dieu, qui se montre aux cœurs purs, voulut qu'elle témoignât hautement de sa pureté très-délicate, au moment où la Reine des Vierges allait se dévoiler à ses yeux innocents.

—C'était l'heure de midi. L'enfant, se disposant à franchir le canal, commença à ôter ses bas.

Lorsque Dieu daigna se montrer à Moïse dans le buisson ardent, il ordonna au pâtre du mont Oreb d'enlever sa chaussure, avant de fouler ce sol sacré.

Pendant que Bernadette se déchaussait, tout-à-coup, elle entend comme un vent violent qui passe sur sa tête. Étonnée, elle lève les yeux, regarde les peupliers voisins : les branches en étaient immobiles.

Elle ôte son second bas ; et le même souffle impétueux, solennel, retenti dans les airs, et vient mourir sur le rocher de Massabielle.

Au grand jour de Pentecôte, Marie et les Apôtres, réunis dans le Cénacle, entendirent comme un souffle puissant qui venait du Ciel.

L'enfant, de plus en plus étonnée, se lève, porte ses regards vers la Grotte : tout est immobile, excepté les branches de l'églantier qui tapissaient le bas d'une petite niche au-dessus de la Grotte. Tout-à-coup Bernadette tombe à genoux.

—La niche et la Grotte resplendissaient d'une lumière ineffable, et au sein de cette douce clarté apparaissait une Dame d'une beauté ravissante.

Son visage était brillant comme le soleil et ses habits blancs comme la neige.

Elle était revêtue d'une robe blanche, serrée par une ceinture bleu ; sa tête était couverte d'un voile blanc ; sur chacun de ses pieds nus brillait une rose d'or.

Un chapelet, aux grains plus blancs que l'ivoire, avec une chaîne et une croix d'or, était suspendu à son bras.

Son visage resplendissait de beauté et de jeunesse, de majesté et de douceur. La grâce brillait dans ses yeux et sur ses lèvres entr'ouvertes par un sourire divin.

Quelle est celle qui s'avance comme l'aurore, belle comme la lune, brilla comme le soleil.

Dieu la contemplant dans son amour éternel lui avait dit : *Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée ; et il n'y a pas de tache en vous.*

—Bernadette était dans le ravissement. Par un mouvement instinctif ou divin, elle prend son chapelet, et commençant sa prière aimée, elle veut faire le signe de la croix.

Son bras reste immobile et paralysé. Nul ne sait, ne peut prier, s'il ne reçoit d'en haut la grâce divine de la prière.

La Vierge venait enseigner la prière à son enfant et au monde. De sa main douce et puissante, elle fait ce signe de la croix, résumé des grands mystères et gage des victoires de l'Église.

L'enfant, imitant sa Mère, fait aussi un de ces signes de croix, qui plus tard ravissaient ceux qui en étaient les heureux témoins et leur donnaient l'idée du Paradis.

La Mère de la divine Sagesse, continuant sa douce et ravissante leçon, faisait passer entre ses doigts les grains mille fois bénis de ce Rosaire qu'elle avait révélé, il y avait six siècles, à St. Dominique, et qui fut comme la glorieuse aurore du XIII^e siècle, et dans la suite des âges l'étendard invincible de tous les triomphes de l'Église.

—L'enfant docile récita le chapelet sous les regards de sa Mère et s'enivra de ses sourires ; et la Vierge disparut dans des flots de lumière.

Traversant ensuite l'eau glaciale du torrent, Bernadette la trouva toute tiède et très-douce.

Le soir, redisant encore l'*Ave Maria*, qu'elle avait récité tant de fois en face de la belle Dame, elle sentit son cœur déborder de joie et sa voix douce céler en sanglots.

L'amour de Marie allait rendre douces à cette pauvre petite les eaux si amères du torrent de cette vie.

La leçon de sa Mère avait répandu sur sa prière la douceur ineffable des divines consolations.

—Ce premier jour des Apparitions, si plein de mystères, a brillé pour ce monde plongé dans de froides et sombres ténèbres.

Si nous devenons de petits enfants, pauvres d'esprit, simples et purs ; si nous levons la tête à ce souffle d'en haut qui passe sur le monde ; si nous apprenons à bien faire le signe victorieux de la croix ; si, comme nos pères, nous récitons les prières des bonnes femmes et des petits enfants, le Rosaire de St. Dominique et de Bossuet, nous aussi, nous verrons ce que l'œil de l'homme n'a pas encore contemplé ici-bas, la gloire de Dieu, le triomphe de l'Église et la paix du monde assurée par la Vierge Immaculée ; nous trouverons très-douces les eaux du torrent et nous nous enivrerons là-haut dans la contemplation de la face adorable de notre Dieu.

LE QUATORZIEME ANNIVERSAIRE

(11 FEVRIER 1872.)

Le premier jour sera saint et solennel. Les prémices, toujours chères à Dieu, doivent l'être à nos cœurs.

Le quatorzième anniversaire de la première Apparition de la Vierge à la Grotte a été célébré, le 11 février 1872, avec toute la solennité que permettaient les circonstances ; il a fortifié dans les âmes les plus douces espérances.

La nature est en fête, le souffle du Midi fait germer le printemps ; l'églantier de la Grotte commence à montrer ses feuilles ; quelques arbustes sont en fleur.

Cette année c'est le dimanche de la Quinquagésime. Les prêtres et les fidèles sont à genoux devant le St.-Sacrement, exposé dans toutes les Eglises pour l'Oraison des quarante heures.

Mgr. l'Evêque de Tarbes, absent pour quelques jours de son diocèse, a le regret de ne pouvoir présider la solennité de la Grotte.

Toutefois, en ce jour béni, l'amour et les louanges ne se tairont pas aux pieds de l'Immaculée. La sainte communion est distribuée toute la matinée dans son sanctuaire, plein de lumière et de chants pieux.

A une heure, la vaste nef de l'Eglise peut à peine contenir l'assistance pressée. Les chants liturgiques, toujours en harmonie avec les sentiments du cœur chrétien, et surtout les Psaumes sacrés, parfaitement exécutés en faux-bourçons harmonieux, élèvent les âmes et les préparent à la parole sainte.

M. Peyramale, curé de Lourdes, paraît en chaire. Ses paroissiens sont heureux et fiers de le voir à cette place ; les étrangers sont avides d'entendre le prêtre dont le nom est associé à la gloire de Notre-Dame de Lourdes. Son regard, son grand geste, sa voix remplissent la vaste enceinte et sa parole vibre dans tous les cœurs.

— *“ Vous célébrerez à jamais, dit-il, ce jour solennel.*

Voici un anniversaire doux et joyeux au milieu de tant d'anniversaires de désastres.

Il y a quatorze ans, la Mère de Dieu, apparaissant en ce jour, à la Grotte de Massabielle, nous porta les plus belles espérances. Ces espérances ne seront pas trompées : nous en avons pour gage :

- 1o. l'époque de l'Apparition ;
- 2o. Le souffle mystérieux qui l'annonça ;
- 3o. Le sourire de la Vierge à Bernadette.

1o. L'époque. C'était en 1858, au moment où la grande conspiration contre l'Eglise allait éclater au grand jour. L'année suivante, le Vicaire de Jésus-Christ était dépouillé de ses Etats ; bientôt réduit au Vatican et à son jardin, selon une expression tristement célèbre ; et enfin prisonnier

dans son palais devenu son Calvaire et qui semble devoir être son tombeau.

La Fille aînée de l'Eglise, la France, expie bientôt le crime d'avoir laissé trahir et abandonner sa Mère ; corrompue et dévorée par les doctrines perverses d'impiété, d'athéisme et de matérialisme, qu'ont encouragées ceux qui tiennent le sceptre dans les palais et dans les académies, elle courbe la tête sous les plus effroyables coups de tonnerre de la justice divine.

Mais Marie ne laissera pas périr son cher *Royaume de France*. Comme Jésus rassurant ses disciples au milieu de la tempête, elle est venue nous dire : *C'est moi, ne craignez pas.—Ce n'est pas en vain que vous m'avez appelée, que vous avez honoré ma Conception Immaculée.—Je chasserai la tempête et je serai votre salut. . . .*

—20. Le souffle. Pendant que les Apôtres étaient réunis dans le Cénacle, au grand jour de la Pentecôte, *il se fit tout-à-coup un grand bruit venant du Ciel, comme un souffle puissant qui arrivait*. C'était le St.-Esprit qui venait renouveler la face de la terre, renverser le monde payen et créer un monde nouveau.

Bernadette, l'enfant ignorante, parle comme la Sainte Ecriture : *J'ai entendu comme un grand coup de vent ; j'ai regardé les peupliers qui bordent le Grave : les branches en étaient immobiles*.

Quel était ce souffle mystérieux et tout spirituel ? C'est le même Esprit de Dieu qui a fait la Ste. Eglise. C'est lui, qui de nos jours, au milieu de nos ténèbres, de nos fautes et de nos désastres, opère ici son œuvre divine par les guérisons, les conversions et les miracles. Chaque dimanche, les voûtes de ce temple entendent la longue énumération de ces prodiges de miséricorde et d'amour. Ces merveilles sont le prélude et le gage de celles par lesquelles Dieu doit sauver la France et l'Eglise par la puissante intercession de la Vierge Immaculée. . .

—30. Le sourire. Quelques années avant d'apparaître ici, la Mère de Dieu s'était montrée au sommet austère des Alpes. Embrassant d'un regard plein de tristesse la France et l'Italie, l'Eglise et le monde, elle avait pleuré. Ainsi Jésus pleura en regardant Jérusalem. Mais il n'a pas souri en face de la cité déicide, en face de ses palais et de ses murailles qui ne se relèveront jamais.

La Vierge a souri à Lourdes. Ah ! son sourire ne s'adressait pas à la France foulée aux pieds par un barbare Attila et déchirée par d'autres barbares de l'intérieur ; ce sourire ne s'adressait pas à sa capitale en flammes, aux flots de sang coulant dans ses rues, à ses prêtres et à ses pontifes égorgés ; ce sourire ne s'adressait pas à Pie IX, captif au Vatican ; ce sourire ne s'adressait pas aux flots de l'impiété qui montent menaçant de tout engloutir. . . . Mais ce sourire, dominant tous ces désastres et

toutes ces ruines, allait plus loin, vers la France relevée par sa main puissante, vers l'Eglise triomphant par les miracles de sa bonté. . .

—La grande âme de l'orateur éclatait dans des accents puissants et passionnés d'amour pour l'Eglise et la Patrie.

Son cœur s'épanchait en confiance et en tendresse pour la Vierge Immaculée.

Sa parole claire, précise, forte et magistrale, enchaîna toutes les âmes pendant tout son discours dont nous avons froidement indiqué quelques pensées décolorées.

Tous emportèrent cette invincible espérance : La Vierge apparue en nos jours de désastres, renouvelant à la Grotte les prodiges qui signalèrent les commencements de l'Eglise, Marie Immaculée enivrant l'enfant de ses sourires divins, sera pour la France, pour le monde et pour l'Eglise, la triomphatrice de l'enfer et des méchants et la Reine de l'inaltérable paix.

UNE MANIFESTATION NATIONALE,

EN L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

Le 1er octobre 1871, deux prêtres, du diocèse de Dijon, assistaient aux vêpres dans le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, leur piété fut ravie.

Pénétrés de la confiance que l'*Immaculée Conception* qui a daigné apparaître à la Grotte, doit être le salut de la France, ils conçurent le projet d'une *manifestation nationale* en son honneur, soit par un *pèlerinage* solennel, soit par un *don* offert à son sanctuaire au nom de tous les autres sanctuaires de France consacrés à la Mère de Dieu.

De pieuses et nobles Dames ont adopté cette pensée avec une sainte ardeur, et un comité s'est spontanément formé.

Parmi les objets dont manque encore le sanctuaire inachevé de Notre-Dame de Lourdes, on a choisi les *orgues* comme *don* à offrir. Le comité fera connaître plus tard le mode et l'époque du *pèlerinage*.

Au nom de la Vierge Immaculée, nous remercions les personnes qui ont conçu le pieux projet, et toutes celles qui veulent bien s'y associer.

Nous espérons que leur piété trouvera de nombreux imitateurs, et que la même charité qui aura offert les orgues à la Vierge Immaculée, lui donnera successivement le mobilier et les vitraux de son église, l'escalier monumental qui doit y conduire, la maison de ses missionnaires et les quinze chapelles du Rosaire qui couronneront un jour la sainte montagne des Apparitions.

Nous avons surtout la confiance que cette manifestation solennelle de son bien aimé *Royaume de France* sera très-agréable à la Mère de Dieu, et que son nom puissant n'aura pas été invoqué et loué en vain.

Voici la première circulaire du comité :

LA FRANCE

A L'IMMACULEE CONCEPTION MANIFESTEE A LOURDES.

Spes nostra salve !

Dans les grandes calamités publiques, les peuples chrétiens n'ont pas de pire ennemi que la *Désespérance*. N'est-ce pas afin de nous prémunir contre ce mal que la Sainte Vierge, après avoir pleuré à La Salette sur les fautes et les malheurs de la France, lui sourit maintenant à Lourdes comme pour ranimer son espoir ?

C'est là, du moins, à ne pas s'y méprendre, la pensée de l'immense majorité des pèlerins qui visitent la Grotte miraculeuse.

Quelques personnes, animées de ces sentiments de confiance en la puissante intervention de la Vierge Immaculée, ont eu la pensée de préparer une manifestation de foi de la France entière envers Notre-Dame de Lourdes.

Un Comité d'initiative a été constitué à cet effet. Les membres sous-signés de ce Comité demandent :

1o. Que tous les sanctuaires de France, sous le vocable de Marie, s'associent à la manifestation.

Le moyen matériel adopté pour faire cette manifestation est de souscrire pour l'acquisition des orgues de Notre-Dame de Lourdes, dont la belle Eglise, à peine achevée, n'est pas encore pourvue.

Chaque sanctuaire ayant souscrit pourra envoyer un ou plusieurs délégués à la cérémonie d'inauguration. Cette cérémonie sera précédée d'un pèlerinage facultatif, afin de donner à la démonstration tout l'éclat désirable.

Les sanctuaires dont la souscription s'élèvera à un *minimum de cent francs*, auront leurs noms inscrits sur un *livre d'or*, déposé à Notre-Dame de Lourdes. Ils pourront, en outre, envoyer à cette Eglise, par leur délégué et en *EX-VERO*, une oriflamme brodée, au nom et au chiffre du sanctuaire souscripteur.

On demande :

2o. Dans chaque département et autant que possible dans chaque arrondissement quelques personnes zélées pour correspondre avec le Comité, et s'occuper activement de l'œuvre ;

3o. Que les SEMAINES RELIGIEUSES des Diocèses veuillent bien prêter

le concours de leur publicité et se charger, au besoin, de recueillir les souscriptions dans les diocèses respectifs ;

40. Comme il s'agit d'une démonstration de foi de la France entière, on prie les communautés religieuses et les confréries ayant la Sainte Vierge pour patronne, ainsi que toute personne de bonne volonté, d'apporter leur adhésion et leur obole ;

50. On demande, enfin, que les sommes souscrites soient envoyées le plus tôt possible à Mme. la Secrétaire trésorière, afin de hâter le jour de la manifestation, qu'on espère pouvoir fixer au premier dimanche d'octobre 1872.

Il sera rendu compte, par une nouvelle circulaire, et du produit de la souscription et de l'état du travail en voie d'exécution. On indiquera également dans cette circulaire, le jour définitivement fixé pour le pèlerinage et les moyens de l'accomplir.

Paris, le 8 décembre, 1871, fête de l'Immaculée Conception.

LES MEMBRES DU COMITE :

Madame la marquise de MacMahon, au Château de Sully (Saône-et-Loire).
 Madame de La Moricière, au Château de Chillon, par le Louroux (Maine-et-Loire.)
 Madame l'amirale de Parseval, 11, rue de Penthievre, Paris, } *Secrétaires.*
 Mesdemoiselles de Montbrian, 1, rue de Las Cases, Paris, }
 Madame Joseph de La Boullerie, au Château de la Rochue (Maine-et-Loire).
 Madame la comtesse de La Bourdonnaye, au château d'Avrolles (Yonne).
 Mme la duch. de Clermont-Tonnerre, au châ. d'Ancy-le-Franc (Yonne).
 Mlles des Gurets, au château d'Ars (Ain).
 Mme la marquise de Miramon, au château de Fargues.—Cantal.
 Mme la vic. de Pontbriand, châ. de la Brousse, p. Matignon.—Côte-du-N.
 Mme Rameau, à l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres, Paris.
 Mme la vicomtesse de Villèle, à Toulouse.—Haute-Garonne.

GUERISON SOUDAINE D'UNE MOURANTE,

AU BRÉSIL.

Une personne, dont nous connaissons la grande intelligence et la profonde piété, nous raconte les progrès de la dévotion à Notre-Dame de Lourdes dans le Brésil, et la guérison merveilleuse d'une mourante, qu'on lira avec un vif intérêt.

Rio-Janeiro (Brésil), 23 novembre 1871.

Une dame Portugaise, mon amie, tomba dangereusement malade chez moi, à la suite d'une grande douleur. Elle venait de perdre sa fille unique, jeune femme de vingt-cinq ans. J'appelai les premiers médecins de la capitale. Tous déclarèrent une affection *mortelle* de la moëlle épinière et ne trouvèrent pas même un adoucissement aux atroces douleurs de ma pauvre amie. Des cris incessants, des spasmes à effrayer nous tenaient

continuellement dans les émotions les plus cruelles. Nous savions que les secours de la médecine étaient vains et nous nous attendions à voir expirer la malade d'un moment à l'autre. Elle reçut l'Extrême-Onction avec foi et résignation. Tant de souffrances corporelles jointes aux plus amers chagrins, lui rendaient la vie intolérable ; elle demandait de mourir.

Un digne missionnaire Lazariste venait de réciter pour la seconde fois au pied du lit les prières des agonisants, lorsque, se tournant vers moi, il me demanda à voix basse si j'avais persévéré à donner de l'eau de Lourdes, et à faire les prières convenues. Je lui avouai que, n'étant pas exaucée après la neuvaine, j'avais tout abandonné pour me livrer à la sainte volonté de Dieu.

—Madame, me dit-il, il faut persévérer ; essayez encore et ne vous découragez pas.

J'obéis. Bientôt la malade buvait dans la potion calmante que je lui donnai, quelques gouttes d'eau de la Grotte ; et comme souvent elle se plaignait de la tête, je mouillai son front de l'eau miraculeuse, j'y trempai ma main et la passai tout humide sur l'épine dorsale.

La personne qui m'aidait dans les soins que je donnai à la malade ne pouvait s'empêcher de sourire avec une certaine incrédulité : elle ne comprenait rien dans mon ardeur à administrer *de l'eau claire*, disait-elle.

Ce sourire devait se changer en ébahissement.

Le lendemain, tout d'un coup, la malade poussa un grand cri et tomba dans un assoupissement si profond que nous la crûmes morte. Après une heure d'attente, elle ouvrit les yeux et sans remuer elle nous dit qu'elle se trouvait bien. Pendant toute la journée elle resta dans la plus complète immobilité et nous ne pûmes en obtenir que cette même parole : *Je me sens bien*.

Le jour suivant elle était pleinement sauvée. La convalescence fut rapide.

Aucun des médecins ne voulut en croire la nouvelle et ils vinrent tous pour se convaincre de la guérison.

A la Faculté, on haussa les épaules en entendant parler d'un miracle opéré par la Sainte Vierge. Cependant quelques médecins, dans leur étonnement, prononçaient sérieusement le mot : *C'est un miracle*. Je dois dire qu'ils n'y attachèrent pas le même sens que moi et qu'ils ne faisaient pas honneur à l'eau de la Grotte de cette cure qui déconcertait leur science.

Mais qu'importe ? Ce mot dans leur bouche n'est-il pas au moins une constatation précieuse ?

Mon amie avait été irrévocablement condamnée ; elle devait mourir bientôt, tout-à-l'heure. Je lui donne de l'eau de la Grotte : deux jours après elle est rendue à la vie. Y a-t-il, à ce bonheur inespéré, une cause ?

Oui, oui ! L'eau claire... et la toute bonne et toute puissante Vierge Immaculée. C'est ma persuasion très-douce et très-sincère.

Ce fait vous paraîtra-t-il digne d'être relaté parmi les merveilles de la Grotte ? j'en serais heureuse.

QUESTIONS SUR L'INFAILLIBILITE.

D. Est-il de foi que le Pape soit infaillible ?

R. Oui : le saint Concile du Vatican a défini que l'infaillibilité de saint Pierre et des Papes est un dogme révélé, qu'il n'est permis à personne de révoquer en doute, sous peine d'être hérétique.

D. Qu'est-ce que l'infaillibilité du Pape ?

R. C'est le privilège par lequel, en vertu d'une perpétuelle assistance divine, le Pape est absolument préservé de toute erreur, lorsque, dans l'exercice de sa charge de Pasteur suprême et de docteur de l'Église universelle, il enseigne aux fidèles ce qu'ils doivent croire et pratiquer. Pour parler plus brièvement, l'infaillibilité est l'assistance surnaturelle qui empêche le Pape de se tromper, quand il remplit ses fonctions de Pontife, ou, comme disent les théologiens, quand il prononce *ex cathedra*.

D. L'infaillibilité ne convient-elle pas à Dieu seul ?

R. C'est vrai. Dieu seul est infaillible *par nature* ; il n'y a que lui qui ne puisse ni se tromper ni tromper les autres : mais cela n'empêche pas que, *par privilège et par grâce*, Dieu ne puisse communiquer à ses créatures le pouvoir de ne pas tomber dans l'erreur. Voilà pourquoi j'ai dit que l'infaillibilité du Pape est un privilège surnaturel que Dieu confère au Pontife romain. Aussi, les impies qui prétendent qu'en déclarant le Pape infaillible nous le faisons Dieu, ne savent pas ce qu'ils disent.

D. Vous voulez dire que par le privilège de l'infaillibilité le Pape est subitement inspiré de Dieu comme le furent les prophètes ?

R. Non, je ne dis pas cela. L'inspiration divine qui anima les prophètes et les apôtres leur découvrait la vérité tout d'un coup et sans effort. L'infaillibilité n'est point la même chose que l'inspiration. Le Pape est tenu à étudier et à chercher péniblement la vérité sur les doutes qu'il lui faut résoudre. Seulement il est assuré que le Saint-Esprit *l'assistera* dans son travail, pour le préserver d'erreur ; en sorte que, parvenu au terme de ses recherches, il trouvera la vérité, ou du moins il ne tombera pas dans l'erreur. Les fidèles seront donc assurés à leur tour de n'entendre jamais prononcer au Saint-Siège une décision dogmatique entachée d'erreur.

D. L'infaillibilité préserve-t-elle les Papes de tout péché ?

R. Non, il ne faut pas confondre l'infaillibilité avec l'*impeccabilité*. Le Pape ne peut pas tromper les autres, quand il s'agit de les conduire au ciel ; mais il peut pécher lui-même et se damner éternellement. Il en est de l'infaillibilité comme du pouvoir admirable de conférer les sacrements. Le prêtre qui, en vertu de son caractère sacerdotal, peut sanctifier les âmes, retient toujours le triste pouvoir de se perdre lui-même. Il y a

plus : on conçoit que le Pape pourrait vouloir tromper son peuple ; mais très-certainement Dieu ne permettrait pas qu'il exécutât son coupable dessein. Il arriverait plutôt ce qui eut lieu pour Balaam, lequel appelé pour maudire le peuple de Dieu, ne put jamais prononcer que des paroles de bénédiction.

D. Le Pape est-il infaillible dans chacune de ses paroles ?

R. Rappelez-vous ce que je vous ai dit tout à l'heure ; à savoir, que le Pape est infaillible quand il enseigne toute l'Eglise. Vous voyez donc qu'il ne peut plus être question d'attribuer l'infaillibilité au Pape pour tout ce qu'il dit et fait en dehors de son enseignement public et solennel.—Ce qui ne veut pas dire que les paroles du Pape ne soient toujours fort graves et fort respectables, mais enfin elles ne sont infaillibles que dans les conditions dont j'ai parlé.

N'écoutez donc pas les impies qui, pour rendre ridicule la doctrine catholique, affectent de répéter que l'Eglise attribue l'infaillibilité au Pape dans chacune de ses paroles et de ses actions.

D. Le Pape est-il infaillible en matière de politique ?

R. Toujours la même observation. L'infaillibilité ne regarde que l'enseignement public du Pape ; et cet enseignement lui-même porte exclusivement sur la *foi* et sur les *mœurs*. Qu'on se rassure donc. Le Pape ne se mêlera jamais de la politique des gouvernements. Pourvu que cette politique respecte la foi, les bonnes mœurs et les droits de l'Eglise, elle n'a point à craindre d'être inquiétée le moins du monde.

D. Que signifie la locution : le Pape parlant EX CATHEDRA ?

Le mot *ex cathedrâ* exprime l'enseignement donné par le Chef de l'Eglise, lorsque celui-ci ne parle pas comme une personne privée, mais *comme autorité suprême*, et qu'il propose à l'Eglise, comme un dogme de foi, une vérité contenue dans le dépôt de la révélation, ou qu'il prononce un jugement solennel touchant les vérités dogmatiques ou morales.

D. A quoi peut-on reconnaître que le Pape parle et prononce EX CATHEDRA ?

R. Je crois pouvoir affirmer, dit Mgr. Manning, que les théologiens n'exigent pas d'autre condition que celle-ci, pour constituer et reconnaître un jugement *ex cathedrâ*, à savoir : que les actes de doctrine soient publiés par le Pontife comme docteur universel, avec l'intention de demander et d'exiger l'assentiment de l'Eglise.

D. Que faudrait-il faire dans le cas de doute si le Pape a réellement prononcé EX CATHEDRA ?

R. Ces cas ne se présenteront jamais, parce que le sens catholique ne se méprend point en matière de telle importance. Toutefois, si le doute s'élevait, rien ne serait plus simple que de consulter le Pape, et de lui demander une explication claire et précise.

D. Vous aurez de la peine à me faire comprendre que l'infaillibilité se

rencontre chez des hommes vicieux, tels que l'ont été malheureusement un trop grand nombre des Papes.

R. Veuillez observer tout d'abord que le nombre des Papes vicieux a été prodigieusement surfait, à tel point qu'aujourd'hui d'honnêtes protestants se font eux-mêmes les vengeurs de nos Pontifes indignement calomniés. Il n'est pas jusqu'au Pape Alexandre VI qui n'ait été en quelque sorte réhabilité par l'anglican Roscoë.

Mais rappelez-vous que si le Pape est *infaillible*, il n'est pas *impeccable* : nous l'avons dit plus haut. Il en est de lui comme du prêtre, qui, en vertu de son caractère sacerdotal, sanctifie les âmes par les sacrements qu'il leur administre, tandis qu'il peut être lui-même en état de péché. Les sacrements, conférés par ce prêtre pécheur sont aussi bons et efficaces que s'ils étaient administrés par un prêtre vertueux et saint. C'est de foi.

Pourquoi donc un Pape, malgré ses vices, ne pourrait-il posséder l'*infaillibilité*? Si, ce qu'à ne Dieu plaise, une Pape vicieux montait sur le trône apostolique, la grâce du Saint-Esprit l'investirait aussitôt pour l'empêcher d'enseigner l'erreur ; et en nous le donnant pour Pasteur, Notre Seigneur nous dirait ce qu'il dit un jour des princes de la Synagogue : *Faites comme il vous dit, mais ne faites point ce qu'il fait.*

Comprenons une bonne fois que les grâces départies par le Sauveur à ses ministres pour la conduite des âmes sont indépendantes des dispositions du sujet qui les reçoit. L'*infaillibilité* du Pontife romain ne lui est pas donnée pour lui, pas plus que le pouvoir de remettre les péchés n'est accordé au prêtre pour son avantage propre.

Le Pape n'est infaillible, et le prêtre n'est revêtu de pouvoirs surnaturels que pour l'avantage des fidèles. Ils sont dans tous les cas les *instruments de Dieu*. Qu'ils soient saints ou non, l'Esprit-Saint n'en continuera pas moins à se servir d'eux pour la dispensation de ses grâces.

Encore une fois, l'*infaillibilité* du Pape, ce n'est ni son talent, ni sa vertu : c'est l'Esprit-Saint assistant la faiblesse de son ministre.

D. Je comprends. Il me reste pourtant un doute, et je me demande pourquoi l'Eglise a différé si longtemps la définition dogmatique de l'*infaillibilité* du Pape ?

R. Vous pourriez poser la même question par rapport à la plupart des dogmes chrétiens. Pourquoi l'Eglise n'a-t-elle défini la Divinité de Jésus-Christ qu'au célèbre Concile de Nicée ; la Maternité divine de Marie, au Concile d'Ephèse ; la Transsubstantiation eucharistique, au quatrième Concile de Latran ; l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, de nos jours ?

L'Eglise ne définit les dogmes que lorsqu'ils sont niés par l'hérésie ou contestés par la bonne foi. Mais cette définition tardive ne prouve pas que l'Eglise n'ait toujours vécu de la foi à ce dogme récemment promulgué.

Assurément l'Eglise croyait à la Divinité du Sauveur longtemps avant le Concile de Nicée, et à l'Immaculée Conception de Marie, longtemps avant la bienheureuse définition prononcée par Pie IX. L'Eglise ne crée pas les dogmes, elle ne fait que les attester : mais pour en venir à cette attestation judiciaire et authentique, elle veut y être forcée par les circonstances.

Or, l'Eglise a *toujours* vécu de la foi à l'infaillibilité du Pontife romain et elle en a vécu *partout*, même là où elle a été contestée par la bonne foi. Témoins les hérésies qui, pendant les trois premiers siècles, ont été comprimées par le seul bras du Pape ; témoins le jansénisme et le quiétisme et mille autres erreurs qui, dans les trois derniers siècles, ont été étouffés par le Saint-Siège ! témoins ces déclarations doctrinales et même ces définitions dogmatiques que plus d'une fois l'Eglise a supplié le Pape de prononcer. N'est-ce pas là vivre de la foi à l'infaillibilité ? et l'Eglise devait-elle se croire obligée à formuler une définition dogmatique, lorsqu'elle voyait l'ensemble de la société chrétienne unanime à reconnaître dans le Pape la règle vivante de la foi ?

D. Pourquoi donc un si grand nombre d'Evêques se sont-ils opposés à la définition de l'infaillibilité du Pape ?

R. Vous vous méprenez sur l'importance et le but de cette opposition. L'immense majorité des Evêques présents au Concile était assurément favorable à la définition. Nul ne saurait le nier.

Quant aux Evêques opposants, il est certain que tous, ou presque tous, admettaient la vérité de l'infaillibilité : leur hésitation roulait uniquement sur l'*opportunité* d'une définition. Or, nier l'infaillibilité, et contester l'opportunité de la définition, sont deux choses totalement distinctes.

D. Fort bien. Mais n'est-il pas vrai que l'infaillibilité du Pape rend désormais inutile la convocation des Conciles généraux ?

R. Nullement. Rappelez-vous, en effet, que l'infaillibilité n'est pas la même chose que l'*inspiration*. Donc, quoique doué de l'infaillibilité, le Pape n'en est pas moins tenu à s'entourer de toutes les précautions que la prudence humaine suggère à quiconque veut trouver la vérité. Le Saint-Esprit assiste le Pape, non pas pour lui *révéler* la doctrine, mais seulement pour l'empêcher de se tromper et de tromper les autres. Il est donc tout naturel que le Pape consulte ses frères dans l'Episcopat, et mette ainsi à profit leurs lumières et leur sagesse, ce qui se fait surtout dans les Conciles.

Les Conciles ont encore d'autres bons résultats. " Les Papes, dit saint Lignori, ont convoqué des Conciles généraux pour que leur jugement fut rendu plus solennel ; — pour que les Evêques, en discutant les questions au sein du Concile pussent acquérir une connaissance plus complète des vérités de la foi, et être ainsi plus à même d'instruire les fidèles de leurs diocèses ; pour fermer la bouche aux hérétiques, qui, lorsqu'ils sont con-

“ damnés seulement par les souverains Pontifes, ont coutume de les accuser d'ignorance; ou de leur reprocher de n'avoir pas suffisamment discuté la question;—enfin, pour rendre les peuples plus attentifs à se mettre en garde contre les séducteurs. Telles sont les véritables causes pour lesquelles les souverains Pontifes ont eu soin de faire condamner également par les Conciles des erreurs qu'ils avaient déjà réproouvées eux-mêmes.”

Bref, le Pape est l'organe *ordinaire* de l'Eglise, et à la rigueur l'Eglise n'a besoin que de lui. Le Concile est un organe *extraordinaire*, qui sans être nécessaire, est parfois d'une immense utilité.

D. Que dois-je conclure de tout ce qui a été dit jusqu'à présent ?

R. La vérité de tout ce qui a été dit dans la leçon préliminaire. Ainsi, vous devez bénir le bon Dieu d'avoir mis à la tête de son Eglise un chef infaillible, et vous exercer dans une obéissance parfaite et continuelle au Pape, Vicaire de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dites-vous que je dois bénir Dieu de ce que le Pape est infaillible ?

R. Parce que le privilège de l'infailibilité est bien moins utile au Pape qu'à vous-même et à nous tous. Ne voyez-vous pas que l'infailibilité n'apporte au Pontife aucun avantage personnel ? Elle l'empêche seulement de se tromper à votre préjudice, toutes les fois qu'il nous enseigne ce qu'il faut croire et pratiquer. Mgr. l'Evêque de Tulle a dit excellemment : *L'infailibilité c'est notre bien et notre gloire : Si le Pape est infailible, c'est parce que nous avons le droit de n'être pas trompés.* Je le répète donc : remerciez Dieu de vous avoir donné un guide infaillible dont la direction sûre vous préserve de toute erreur.

D. Pourquoi dites-vous que je dois obéir au Pape ?

R. Parce que le Pape étant le Chef infaillible de l'Eglise, ses paroles sont nécessairement l'expression de la vérité révélée. En entendant le Pape j'entends Jésus-Christ qui l'assiste. N'est-il pas juste de rendre une obéissance parfaite aux décisions du Vicaire de Jésus-Christ ?

D. En quoi faut-il obéir au Pape ?

R. En tout ce qui regarde le salut de nos intérêts spirituels. Mais observez avec soin, qu'il appartient au Pape seul de juger si ses règlements regardent ou non les intérêts de l'éternité. Ne craignez pas qu'il abuse de son autorité. L'infailibilité dont il est revêtu le préservera de tout excès en ce genre.

D. Comment faut-il obéir au Pape ?

R. D'esprit et de cœur, c'est-à-dire qu'il faut croire ce qu'il enseigne, juger vrai ce qu'il affirme; trouver bon ce qu'il ordonne; en un mot, adhérer intérieurement aux sentences pontificales, et ne pas se contenter à leur égard du *silence respectueux*. Saint Vincent de Paul regardait comme

ayant cessé d'appartenir à l'unité catholique celui qui n'était pas disposé d'avance à accepter intérieurement les décisions du Saint-Siège.

D. Serait-on hérétique si on se contentait du silence respectueux par rapport aux jugements dogmatiques du Pape ?

R. Oui, sans doute. Ce fut la manière d'agir des Jansénistes, lesquels, pour cela même, furent considérés comme la pire secte des hérétiques.

D. Que faut-il faire quand on entend discourir dans un sens opposé au Pape ?

R. Il faut détourner les oreilles, se persuadant bien que la vérité n'est point chez tous ces discoureurs. N'oubliez jamais qu'à Pierre seul et à ses successeurs Jésus-Christ a confié les paroles de la vie éternelle. La vérité est avec eux et seulement avec eux. Donc quiconque ne moissonne pas avec le Pape disperse.

Ainsi tenez pour certain que ni le génie, ni la science, ni même la dignité ne donnent à personne le droit d'enseigner en dehors du Pape et contrairement à lui. Méfiez-vous de tous livres, de toute prédication, ou de toute direction qui s'éloigneraient des sentiments de la Chaire apostolique. Ces écrivains, ces prédicateurs et ces directeurs, sont dans le faux : on ne les doit pas écouter ; et s'ils s'obstinent dans leurs errements, on doit leur dire anathème.

Enfin, mon cher lecteur, affectionnez-vous de jour en jour au Pape, qui est votre père, et qui à chaque instant fait couler sur vous des torrents de grâce et de bénédictions. Priez pour lui, aimez-le, et répétez souvent ce cri des vrais enfants de l'Eglise catholique : *Je reconnais que la sainte Eglise romaine est l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres ; et au Pontife romain qui est le successeur de saint Pierre, et le Vicaire de Jésus-Christ, je promets et je jure une parfaite obéissance* (Profession de foi selon la formule de Pie IV). Ce fut le cri des saints : qu'il soit le vôtre aussi pendant le combat qui précède la victoire ! Au moment de la mort, votre consolation suprême sera sûrement celle d'avoir été un fidèle enfant de l'Eglise catholique. Ménagez-vous-la d'avance par votre dévouement filial au Pape ; car suivant la belle parole de saint François de Sales : *Le Pape et l'Eglise c'est tout un.*

VIE DE ST. GEORGES, MARTYR.

III SIÈCLE.—PAPE : ST. MARCELLIN.—EMPEREUR : DIOCLÉTIEN.

23 AVRIL.

INTRODUCTION.

Le culte de Saint Georges a été de tout temps très-populaire en Orient, et depuis les Croisades il a obtenu une grande célébrité chez les nations chrétiennes de l'Occident. Vous retrouvez de ses reliques dans toute l'Europe, et il y eut un temps où vous n'y auriez pas visité une seule province, sans y rencontrer une multitude de chapelles, d'églises ou de monastères consacrés au Martyr de Nicomédie.

D'où est venue cette popularité, d'où a jailli cet éclat du culte de Saint Georges ? A lire les recueils ordinaires de *Vies de Saints*, on ne le devinerait pas. D'un récit plein de charmes et de merveilles que nous avaient laissé les anciens, la critique du dernier siècle ne nous a conservé qu'une froide analyse sans couleur, sans onction et sans vie. C'est aux ACTES DES SAINTS des Bollandistes qu'il faut aller demander la raison de ce titre de GRAND MARTYR dont Saint Georges a toujours été honoré dans l'Eglise Grecque.

On ne peut, en effet, lire le récit de son martyre que dans les manuscrits grecs les plus authentiques, d'accord avec ceux du Vatican et de Florence, sans être saisi d'admiration pour ce courageux athlète de la foi, et sans être pénétré de dévotion pour ce puissant ami de Dieu, dont les miracles ont longtemps soutenu l'enthousiasme et la vénération des peuples. Il est à regretter que l'on n'utilise pas assez ces récits des vieux temps, plus propres à nourrir la piété que les sèches analyses du nôtre, dépouillées de l'onction qui devrait nécessairement accompagner toute vie de saint.

Nous n'ignorons pas que parmi les anciens actes des martyrs, il en est qui ne méritent que peu de confiance ; mais il en est d'autres aussi, qui, malgré les miracles surprenants qu'ils racontent, sont approuvés par une saine critique.

L'Eglise a rejeté comme suspectes plusieurs relations du martyre de saint Georges, composées par des ignorants ou par des hérétiques, mais il en est d'autres qui ont paru à ses plus sages écrivains, authentiques et dignes de foi.

Saint Georges ayant souffert à Nicomédie, les relations grecques paraissent plus dignes de confiance. Saint André de Crète nous recommande celle de Louis Lipomanus, c'est celle dont nous donnons la traduction ; elle a d'ailleurs le mérite d'être en parfait accord avec l'éloge historique de saint Georges que nous a laissé Grégoire Cyprius, patriarche de Constantinople.

On ne retrouve point dans ces Actes la *Légende du Dragon*, car cette légende n'est qu'une allégorie. Elle a pris son origine en Orient : et elle a été propagée en Occident par la *Légende dorée*, en voici le fond :

Georges le tribun, se trouvait en garnison dans une certaine ville de Lybie nommée Silène. Non loin des murs de cette ville, s'étendait un

marais immense, couvert de joncs, et au fond duquel un affreux dragon avait établi son repaire. Cette bête pestilentielle en sortait souvent pour porter le ravage et la terreur dans tout le pays, elle n'épargnait ni les hommes, ni les animaux. Personne n'osait l'attaquer, car ce monstre vomissait des flammes.

Le roi de Silène était païen ; Georges lui promit de le délivrer, lui et son peuple du dragon ailé, s'ils se convertissaient à la foi. Le roi et la ville le promirent, et le soldat se prépara au combat par la prière.

Au jour fixé, Georges sortit de la ville monté sur son bon cheval, et armé de sa lance.

Après qu'on eut fermé les portes, la Cour et le peuple montèrent sur les remparts pour être témoins du combat, faisant des vœux pour le beau et courageux jeune homme.

Georges s'avauça seul, armé du signe de la croix, et en approchant du marais il poussa un grand cri. Le monstre sortit de son repaire, et parut, sifflant, vomissant la flamme, déployant ses larges ailes, agitant sa queue tortueuse dont les écailles rendaient un son terrible ; il s'élança comme un torrent à la rencontre du jeune tribun.

Georges, la lance en arrêt, poussa au monstre par bons inégaux, et lui plongea son arme dans la gorge. Le dragon hurla d'une voix formidable, vomissant de son énorme gueule des flots de sang et d'écume ; il fit un bond si puissant que le cheval de Georges recula épouvanté.

En ce moment critique, dit la Légende, *une jeune fille blanche parut tout à coup* ; elle tenait dans ses mains un voile qu'elle jeta sur les yeux du monstre, et pendant qu'il s'agitait pour s'en débarrasser, Georges, sautant de cheval, se glissa sous sa poitrine et lui enfonça son large glaive dans le cœur, seul endroit où sa peau était pénétrable.—Après quoi il remonta son bon coursier, et tandis que le monstre expirait, il chercha la mystérieuse *jeune fille*. Elle avait disparu.

La Cour et tout le peuple étaient déjà descendus des remparts, les portes de la ville étaient ouvertes, Georges fut reçu en triomphe, et le roi reconnaissant, rendant grâce au Dieu des chrétiens, se fit instruire et baptiser avec son peuple.

Cette légende dont on retrouve la trace dans les vieux récits de Flandre, est commune à beaucoup d'autres saints, à saint Théodore, à saint Victor, à sainte Marthe, à sainte Marguerite. Elle s'est attachée au nom de saint Georges, probablement depuis que l'empereur Constantin eut fait peindre en son honneur un *Tableau* qu'il plaça dans le vestibule de son palais.

On y voyait le Saint à cheval, armé d'une lance, transperçant un dragon, sous les yeux d'une jeune vierge, revêtu du manteau royal ; mais ce n'était là qu'une allégorie dans laquelle on rendait sensible le triomphe du Martyr sur le serpent infernal, et cette femme, sous les yeux de laquelle il remportait cette victoire, représentait l'Église telle que nous la peint St. Jean dans son Apocalypse.

La légende n'était pas nécessaire pour embellir la vie de notre Saint et donner de l'éclat à son martyre, mais elle peut être utile quelquefois, autant que la parabole, pour instruire plus facilement et peindre aux yeux. Aujourd'hui notre foi raisonneuse croit moins au merveilleux et préfère la réalité de l'histoire ; l'histoire cependant a bien aussi ses merveilles, et

celle du martyr de saint Georges est remplie de prodiges bien étonnants ! la rejettera-t-on malgré les autorités qui la défendent ! ce serait folie, car pour qui a lu quelques pages de l'histoire des persécutions, il n'y a rien ici qui puisse le surprendre, et en lisant avec foi les glorieux combats du *Grand Martyr* de Nicomédie, la piété n'en peut être qu'édifiée et encouragée dans les combats qu'elle soutient pour la vertu ; car elle se soutient par cette pensée que Dieu veille, avec une providence pleine de sollicitude et toute paternelle, sur ses élus, et ne les abandonne jamais sans secours à la merci de ses ennemis.

CHAPITRE I.

Persécution suscitée par Dioclétien.—Courageuse confession de Saint Georges.—Tourments du premier jour.

Dioclétien étant monté sur le trône des Césars, (284), et ayant été déclaré Auguste, déploya tous ses soins, pour relever le culte des faux dieux, auxquels il attribuait la prospérité de l'empire et le succès de toutes ses entreprises. Il fit célébrer en leur honneur des sacrifices nombreux et magnifiques ; il était particulièrement dévoué au culte d'Apollon auquel il attribuait la connaissance de l'avenir.

Un jour qu'il le consultait, il en reçut cette réponse : “ Ceux que l'on appelle les *justes* m'empêchent de dire la vérité, et voilà pourquoi beaucoup de mes oracles tombent à faux.” L'Empereur voulut savoir quels étaient ces justes, et l'un des prêtres de l'idole lui répondit : “ Ce sont les Chrétiens.” Dioclétien irrité résolut de rallumer contre eux la persécution qui s'était ralentie. Il envoya donc par toutes les provinces de l'empire des édits sanglants, et les prisons, vidées de leurs hôtes habituels, voleurs, homicides et malfaiteurs de toutes sortes, regorgèrent d'hommes innocents dont tout le crime était de confesser le Christ Dieu Sauveur. Les anciens genres de supplices furent abandonnés comme trop doux, et de nouveaux furent inventés, capables de satisfaire à la rage des persécuteurs et à la soif qu'ils avaient de sang humain.

De toutes les parties de l'Empire, une foule d'accusations, chargées des crimes les plus énormes, arrivèrent à la Cour impériale de Nicomédie, mais principalement des provinces d'Orient. “ Les Chrétiens, lui écrivait-on, méprisent les édits de l'Empereur, et leur nombre est incalculable : en sorte qu'il faut, ou leur permettre de vivre selon leur religion, ou les exterminer par une prompte guerre, qui ne leur laissera ni le temps de se compter, ni celui de se reconnaître.”

L'Empereur, dissimulant sa colère et ses desseins, feignant au contraire de profonds sentiments d'humanité, fait mander auprès de lui les Gouverneurs de l'Orient. Tous étant accourus, il assemble le Sénat, et dévoilant alors la haine profonde qu'il portait aux Chrétiens, il demande à chacun de déclarer ce qu'il pense à ce sujet. Les avis étant partagés, l'Empereur se lève : “ Nulle religion, s'écrie-t-il avec rage, n'est préférable au culte des dieux de l'empire.” Personne ne contredisant, il ajouta : “ Puisque tel est votre sentiment, si vous voulez faire honneur à mon humanité, apportez toute votre diligence et vos soins à faire disparaître la religion du Christ de toutes les provinces de l'Empire. Allez, je vous appuierai de toute ma puissance.”

Le Sénat se leva pour féliciter l'Empereur de cette détermination, et il fut résolu que, les jours suivants, elle serait soumise à l'approbation du peuple.

Il y avait, en ce temps, à l'armée un jeune officier du nom de Georges. Il était né en Cappadoce, riche et fertile contrée, sur les deux rives de l'Halys, qui avait donné de nombreux et d'illustres martyrs aux persécutions précédentes, et qui plus tard, au temps des hérésies, sut résister à l'apostasie générale des provinces de l'Asie-Mineure.

Georges était issu d'une famille honorable et chrétienne, et dès sa plus tendre enfance il avait été élevé dans la piété, l'amour des pauvres et le mépris des biens du monde. Avant d'être parvenu à l'adolescence, il avait perdu son père que sa dignité de général d'armée n'avait pu soustraire aux fureurs des persécutions. Sa mère aurait voulu partager l'heureux sort de son époux, mais on eut pitié de la faiblesse de son sexe : alors elle se retira en Palestine, où elle était née et où elle possédait de vastes domaines ; elle voulait surveiller avec plus de liberté l'éducation de son fils.

Sa naissance, sa fortune, sa beauté remarquable ouvrirent à Georges la carrière des armes et le chemin des honneurs. Il entra dans l'armée avec le grade de Tribun militaire. Ayant signalé son courage en plus d'une rencontre, il gagna les bonnes grâces de la Cour, et avant de savoir qu'il était chrétien, l'empereur l'éleva à la dignité de Comte dans la cohorte des *Invincibles*. Sa mère mourut vers ce temps, et le jeune officier, avide de gloire et de dignités, se voyant libre de tout lien, réalisa une partie de sa fortune et partit pour Nicomédie où Dioclétien avait fixé son séjour. Il venait d'accomplir sa vingtième année.

Il arriva à la Cour au moment où la haine que l'Empereur portait aux chrétiens venait d'éclater dans toute sa violence. Voyant que la détermination du Sénat était inébranlable, Georges crut le temps favorable pour conquérir la couronne de l'immortalité. Il craignait d'ailleurs que dans cette tempête, où allaient être engagés tant de chrétiens, beaucoup ne succombassent. Transporté d'un saint zèle, il se précipita le premier dans le combat, soit pour en amortir la fureur, soit pour donner un exemple aux timides et encourager les faibles. En conséquence, il vendit le reste de ses biens, en distribua le prix aux pauvres avec toutes les richesses de sa garde-robe, rendit la liberté à ses esclaves, et, au jour fixé, se trouva à l'assemblée du peuple où le Sénat devait confirmer le décret de persécution et se faire l'esclave des fureurs de Dioclétien.

De bonne heure, l'empereur prit place sur son trône, entouré du Sénat, de ses gardes, et d'une foule immense de spectateurs. Georges se plaça au milieu de la foule, en face du tyran, et quand le silence lui permit de se faire entendre, d'un air calme et tranquille il parla en ces termes :

“ Jusques à quand, Empereur, Sénateurs et vous Romains, vous que l'on vante pour la modération et la sagesse de vos lois, jusques à quand laisserez-vous croître votre fureur contre les Chrétiens ? Vous décretez contre eux d'iniques édits, vous persécutez des hommes innocents, pour le seul crime d'avoir embrassé une religion dont vous ignorez la vérité, mais qu'eux ont reconnu être la seule vraie. Ces idoles que vous adorez ne sont pas des divinités ; non, elles ne sont pas des dieux. Ne vous laissez pas séduire par l'erreur, le Christ seul est Dieu, et seul Seigneur dans la gloire de Dieu son père. Par lui toutes choses ont été créées ; par lui, et

par l'Esprit-Saint toutes choses sont gouvernées et conservées. Reconnaissez donc la vérité, ou du moins cessez de persécuter ceux qui pratiquent le vrai culte de Dieu."

Etonnée de ce discours, autant que de la hardiesse qui l'avait inspiré, toute l'assemblée tourna ses regards vers l'Empereur, dans l'attente de ce qu'il allait répondre à l'attaque du jeune Comte. Dioclétien, comme si un coup de tonnerre eut retenti à ses oreilles, se troubla : mais refoulant bientôt la colère au fond de son cœur, il fit signe au consul Magnence qui se tenait à ses côtés de répondre au courageux soldat. Magnence l'ayant fait approcher de plus près :— " Qui t'inspire, lui dit-il, une telle audace et une telle liberté de parole ? "

— " La vérité ! "

— " Et quelle est cette vérité ? "

— " Le Christ lui-même que vous persécutez. "

— " Tu es donc chrétien, toi aussi ? "

— " Je suis le serviteur du Christ, je me confie en lui, et je viens de moi-même, rendre hommage à la vérité. "

A ces mots, le peuple s'agite, les opinions se partagent, des rumeurs diverses s'élèvent de tous côtés, comme il arrive d'ordinaire dans de pareilles assemblées. Alors Dioclétien, faisant faire silence par les héraults, et arrêtant ses regards sur Georges qu'il reconnaît, lui dit : " Jusqu'ici j'ai considéré ta naissance, et croyant ton âge digne d'honneurs, je t'ai élevé aux premiers rangs de l'Empire. Aujourd'hui encore, quoique tu abuses de la liberté que te donnent mes faveurs, ne considérant que ta prudence que j'estime, et ton courage que j'aime, je te conseille en père, ce qui t'est le plus utile : Je t'exhorte à ne point renoncer aux avantages de la carrière militaire, à ne point t'exposer, à la fleur de l'âge, par ton opiniâtreté, aux plus graves supplices. Mais, sacrifie aux dieux, et attends de moi les grandes récompenses dont je sais honorer la piété et le mérite. "

— " Plût au ciel ! répondit le généreux athlète, que vous-même, ô Empereur, connaissant par ma voix le vrai Dieu, vous lui offriez le sacrifice de louanges qu'il demande, car il vous doterait d'un royaume bien préférable au vôtre, d'un royaume immortel. Celui dont vous jouissez aujourd'hui, est caduc et périssable : bientôt donc il s'écroulera, et les biens qu'il peut donner, étant fragiles comme lui, ne peuvent enrichir ceux qui les possèdent. Aucun de ces biens ne peut donc affaiblir, dans mon cœur, l'amour de mon Dieu ; nul genre de tourments ne peut banir sa crainte de mon âme, et y faire naître la peur de la mort. "

Pendant que le jeune homme parlait, l'empereur était en proie à une violente colère. Il ne lui donna pas le temps d'achever, et ordonna à ses gardes de le frapper de leurs piques, de le chasser de l'assemblée et de le jeter en prison. Les satellites du tyran se mettent en devoir d'exécuter ses ordres, mais lorsqu'ils veulent frapper le martyr, le fer de leurs lances fléchit et se recourbe, comme s'il eut été de plomb ; et lui, pendant ce temps, bénissait Dieu de ce prodige.

On le jeta ensuite dans une prison fétide et ténébreuse ; on le coucha à terre ; on lui mit les pieds dans des entraves, et par l'ordre de l'Empereur, on fit descendre sur sa poitrine une pierre énorme que pouvait à peine soulever une puissante machine. Le martyr endura ce supplice avec patience jusqu'au lendemain, rendant au ciel ses actions de grâces.

Dieu fortifiait son âme, et son âme donnait de la force à son corps qui aurait dû sortir moulu et broyé de ce supplice atroce.

Dès qu'il fit jour, l'Empereur le fit de nouveau comparaître devant son tribunal, et le voyant épuisé par les souffrances de la nuit:—“ Eh bien ! Georges, lui dit-il, reviens-tu à de meilleurs sentiments, ou restes-tu obstiné dans ton erreur ?”

—“ Eh quoi ! lui répondit le martyr, me croyez-vous assez lâche pour me laisser intimider par un châtiment aussi puéril, et pour abandonner ainsi ma religion ? Vous vous fatiguerez de me tourmenter, avant que je sois las de souffrir.”

—“ Ah ! tu n'y vois que des enfantillages ! Eh bien, je vais t'appliquer à des tourments si puérils que, dans peu d'heures, tu ne seras plus en vie.”

Aussitôt le tyran fait dresser une roue immense, hérissée de tous côtés de lames aiguës, et sur laquelle il fait étendre et lier le martyr. La roue tournait sur un essieu, et au-dessous, une large table s'étendait toute armée de dards les uns en forme de lames d'épées, les autres ayant leurs pointes recourbées en crochets, d'autres étant effilés comme des tranchets de cordonnier. Alors la roue se mit à tourner en s'approchant de cette horrible table, et le corps du Saint, suspendu par des liens si serrés qu'ils pénétraient les chairs, s'engagea à travers cette forêt de crocs, de lames et de tranchets, qui le déchirèrent comme s'il eut été flagellé avec des molettes d'acier. Le sang coulait par ruisseaux inondant la roue et le paré, où jaillissait en l'air avec des lambeaux de chair et d'os brisés par la violence du supplice. L'intrépide athète accepta avec courage cette lutte horrible. Tout d'abord il pria à haute voix, et répétait avec David : “ Je ne craindrai point les maux, Seigneur, parce que vous êtes avec moi, lors même que je marcherai au milieu des ombres de la mort.” Puis les forces s'affaiblissant, il pria au fond de son cœur, et enfin après un long espace de temps, il parut se reposer comme s'il eut été endormi.

Dioclétien le croyant mort, se mit à l'insulter.—“ Où est donc ton Dieu, Georges, s'écria-t-il, pourquoi ne t'a-t-il pas délivré de ce jouet d'enfant ?” Puis, après avoir donné l'ordre de détacher le corps, il se mit en chemin pour aller sacrifier au temple d'Apollon. Tout aussitôt le ciel se couvrit de sombres nuages, la foudre éclata et une voix du ciel fut entendue d'un grand nombre ; elle s'adressait au Martyr:—“ Ne crains point, Georges, je suis avec toi.” Et à l'instant le ciel reprit sa sérénité. Un homme vêtu de blanc parut aux côtés de l'instrument du supplice ; son visage rayonnait d'une lumière éblouissante, et, présentant la main au généreux soldat, il lui ordonna de se lever. Personne n'osait approcher de trop près, pas même les gardes qui avaient ordre de détacher le corps, mais quand l'ange eut disparu, on trouva les liens brisés, et le martyr en pleine santé, bénissant et invoquant le Seigneur dans un cantique d'action de grâces.

Effrayés de ce prodige, les soldats coururent l'annoncer à l'Empereur qui n'avait pas encore quitté le temple où il sacrifiait. Presqu'en même temps Georges y apparut : le tyran l'ayant aperçu ne voulut point d'abord en croire ses yeux.—“ Ce n'est pas lui, c'est un autre qui lui ressemble, se disait-il, c'est son fantôme qui trouble les spectateurs.” Mais quand ceux des courtisans qui entouraient l'Empereur, se furent assurés que ce n'était pas un fantôme, et quand Georges leur eut affirmé que c'était lui-même qu'ils voyaient, ils se turent et reculèrent de stupeur. Aussi-

tôt deux préteurs du nombre des assistants, Anatole et Potoleus, qui avaient été autrefois initiés aux dogmes chrétiens, se convertirent en voyant ce miracle, et rendant hautement témoignage à leur foi, ils s'écrièrent :— "Oui ! Il n'y a qu'un seul Dieu grand et véritable, c'est le Dieu des chrétiens."

Dioclétien les fit aussitôt conduire hors des murs de Nicomédie et décapiter. Beaucoup d'autres se convertirent gardant leur foi dans leur cœur, sans oser la manifester au dehors. Mais l'Impératrice Alexandra ne put résister à la nouveauté d'un tel spectacle. Convaincue de la fausseté des idoles, elle reconnut la vérité et allait la confesser publiquement lorsque le consul Magnence la fit conduire au palais avant que l'empereur eut connaissance de ses dispositions.

CHAPITRE II.

La fosse à chaux.—Les sandales de fer.—La flagellation.—Le mage Athanase.—Résurrection d'un mort.

Loin de se rendre à l'évidence de tant de prodiges, Dioclétien, comme Pharaon, endureit son cœur, et désespérant de ramener Georges par des raisons, il songea à inventer de nouveaux supplices. Renouvelant la cruauté du roi de Babylone, il donna l'ordre de jeter le saint jeune homme dans un lac de chaux vive, et de l'y laisser trois jours, afin de lui ôter tout espoir de salut. On le conduisit donc les mains liées au supplice, mais, lui, priait à haute voix.

"O vous le salut des affligés, le secours de ceux qui souffrent persécution, l'espérance de ceux qui ont perdu tout espoir, mon Seigneur et mon Dieu, exaucez la prière de votre serviteur, abaissez vos yeux vers moi, délivrez-moi des embûches de mes ennemis, et accordez-moi de confesser votre saint nom jusqu'à la fin et sans faiblir ; ne m'abandonnez pas à cause de mes iniquités, de peur que mes ennemis ne s'en glorifient en disant : Où est donc son Dieu ? Montrez votre puissance et glorifiez votre nom en moi, serviteur inutile. Envoyez votre ange pour soutenir ma trop indigne faiblesse, vous qui avez miraculeusement converti les feux de la fournaise de Babylone en une rosée bienfaisante, et qui avez conservé sains et saufs les trois compagnons de Daniel. Car vous êtes béni dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il."

En terminant cette prière, le saint se trouva au bord du lac. Il se munit alors du signe de la croix, et les soldats le précipitèrent au milieu de la fosse, la porte d'enceinte fut fermée et le scellé impérial y fut apposé, puis les soldats s'en retournèrent pensant bien que là se termineraient et la course et la vie du saint martyr. Pour des hommes qui n'envisageaient les choses qu'au point de vue humain, et qui ignoraient la puissance du vrai Dieu, il était difficile de penser autrement.

Cependant le troisième jour, dès le matin, Dioclétien fit appeler les bourreaux et leur dit : "Je ne veux point que cet infortuné Georges, que pour sa perversité et son opiniâtreté j'ai fait jeter dans la fosse à chaux, ne devienne pour ses imitateurs un objet de religion et de culte ; je crains qu'en lui rendant les honneurs divins, ils ne s'éprennent, eux aussi, du désir d'une gloire insensée et ne courent également à leur perte. Allez donc, et s'il reste encore quelques-uns de ses os, déterrez-les et détruisez-les à jamais." Les soldats partirent en toute hâte, suivis d'une

grande multitude de peuple, curieux de voir ce qui s'était passé, et ce qui allait arriver. La chaux fut enlevée et, au fond de la fosse, on aperçut le saint, à genoux, rayonnant de beauté, comme au sortir d'un festin. Il tenait les mains et les yeux élevés au ciel et rendait à Dieu ses actions de grâces. Quand le peuple le vit ainsi sortir intact et sans blessure, stupéfait d'admiration devant un tel spectacle, il se mit d'une seule voix à louer le Dieu de Georges et à proclamer sa grandeur et sa puissance.

Tandis que les soldats hésitent, ne sachant quel parti prendre, le bruit de ce prodige arrive jusqu'aux oreilles de Dioclétien. Il fait aussitôt mander le martyr au palais où sa vue le frappe de stupeur. "Découvre-moi donc, Georges, s'écria-t-il, le secret de tout ce qui t'arrive et de quel art magique tu te sers. Je suis tenté de croire que tu n'as feint d'embrasser la religion du Christ qu'afin de rendre tes prestiges plus merveilleux, de t'attirer plus de vogue et d'admiration, de te montrer plus puissant et de placer ton Dieu, quel qu'il soit, au-dessus de tous les autres dieux."

— "Je croyais, Empereur, lui répondit le Saint, que vous ne saviez qu'insulter au Dieu qui peut tout, et même arracher ceux qui espèrent en lui à des extrémités aussi fâcheuses que celles auxquelles je viens moi-même d'échapper : mais quand je vous vois plongé dans un abîme d'erreurs tel, que vous ne croyez pas même aux prodiges que vous voyez, allant jusqu'à les appeler prestiges et maléfices, je déplore votre aveuglement et je le juge misérable et indigne de toute réponse."

— "Voyons donc tes prodiges et si tu pourras les opérer en ma présence, tout indigne que tu m'en juges : car je te garantis que je vais t'appliquer un remède qui te guérira malgré toi."

Le tyran fait alors apporter des sandales de fer, armées de longs clous ; il les fait rougir sous ses yeux, appliquer sous la plante des pieds du Martyr, et ordonne qu'on le chasse vers la prison en le battant de verges ; et le voyant, dans ce supplice, marcher en trébuchant, il l'insultait : "Ah ! Georges, s'écriait-il, que tu es un excellent coureur !"

Mais le Saint se réjouissait sous les verges et dévoré par ses chaussures brûlantes : "Cours, cours, se disait-il, cours pour saisir la couronne, car ta course ne sera pas vaine." Puis, s'adressant à Dieu : "regardez-moi du ciel, Seigneur, et voyez mon travail ; écoutez les cris de ma douleur, car mes ennemis se multiplient et me poursuivent de leur haine à cause de votre nom. Vous-même guérissez-moi, ô mon Dieu, car mes os se troublent dans les tourments. Donnez-moi la patience jusqu'au dernier jour, de crainte que mon ennemi ne se vante en disant : "J'ai prévalu contre lui." Ainsi priait le Martyr, jusqu'à ce qu'arrivé à la prison, on l'y jeta, les pieds déchirés par les plaies que lui avaient faites les clous brûlants des sandales.

Il passa le jour et la nuit en prières et en actions de grâces, et le lendemain on le conduisit au tribunal de l'empereur dressé devant le théâtre public. Tout le Sénat était présent. En voyant le saint Martyr s'avancer d'un pas ferme et assuré, comme si nul mal ne lui était arrivé, Dioclétien fut surpris : — "Qu'est-ce donc, Georges, lui dit-il, est-ce que tes sandales se sont converties pour toi en plaisir et en jouissance ?"

— "Très-certainement, Empereur," lui répondit le Martyr.

—“ Allons, dépose ton arrogance et obéis avec modestie, rejette tes artifices magiques et sacrifie aux dieux tutélaires : ou, livré à des tourments plus cruels que tous ceux qui ont précédé, il te faudra bientôt renoncer aux douceurs de la vie.”

—“ Que vous êtes insensés, vous tous qui appelez maléfices les merveilles de la puissance divine, qui comparez ses miracles aux sortilèges de vos sorciers. Osez-vous bien vanter avec cette impudence les artifices puérils des démons que vous adorez, et les fourberies dont vous êtes les dupes ? ”

Dioclétien, bouillant de colère, interrompit le Martyr, et, d'une voix rauque et étouffée, ordonna aux gardes de le frapper sur la bouche.— “ qu'il apprenne ainsi, s'écria-t-il, que les empereurs ne se laissent pas insulter.” Il le fit ensuite flageller avec des nerfs de bœuf, jusqu'à ce que les chairs agglutinées avec le sang adhérassent à la terre.

Dans les tourments de ce nouveau supplice, le visage du martyr ne perdit rien de son calme ni de sa sérénité. L'empereur lui-même en était dans l'admiration, et se tournant vers son entourage : “ En vérité, dit-il, ce n'est ni de la force ni du courage, c'est de la magie.”

Magnance lui répondit : “ Il y a ici un homme très habile dans cet art ; si vous le permettez, Empereur, Georges bientôt vaincu par lui, se soumettra à toutes vos volontés.”

On fit aussitôt venir ce mage, dont le nom était Athanase. Lorsqu'il fut présent, l'empereur lui dit, en désignant le saint : “ Tout ce que ce coupable a fait, personne de ceux ici présents ne l'ignore. Mais par quel art nous séduit-il ? C'est à toi de le comprendre. Romps ses enchantements et rends-le docile et soumis, ou, par des breuvages enchantés, ôte-lui la vie, afin qu'il périsse par ses propres maléfices, et subisse une peine qu'il n'a que trop méritée.”

Athanase promit pour le lendemain de satisfaire l'Empereur. Georges fut reconduit en prison, où il passa la nuit à implorer le secours du Seigneur. “ Que votre miséricorde, ô mon Dieu, disait-il, a été admirable à mon égard. Dirigez mes pas dans le témoignage que je vous rends ; couronnez ma course dans la foi, et qu'en tout, votre saint nom soit béni.”

Le jour suivant, Dioclétien fit dresser son tribunal sur un lieu très élevé et fit demander Athanase. Le mage s'avança avec empressement, tout en affectant une gravité de vieillard. Il portait dans chaque main un vase d'argile, et les montrant à l'empereur, “ Qu'on amène, dit-il, présentement le coupable et avec l'aide des dieux, il éprouvera bientôt l'effet de mes remèdes. Si vous désirez que cet insensé obéisse désormais à la parole dans tout ce que vous lui commanderez, ordonnez qu'il prenne ce breuvage ; ”—et il présentait l'un des vases. “ Au contraire, voulez-vous, Empereur, qu'il tombe mort au pied de votre tribunal, qu'il prenne ce second breuvage ” :—et il montrait l'autre vase.

Georges fut tiré de sa prison et amené devant toute l'assemblée. L'empereur l'apercevant :—Georges, s'écria-t-il, tout triomphant, tes maléfices sont rompus, ou du moins ils le seront bientôt.—Et aussitôt il ordonna de lui faire prendre la première potion préparée par Athanase. Le saint la prit intrépidement, la but sans émotion, et n'en éprouva aucun mal : mais avec ironie il insultait aux démons dont les ruses étaient déjouées. L'Empereur, furieux, commanda qu'on obligea le martyr à boire de force

le second breuvage qui devait lui donner la mort. Le Saint prit de lui-même la coupe empoisonnée, la but d'un seul trait, et n'en éprouva pas plus de mal que de la première. L'empereur en était hors de lui-même, et le sénat dans la plus grande consternation. Athanase, surpris lui aussi de ce prodige, s'adressa au Martyr :—“ Jusques à quand, lui dit-il, nous tiendras-tu sous l'effet de tes prestiges ? Jusques à quand refuseras-tu de nous dire la vérité ? Par quels moyens as-tu arraché ta vie aux tourments des supplices que tu as endurés ? Comment t'es-tu soustrait à l'effet de ces poisons qui, pour tout autre homme, eussent été mortels ? Parles, nous t'écouterons avec bienveillance.”

—Georges répondit : “ Ne croyez pas, Empereur, et vous Sénateurs, que j'ai été conservé par des moyens humains ; mais bien plutôt par l'invocation du Christ, et par sa puissance à laquelle je me suis confié, et qui me fait mépriser les tourments selon ses mystérieux enseignements.”

—“ Et quels sont ces enseignements de ton Christ ? ” reprit l'Empereur.

—“ Prévoyant votre faux zèle pour le mal, il a prémuni ses serviteurs, et il les a affermis dans la confiance en leur disant : ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent plus rien au-delà : car un cheveu ne tombera point de votre tête sans ma permission. Vous boirez des breuvages mortels, et ils ne vous nuiront aucunement. Enfin, écoutez, Empereur, sa plus étonnante promesse : la voici en peu de mots : celui qui croira en moi opérera les mêmes prodiges que moi.”

—“ Et quels sont ces prodiges ? ”

—“ Il rendra la vue aux aveugles, il guérira les lépreux, redressera ceux qui boitent, rendra l'ouïe aux sourds, chassera les démons du corps des possédés, rappellera les morts à la vie et opérera d'autres semblables merveilles.”

L'Empereur se tournant vers le mage : “ Athanase, lui dit-il, que penses-tu de ce discours ? ”

—“ Je m'étonne, répondit le mage, de voir ce jeune homme repoussant par des mensonges votre miséricorde et votre bienveillance, et espérer convertir l'empire entier à ses erreurs. Chaque jour, nous recevons des dieux immortels d'immenses bienfaits, par leur libéralité nous jouissons de biens nombreux : mais de résurrection de morts, nous n'en voyons plus aujourd'hui. Plein de confiance dans un homme crucifié, Georges se fait imprudemment le garant des prodiges les plus étonnants : puisque, devant tous, il affirme que son Dieu a fait de tels miracles, et que tous ceux qui espèrent en lui, peuvent en opérer de semblables : que lui-même ressuscite quelque mort, et alors, nous croirons en son Christ, et nous l'adorerons comme tout-puissant. En face de nous, il y a un caveau où est déposé le cercueil d'un homme mort depuis quelques jours et que j'ai bien connu, que Georges le ressuscite et il nous aura vaincus.”

L'Empereur admira le conseil du mage, et ordonna que le Martyr fût mis à l'épreuve. En face du tribunal, à la distance d'une centaine de pas, il y avait un vaste caveau. Magnence fit délier le saint et le laissant libre, “ Georges, lui dit-il, montre maintenant les merveilles de ton Dieu, et tu nous convertiras tous à ta foi.”

—“ Consul, répondit le Martyr, le Dieu qui a tout créé de rien, est assez puissant pour ressusciter ce mort par mon indigne ministère : mais votre esprit, obscurci par l'erreur, est incapable de comprendre ce qui est

vrai. Cependant, à cause de tout ce peuple ici présent, Dieu fera ce miracle que vous ne demandez que pour le tenter. Gardez-vous de croire que ce soit encore une œuvre de magie ; car voici un magicien que vous avez appelé vous-même, et qui, en présence de tout ce peuple, avoue qu'il ne peut opérer cette résurrection, ni par ses enchantements, ni par la puissance d'aucun de vos dieux. Voici donc que sous vos yeux et de manière à être entendu de tous, je vais invoquer la puissance de mon Dieu."

À ces mots, le Martyr tombe à genoux, et lève vers le ciel ses yeux baignés de larmes ; puis se relevant aussitôt :

— "O Dieu éternel, s'écrie-t-il à haute voix, Dieu de miséricorde, Dieu fort et tout puissant qui ne permettez pas que ceux qui espèrent en vous soient confondus ; Seigneur Jésus, exaucez-moi à cette heure, moi votre indigne serviteur, Vous qui avez exaucé vos apôtres en tous lieux, et dans tous les prodiges qu'ils ont opérés ; donnez à cette génération perverse le signe qu'elle demande et ressuscitez le mort couché dans ce tombeau, pour la confusion de ceux qui ne vous adorent pas. Pour votre gloire, pour celle de votre Père, pour celle de votre Saint-Esprit, je vous en conjure, Seigneur, prouvez à tous ceux ici présents que vous êtes le seul Dieu Très-Haut, Souverain Maître de tout l'univers, qu'ils reconnaissent enfin que vous êtes le Dieu Tout puissant à la volonté duquel tout est soumis, et dont la gloire est éternelle : Ainsi-soit-il."

En même temps que le Saint prononçait ces derniers mots : "Ainsi-soit-il," il se fit un grand bruit, et tout le peuple se mit à trembler, alors le cercueil fut ouvert, le couvercle déposé à terre, et le mort rendu à la vie se leva de sa bière aux yeux étonnés de toute la multitude.

Aussitôt un grand tumulte s'éleva parmi le peuple. Un grand nombre applaudissaient, confessant que le Christ était le Dieu suprême. L'Empereur et ses courtisans étaient consternés, mais toujours obstiné, Dioclétien soutenait que Georges n'était qu'un magicien, et qu'à l'insçu des spectateurs il avait fait pénétrer un esprit dans ce cadavre ; mais quand il reconnaît que ce ressuscité n'était pas seulement un fantôme, mais un homme véritable ; quand on l'entendit invoquer le Christ ; quand on le vit accourir vers le saint martyr et s'attacher à lui avec reconnaissance, Prince et courtisans, tous demeurèrent confondus et silencieux. Athanase le mage, confessant à haute voix que le Christ était le seul Dieu tout puissant, vint se prosterner lui-même aux pieds du saint confesseur, le priant d'intercéder pour lui et de lui obtenir le pardon de tout le mal qu'il avait commis par ignorance.

Après un long silence, Dioclétien fit signe au peuple de se calmer. "Voyez-vous, s'écria-t-il, la fourberie et la malice de ces deux scélérats ! Le pire des deux est cet Athanase ; associé de Georges, il a agi de connivence avec lui ; les poisons qu'il nous avait promis, il ne les a pas donnés, mais au contraire il nous a fascinés, Georges n'en est pas mort ; au contraire, il n'en est devenu que plus impudent, il a promis de ressusciter un mort, et tout ce qui vient de se passer, n'était qu'une feinte concertée entre eux pour arriver à leurs fins."

Aussitôt Dioclétien ordonna de juger Athanase et le nouveau ressuscité et de leur trancher la tête pour avoir confessé que le Christ était le seul vrai Dieu. Il fit reconduire Georges en prison et commanda de l'y laisser,

jusqu'à ce que l'ayant dépouillé de toutes ses charges, on délibéra sur ce qui serait fait de lui. Le saint rentra dans sa prison transporté de joie, et rendant grâces à Dieu : "Gloire à vous, Seigneur, qui ne confondez pas ceux qui espèrent en vous. Je vous bénis de ce que vous avez été, en tout, mon aide et mon secours ; de ce que vous me comblez, chaque jour, de nouveaux bienfaits, de ce que vous honorez ma bassesse. Seigneur, rendez-moi promptement digne de voir votre gloire après avoir confondu les démons."

CHAPITRE III.

Miracles dans la prison.—Apparition du Sauveur.—Dernières dispositions du Saint.—Les idoles renversées.—Martyre de l'Impératrice Alexandra.—Dernier combat et dernière victoire.

Cependant tous ceux que la vue du dernier miracle avait convertis accompagnèrent Georges à la prison, et, à prix d'argent, obtinrent des gardes d'y demeurer avec lui. En y entrant, ils se prosternèrent à ses pieds, et plusieurs d'entre eux étant malades, se trouvèrent guéris par la vertu du signe de la croix qu'il faisait sur eux. Parmi ceux qui se présentèrent à la prison, il y eut un certain Glicerius, pauvre fermier, qui, en labourant ses champs, vit s'abattre un de ses bœufs ; c'était la moitié de sa fortune. Ayant entendu parler des miracles du saint Martyr, il accourut à la prison et les larmes aux yeux, raconta le malheur qui venait de lui arriver. Georges se prit à rire. Va, lui dit-il, va-t-en joyeux ; au nom du Christ, je te le dis, tu retrouveras ton bœuf vivant. Le brave fermier, plein de foi retourna aussitôt à sa ferme, et retrouva les choses telles que le Saint les lui avait annoncées ; mais il n'y demeura point, il revint sur le champ à la prison pour remercier le martyr, et il criait à haute voix par les rues de la ville : "Oui, il est grand, certainement il est grand le Dieu des Chrétiens." Des soldats de la garde de l'Empereur, l'entendant ainsi crier, l'arrêtèrent et le conduisirent à Dioclétien. Le tyran rempli de fureur ne daigna pas même le regarder, ne le jugeant pas digne d'être interrogé, mais il ordonna de le conduire hors des murs de la ville, et de lui trancher la tête. Glicénius transporté de joie se mit à courir devant les soldats, comme s'il eut été invité à un festin, louant Dieu, et le priant de vouloir que le sang qu'il allait verser lui tint lieu des eaux régénératrices du baptême ; et il termina ainsi sa vie. Cependant des sénateurs de l'entourage de l'Empereur accusaient Georges de soulever et d'ameuter, de sa prison, le peuple, et par ses maléfices, d'en détourner beaucoup du culte des dieux, pour les convertir au culte du Christ. Ils pensaient donc qu'il serait sage de le soumettre de nouveau à la flagellation, et s'il se repentait, de lui pardonner, mais s'il s'obstinait, de lui ôter la vie.

L'Empereur ayant donc appelé Magnence au conseil, lui ordonna pour le lendemain, de dresser son tribunal devant le temple d'Apollon, voulant décider publiquement et avec le Sénat du sort de Georges. Cette même nuit pendant qu'il priait, le saint Martyr s'étant endormi d'un léger sommeil, vit en songe Jésus-Christ qui, le soulevant de sa propre main, l'em brassait et, déposant une couronne sur sa tête, lui disait :—"Ne crains pas, Georges, mais aie bon courage ; te voilà bientôt digne de régner avec moi, hâte-toi donc, viens à moi, viens jouir des biens que je t'ai préparés."

Georges se réveillant à ces paroles, rendit avec plus de ferveur, ses actions de grâces au ciel. Il appelle le gardien de la prison.—“ Je ne vous demande qu'une faveur, lui dit-il, celle de laisser mon affranchi pénétrer jusqu'à moi : j'ai quelque ordre à lui donner.—Sur la permission du geolier, l'affranchi qui se tenait à la porte entra, et voyant son maître dans les fers, il se jeta à ses pieds et les baigna de ses larmes. Mais le Saint, le relevant avec bonté, l'exhorta à reprendre courage, et lui ayant raconté la vision de la nuit précédente, il ajouta :—“ Dans peu d'instants, mon fils, le Seigneur m'appellera à lui. Quand donc je serai sorti de la vie, recueille mon misérable corps, et comme je l'ai réglé avant de te quitter, transporte-le, avec l'aide de Dieu, en Palestine et dépose-le dans la maison que nous avons habitée ensemble, et quand tu auras rempli tous les devoirs dont je t'ai chargé, souviens-toi encore de vivre dans la crainte de Dieu, et fidèle à la foi du Christ.” Le pauvre affranchi baigné de pleurs, promit en sanglotant d'exécuter fidèlement tous les ordres du Saint martyr et de suivre ses conseils. Georges l'ayant embrassé une dernière fois, le congédia.

Le jour suivant, Dioclétien monta sur son tribunal au lever du soleil et fit appeler le saint Martyr : contenant sa colère, il essaya d'abord de le gagner par de douces paroles.—“ Ne te semble-t-il pas, Georges, que je sois rempli à ton égard de la plus grande patience, et de la plus grande affection, moi qui envers toi ai usé de tant de douceur, car tous les dieux m'en sont témoins, il ne me peine de sévir contre toi, tant à cause de ta jeunesse qu'à cause de la beauté que j'admire en toi, de ta prudence, de ta sagesse et de ta force d'âme. Si tu voulais te repentir, mon désir serait de te garder toujours près de moi, de te donner la seconde place après moi dans l'empire. Toi-même, que penses-tu de telles offres ? ”

—“ Si tels étaient vos sentiments à mon égard, César, il ne fallait point déchafner d'abord contre moi toute votre colère, et m'accabler de maux.”

L'Empereur écouta cette réponse avec bienveillance, puis ajouta : “ Si tu voulais m'obéir comme à un père, je compenserais tous les tourments que tu as soufferts par les plus grands honneurs.”

—“ Allons au temple, puisque vous le voulez ; allons voir ces dieux que vous adorez.”

Aussitôt Dioclétien se lève triomphant de joie, et fait donner par les hérauts l'ordre au sénat et au peuple de se rendre au temple. Sur la route la foule acclamait l'empereur, et célébrait la victoire des dieux ; sa joie devait être de courte durée. Quand le temple fut rempli, on ordonna le silence, et les apprêts du sacrifice étant faits, tous les regards se portèrent sur Georges, dans l'espérance de le voir sacrifier à Apollon.

Le Martyr s'avance alors vers la statue du dieu, il étend la main vers elle et l'apostrophant :—“ Eh quoi ! dit-il, est-ce que tu attends que je t'offre le sacrifice comme à une divinité ? ”—et en même temps il fit le signe de la croix.

Le démon renfermé dans cette statue donna aussitôt cette réponse :—“ Je ne suis pas une divinité, je ne suis point dieu, ni aucun de ceux qui me ressemblent ne peut l'être. Il n'y a qu'un Dieu, celui que tu prêches. Nous, nous ne sommes que des anges apostats, c'est par envie que nous trompons et séduisons les hommes.”

—“ Et en vertu de quel droit, demeures-tu donc ici, devant moi, le serviteur du vrai Dieu ? ”

A cette parole, un bruit semblable à des gémissements, se fit entendre à l'intérieur de toutes les idoles, qui tombèrent soudain à terre et se brisèrent en pièces.

Alors des gens de la populace, enflammés de colère et excités par les prêtres d'Apollon, se précipitèrent sur le Saint, le lièrent, et l'accablant de coups, se mirent à crier :—“ Faites-le mourir, ce magicien, ô grand empereur, faites-le disparaître, avant que les dieux nous punissent et que la vie nous devienne plus amère.”

Au bruit de ce tumulte et à la nouvelle de ce qui s'était passé, l'Impératrice Alexandra ne pouvant plus contenir l'ardeur de sa foi, se précipita hors du palais. En voyant de loin l'agitation du peuple et le Saint chargé de chaînes ; ne pouvant, à cause de la foule, arriver jusqu'à lui, elle se mit à prier à haute voix :—“ Dieu de Georges, disait-elle, secourez-moi, car vous êtes le seul Dieu tout-puissant ! ”

Le tumulte s'étant un peu apaisé, Dioclétien fit approcher le Saint, et, comme un furieux, l'apostrophe en ces termes :—“ Sont-ce là les actions de grâces par lesquelles tu réponds à mes bontés ? Homme détestable, est-ce ainsi que tu sacrifies à la divinité ? ”

—Oui, reprit le Martyr, c'est ainsi, Empereur insensé, que j'ai appris à sacrifier à vos dieux et à les honorer. Rougissez donc désormais d'attribuer votre conservation à des idoles qui ne peuvent se protéger elles-mêmes, ni soutenir la simple présence d'un serviteur du Christ.

Cependant, l'Impératrice était parvenue à percer la foule ; elle vint se jeter aux pieds de Georges, et se mit à reprocher au tyran sa cruauté, maudissant les idoles et se moquant de leurs adorateurs.

—“ Que vous est-il donc arrivé, ô princesse, s'écria l'empereur, pour que vous vous soyez laissée séduire et entraînée par ce magicien et cet imposteur ? ”

Mais Alexandra le repoussait avec mépris, et elle ne daigna pas même lui répondre.

Dioclétien ne se possédant plus de rage, désespérant de ramener le saint martyr, voyant ses dieux renversés et l'Impératrice convertie, porta contre eux deux la sentence de mort.

“ Georges, le plus pervers de tous les hommes, toi, qui te dis galiléen, qui a insulté les dieux et l'Empereur, j'ordonne que tu sois décapité, avec l'Impératrice que tu as séduite par tes enchantements.”

Aussitôt les gardes du tyran se jetèrent sur le Saint qu'ils entraînaient hors de Nicomédie. Ils garottèrent en même temps la noble Alexandra, qui suivit le Martyr, priant au fond de son cœur, et de temps en temps levant ses yeux au ciel comme pour implorer son secours. A peu de distance du lieu du supplice, elle demanda à se reposer, et les gardes se rendirent à son désir. Alors elle étendit à terre son manteau, et s'étant assise dessus, elle inclina sa tête sur ses genoux et rendit ainsi son âme à Dieu.

Georges voyant qu'il venait d'être exaucé, poursuivit sa route avec une nouvelle ardeur, rendant grâces au ciel, et demandant d'achever sa course avec autant de bonheur. En approchant du lieu du supplice, il se mit à prier à haute voix.—“ Vous êtes bénis, Seigneur mon Dieu, pour ne m'avoir pas abandonné aux dents de ceux qui me cherchaient et voulaient me déchirer ; pour n'avoir pas souffert que mes ennemis pussent se réjouir

d'avoir triomphé de moi ; d'avoir délivré mon âme, comme le passereau des filets du chasseur. Exaucez moi également et assistez votre serviteur à cette dernière heure. Veuillez arracher mon âme à la malice de mon ennemi invisible, et de ses anges méchants qui peuplent les airs. N'imputez pas ma mort à ceux qui me frapperont dans leur ignorance. Donnez-leur le pardon, donnez-leur votre connaissance et votre amour, afin qu'eux aussi obtiennent une part de votre royaume céleste, avec les élus. Recevez mon âme avec vos prédestinés, et pardonnez-moi toutes les fautes que j'ai commises ou sciemment ou involontairement. Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui invoquent votre nom magnifique, car vous êtes béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il."

Et quand Georges eut terminé cette prière, il livra plein d'allégresse sa tête aux bourreaux qui la tranchèrent avec le glaive, le 23 Avril de l'an 303 ; et il couronna ainsi son glorieux martyr, conservant intacte sa foi en Jésus-Christ, de qui il a reçu la couronne de justice.

Tels ont été les trophées de ce valeureux vainqueur, tels ont été ses exploits glorieux remportés sur ses nombreux ennemis. Celui qui combattra comme lui, recevra comme lui la couronne incorruptible et éternelle. Puisse nous, par son intercession, obtenir l'héritage des justes, et être placés au dernier jour, à la droite du Seigneur Jésus, auquel sont la gloire, l'honneur et l'adoration dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CHAPITRE IV.

Culte de Saint Georges.—Ses Reliques.—Ses Miracles.—Son Patronage.

Le premier soin de cet affranchi, que nous avons vu recevoir dans la prison les dernières volontés et les derniers conseils du Saint Martyr, fut de recueillir précieusement le corps de son maître, et de le transporter en Palestine, pour l'ensevelir peut-être dans un tombeau de famille où reposaient déjà les restes de son père et de sa mère.

Lorsque Constantin eut rendu la paix à l'Eglise, de nombreux sanctuaires s'élevèrent, dans tout l'Orient, en l'honneur du Grand-Martyr. Le plus célèbre fut celui qui fut construit entre Ramula et Diospolis, ruiné par les Sarrasins il fut plus tard relevé par les croisés latins.

Sainte Hélène, mère de Constantin, dans un de ses pieux pèlerinages en Palestine, ayant fait exhumer le corps du Saint Martyr, en détacha plusieurs ossements qui furent transportés à Constantinople, et de là en Occident. Ce fut pour recueillir ces saintes reliques que l'on commença dès lors à construire en Europe des oratoires et des églises en l'honneur de Saint Georges. Sainte Clotilde fonda un monastère de religieux sous son patronage. Les miracles qui s'opéraient par ces saintes reliques contribuèrent beaucoup à répandre le culte du saint martyr en Italie et dans les Gaules. Du VI^e au IX^e siècles, il va toujours croissant, et s'étend dans toute l'Allemagne. Mais l'époque la plus brillante de ce culte fut celle des Croisades. Les princes, les soldats chrétiens, et les pèlerins qui avaient vu avec quelle vénération St. Georges était honoré en Orient, qui avaient lu le récit de son glorieux martyre, qui avaient été comme témoins des prodiges opérés par son intercession, et qui éprouvèrent eux-mêmes, en beaucoup de rencontres, les effets de sa puissante protection, s'en revinrent pleins de confiance, chargés de ses reliques, racontant les merveilles

de sa vie, et y ajoutant encore le récit de leurs propres souvenirs, et souvent même les créations de leur imagination. De là tant de légendes plus ou moins authentiques qui ont pendant longtemps édifié la piété du Moyen âge. De là aussi ces oratoires nombreux, ces chapelles, ces basiliques, ces monastères, ces ordres religieux et militaires qui ont longtemps subsisté comme des monuments de la reconnaissance des peuples, et dont les traces heureusement ne sont pas encore entièrement effacés.

Au temps du pape Zacharie, une partie du chef de Saint Georges avait été transporté à Rome et déposée dans la basilique de Latran ; plus tard elle fut transportée dans l'église qui y fut construite en l'honneur du saint martyr. L'autre moitié, depuis longtemps était vénérée dans l'île d'Egine. Les Vénitiens étant parvenus en 1462 à en faire l'acquisition, ils la déposèrent avec grande pompe dans le grand Monastère de St. Georges.

Lorsque saint Germain fit le pèlerinage de Terre Sainte, à son retour il s'arrêta à Constantinople pour y saluer l'empereur Justinien, et il en reçut en présent un bras de saint Georges qu'il exposa à la vénération des peuples de Paris dans l'église de St. Vincent, aujourd'hui St. Germain-des-Prés. Il paraît que l'autre bras était depuis longtemps vénéré à Naples.

De ces reliques principales conservées, soit en Palestine, soit en France et en Italie, beaucoup de parcelles ont été détachées et se sont répandues dans le monde chrétien et jusque dans notre lointain Canada.

Il serait long de raconter tous les miracles opérés à l'occasion de ces saintes reliques ; les légendes populaires leur ont souvent appliqué la réponse que le Sauveur avait faite aux envoyés de Jean, en parlant de lui-même. Allez dire à Jean : *que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent et que les morts ressuscitent.* (St. Matth. II.)

Les actes du Saint Martyr sont comme surchargés du récit d'une multitude de prodiges, qui tous, il est vrai, n'inspirent pas la même confiance, mais dont le nombre imposant et dont l'éclat parfois singulier, témoigne de la haute idée que les peuples s'étaient faite de sa puissance dans le ciel. Nous en rapporterons quelques uns.

Au temps du roi Philippe de France il y avait à Péronne un certain Hugon, tellement porclus de ses membres, que l'on pouvait lui placer les pieds sur des charbons ardents sans qu'il s'en aperçût. Ayant entendu parler des miracles qui se faisaient dans le voisinage au monastère de Roya, par l'intercession de saint Georges, il s'y fit transporter.

Après être demeuré dans l'église près d'une heure comme en extase, il sentit tout-à coup ses membres se délier. Il se leva d'abord avec quelque hésitation, mais bientôt ranimant sa foi, il se leva hardiment et traversant l'église entière, il vint baiser l'autel où reposait les reliques du Martyr.

Cet Hugon avait été jusqu'à ce jour un impie et un débauché, mais sa guérison le convertit, pour peu de temps toutefois, car bientôt après il redevint ce qu'il avait toujours été ; le ciel l'en punit, il retomba dans son premier état d'infirmité. Alors il eut de nouveau recours à l'intercession du saint, il guérit, puis il retomba une seconde fois. Pour la troisième fois il revint à Roya, mais cette fois avec un désir sincère de conversion ; il obtint encore sa guérison, et depuis persévéra dans la vertu et sa guérison ne fut pas moins durable que sa conversion.

Dans le même temps une femme frappée d'une paralysie semblable, un sourd muet, et un prêtre nommé Gerbet affligé d'horribles convulsions de nerfs, obtenaient également à Roya leur guérison.

En 1604, Venise dut à la protection de St. Georges de n'être point engloutie dans une effroyable tempête, accompagnée de trombes qui s'était élevée sur l'Adriatique.

Vers la même époque, et par la même protection, l'Empereur Jean, de Constantinople, échappait au poignard de l'assassin Hébran, que ses courtisans avaient soudoyé pour le tuer.

De tout temps d'ailleurs St. Georges fut considéré par le peuple chrétien comme le principal défenseur des monarchies et des armées catholiques. Il exista fort longtemps dans l'Eglise d'Occident une certaine dévotion connue sous ce nom des *Quatorze Protecteurs*, autorisée par une fête et une messe commune au Missel des Frères-Prêcheurs et d'autres ordres religieux. Entre tous ces protecteurs dont les plus célèbres étaient Saint Christophe, Saint Denis, Sainte Marguerite, Sainte Catherine et Sainte Barbe, les peuples avaient donné le premier rang à Saint Georges.

Dans les guerres que les Grecs ou les Latins eurent à soutenir contre les Turcs, c'est Saint Georges que les Croisés invoquaient le plus souvent, et son intercession ne leur fit point défaut.

Après la prise d'Antioche, lorsque les chrétiens se virent eux-mêmes assiégés dans cette ville qu'ils venaient de prendre d'assaut, près de succomber, et obligés de livrer bataille, ils invoquèrent le secours de leur Saint Protecteur. Le jour du combat, les Turcs furent étonnés de voir les montagnes environnantes, couvertes de cavaliers, tous montés sur des chevaux blancs, armés de lances et de boucliers, d'un éclat que leurs regards ne pouvaient supporter : c'était Saint Georges et sa milice céleste qui accouraient au secours des chrétiens, sans qu'ils vissent le prodige ; mais les Turcs, effrayés de leur nombre et de l'éclat de leurs armes, prirent la fuite et les Croisés en firent un horrible massacre.

Ce prodige se renouvela plus d'une fois, et au siège de Jérusalem, Godefroy de Bouillon se crut redevable à Saint Georges du succès et de la gloire qui couronnèrent sa foi et son courage.

Tant de prodiges engagèrent les rois à mettre leur couronne et leurs peuples sous la protection du Saint Martyr. Des Ordres militaires furent fondés sous son patronage, en Autriche par Frédéric III, en Espagne par Pierre II d'Aragon, en Italie, à Constantinople. Mais ce fut en Angleterre que le culte de Saint Georges jeta de plus profondes racines, dès avant la conquête par les Normands. Il y était invoqué comme le principal Patron et le protecteur de l'Ile entière. Plus tard, en 1222, le Concile National d'Oxford ordonna que sa fête serait chonée et célébrée avec beaucoup de pompe dans toute l'Angleterre. Lorsque Edouard III fonda en 1330 l'Ordre royal de la Jarretière, (1) il le plaça sous la protection de Saint Georges. Ce culte a survécu à la révolution religieuse qui sépara l'Angleterre de Rome ; et encore de nos jours le 23 Avril est fête nationale, et dans la Métropole et dans ses Colonies. Elle se célèbre,

(1) L'Ordre de la Jarretière est composé de 25 chevaliers, sans compter le roi. Il a 50 ans d'ancienneté de plus que l'Ordre de St. Michel, créé en France par Louis XI ; 80 ans de plus que celui de la Toison-d'or, institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et 190 ans de plus que celui de Saint-André, établi en Ecosse par le roi Jacques V. L'empereur Frédéric IV forma en 1470, un Ordre de chevaliers en l'honneur de St. Georges. Il y a aussi un Ordre militaire à Venise qui porte le nom du même Saint.

comme nous en pouvons être chaque année les témoins, par la cessation des affaires, par des processions et par des réjouissances publiques. Puisse ce dernier reste du tribut de reconnaissance que l'Angleterre payait autrefois à son illustre Patron, lui demeurer comme une dernière planche de salut dans son naufrage dans la foi de ses pères, lui ménager un retour que Bossuet avait espéré plus prochain, et lui rendre le rang illustre qu'elle a jadis tenu sur la terre natale de Saint Georges parmi les nations catholiques.

NECROLOGIE.

CHARLES-MARIE-JOSEPH BAUDRY.

Une grande douleur vient de frapper l'un des fondateurs de notre publication, l'Honorable Juge Baudry. La mort est venu lui enlever son troisième fils, Charles-Marie-Joseph, le 17 mars dernier. Il était élève de philosophie au Collège Ste. Marie, et se distinguait par des talents et des vertus peu ordinaires.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici, pour l'édification de la jeunesse, une juste appréciation des mérites et du caractère de ce brillant jeune homme, écrite par ses condisciples de la Congrégation des Externes :

“ Doué d'une intelligence supérieure et d'une capacité universelle, notre jeune condisciple saisissait et rendait avec une égale facilité et les abstractions les plus subtiles de la philosophie mentale, et les plus petits détails des sciences naturelles. Approfondissant tout, et cherchant en tout la raison des choses, sans se borner à une vaine et superficielle connaissance, son esprit était sans cesse en travail, occupé soit à ses études générales, soit à des travaux particuliers ; et, si l'oisiveté est pour la jeunesse le piège le plus dangereux, on peut dire qu'il trouvait dans une activité prodigieuse une vraie ressource pour la vertu.

“ Les qualités du cœur égalaient en lui celles de l'esprit. La délicatesse, la franchise, la générosité de ses sentiments envers une famille respectable, envers ses maîtres, ses condisciples et ses amis, étaient rehaussées par les saillies d'un caractère heureux, plein de cette aménité, de cette urbanité native, et quelquefois un peu originale, qui invinciblement répandait autour de lui, comme un charme, la gaieté, la cordialité et la plus grande facilité de rapports.

“ Sa maison, autant que pouvaient le comporter les convenances de famille, était devenue le centre d'un petit cercle d'amis, où nous avons souvent passé les plus utiles comme les plus délicieux moments. Rien n'était capable d'entraver, d'intimider même la spontanéité de ses nobles élans vers le bien.

“ Avec lui pas de respect humain ; d'un mot heureux, d'un éclat de rire, d'une généreuse rudesse au besoin, il avait en un instant passé par-dessus le corps à la poltronnerie, mis les ricurs de son côté et lancé les choses dans son sens.

“ Aussi, tant de privilèges dont l'avait doté la nature, qu'avaient si bien cultivés l'éducation et ses propres efforts, lui donnaient-ils sur tous ceux

qui l'approchaient un ascendant irrésistible, et que, dans sa belle humeur, il exerçait certainement à son insu. Partout où il se trouvait, au collège comme ailleurs, il se faisait immédiatement cercle autour de lui. La variété de ses connaissances, l'agrément de sa conversation, ses spirituelles saillies, la poétique expansion de son âme, semblaient tout expliquer. La vertu, au fond, et la sécurité de tout commerce entretenu avec lui, y étaient peut-être pour plus que tout autre chose.

“ Franc, sincère et persévérant dans ses sentiments religieux comme dans tout le reste, notre ami avait été, bien jeune, et n'avait jamais cessé d'être fervent congréganiste, ni même *enfant de chœur*. Grandissant, selon toute probabilité, pour un emploi civil, il était du nombre de ceux qui croient qu'il est bon, en toute carrière, de donner les prémices au Seigneur ; et il aimait encore avec ses dix-huit ans à revêtir la tunique du lévite. La modestie de sa mâle et noble figure fortement charpentée, prenait alors devant l'autel une expression de foi, de douce gravité qui contrastait délicieusement pour ceux qui le connaissaient avec l'expression ouverte et quelquefois un peu joviale de ses traits partout ailleurs.

“ Et pourquoi ne le remarquerions-nous pas ? C'est au pied même de l'autel, occupé de ce qui regardait le service de son Dieu, que la main toujours si douce et si forte de la Providence est venue le saisir pour l'amener miséricordieusement à Elle.

“ C'est le dimanche, 3 mars, que le robuste jeune homme, après avoir longtemps lutté, se trouvait obligé de se retirer avant la fin de l'office et de quitter, hélas ! pour ne plus les revoir, l'autel, le chœur et ce collège qu'il avait tant aimés.

“ Une longue et cruelle maladie, supportée avec la plus invincible patience, a achevé de le sanctifier. Son dernier souffle a été un acte de résignation, d'espérance et d'aspiration vers le ciel.

“ Nous aurons peut-être tout dit en un mot, pour la consolation de ses amis et la nôtre, en rappelant que ce que nous venons de dire dans un pâle abrégé, le Préfet des Etudes du Collège Ste. Marie, le R. P. Lory, dans un discours simple et improvisé, mais touchant et cordial, l'a dit à la face des autels et au pied de la chaire de vérité, à la cérémonie des obsèques. Or, dire devant trois cents élèves qui l'ont connu la veille, sans crainte de trouver dans les cœurs la moindre ombre de contradiction, ce qu'a été un de leurs condisciples et ce qu'ils doivent tâcher d'être eux-mêmes, c'est peut-être le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un jeune homme.

Ce bel éloge fait bien comprendre quel espoir on pouvait légitimement fonder sur un enfant aussi richement doué, et par conséquent quelle est la grandeur de cette perte pour ses vertueux parents. Cependant, dans ces heureuses qualités de l'esprit et du cœur, si éloquemment appréciées, se trouve en même temps que le regret et la douleur, la seule consolation que puisse éprouver, en pareille circonstance, une famille qui, comme celle de l'Honorable Juge, ne cherche le vrai bonheur que là où il est, dans la pratique des vertus.

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à Mr. le Juge Baudry et à sa famille.

ETABLISSEMENT DES SŒURS GRISES DE MONTREAL,

A LA RIVIÈRE MCKENZIE.

La Révde. Sœur Lapointe est sur le point de repartir pour sa chère maison de la Rivière McKenzie. Elle sera accompagnée de la Sr. Daigle et de la Sr. Gauthier. Quoique la plupart de nos Lecteurs connaissent déjà les détails si intéressants donnés par S. G. Mgr. l'Évêque de Montréal sur cette lointaine Mission, dans le Nord-Ouest, nous sommes néanmoins heureux de les reproduire et de les consigner, presque en entier, dans notre Revue.

“ Tout le monde sait que la mission de la Rivière McKenzie fut fondée, il y a quelques années, par les Révérends Pères Oblats.

Personne n'ignore les souffrances de tous genres qu'ont dû supporter ces zélés Missionnaires, pour faire connaître et aimer Dieu dans ces froides et lointaines contrées. Cette mission a été jugée si importante par le St. Siège, que N. S. P. le Pape Pie IX y a nommé un évêque pour la gouverner, avec pouvoir de se choisir un auxiliaire, pour l'aider à cultiver cette mission qui ne présente à la nature que des peines horribles, mais qui est, pour les hommes apostoliques, pleine d'attraits, parce que les âmes y sont plus abandonnées et par conséquent plus exposées à périr éternellement.

Pour assurer de plus en plus le succès de cette mission, Mgr. Faraud a voulu y faire une fondation de Sœurs de la Charité qui feraient, autant que possible, dans ce pays sauvage, les œuvres qu'elles ont coutume de faire dans les pays civilisés. Car, dans ce siècle où la Bienheureuse Vierge Marie a été proclamée Immaculée, il faut qu'il y ait partout de nouveaux apôtres, de Vierges innocentes et pures, qui prêchent à leur manière la Vierge toute puissante qui, dans sa Conception sans tache, a écrasé la tête de l'ancien serpent.

Le choix du digne évêque tomba sur les Sœurs Grises de Montréal... Ces sœurs répondirent avec empressement à cet appel fait à leur dévouement; et cinq d'entr'elles partirent, il y a cinq ans, pour entreprendre cette nouvelle fondation qui les mettait en rapports plus immédiats avec leurs Sœurs de la Rivière Rouge, les unes comme les autres dépendant toujours de la maison-mère de Montréal.

Il se trouve maintenant dans ces immenses pays cinquante sœurs Grises, savoir : trente-deux dans le territoire qui forme l'Archevêché de St. Boniface, et dix-huit dans le Vicariat Apostolique soumis à Mgr. Grandin et à Mgr. Faraud.

Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de cette intéressante fondation, mais de donner quelques-uns des principaux motifs qui peuvent porter les bonnes âmes à la favoriser avec zèle et générosité. Les quelques détails que nous allons donner suffiront, nous l'espérons, pour toucher les cœurs

qui aiment Dieu et le prochain ; car ils feront voir ce que peut, chez des personnes d'un sexe faible, le zèle de la gloire de Dieu et le désir de sauver des âmes créées à son image et rachetées au prix de son sang. Il suffit pour cela d'esquisser rapidement quelques-unes des souffrances plus spécialement attachées à cette mission.

Souffrances du voyage.—Il y a d'ici à la Rivière McKenzie environ 1,500 lieues. Ce long trajet se fait tantôt par eau et tantôt par terre. Il y a à franchir une multitude de lacs, de rapides et de portages. Il faut coucher trois mois à la belle étoile, et par un froid rigoureux, quand le voyage se fait en hiver. On est exposé à mourir de faim, quand on est au bout de ses provisions. Les fatigues qu'il faut endurer lassent souvent les hommes les plus vigoureux ; et à plus forte raison, des femmes accoutumées à la vie régulière des communautés, sont-elles exposées à y succomber

Souffrances du climat et de la température.—Il est facile de se convaincre que dans cette extrême Nord, il fait un froid horrible. On pourra s'en faire quelque idée en faisant attention que nos plus grands froids, qui ne durent guère que quelques jours, sont des froids ordinaires à McKenzie. D'autre part, il s'en faut que l'on soit logé et habillé convenablement pour se mettre à l'abri d'une température si rigoureuse. Dans le cœur de l'hiver, le soleil ne paraît sur l'horizon que durant quatre heures. Il faut donc passer vingt heures sur vingt-quatre dans les épais ténèbres de la nuit. Avec ces longues nuits la vie ne peut être agréable, puisque nécessairement l'on y éprouve des ennuis dont il est impossible de se rendre compte.

Souffrances du régime de vie.—Dans ce pays lointain, il faut passer sa vie à ne manger que du poisson que l'on conserve sans sel ; aussi se gâte-il facilement.

Quand le poisson manque, il faut se procurer à un prix élevé du caribou fumé. On se régale quelques fois avec des flans faits avec des œufs de poisson. L'on fait pour le temps de la disette, des provisions de graines des bois, que l'on fait bouillir, pour en manger afin de ne pas mourir de faim. Si l'on peut ramasser quelques bouts de chandelle, que l'on fait avec la graisse de caribou pour l'usage de la chapelle, l'on s'en sert pour faire des fricassées qui sont pour le pays des mets délicieux. L'on ne connaît pas d'autres assaisonnements, pour donner quelque saveur aux aliments ; et l'on perd tout de bon le goût du pain, parce que l'on n'en fait aucun usage. Enfin il arrive des temps où il faut absolument se passer de manger, parce que le strict nécessaire manque ; mais alors, l'on recourt avec plus de ferveur à la Divine Providence qui ne manque jamais de venir au secours des pauvres affamés. Le trait suivant en est une preuve :

Le Révd. Père chargé de la mission reçut un jour une lettre de Mgr Faraud, du Lac Labiche. Ce saint Evêque sachant combien était petite la provision de nourriture pour l'hiver, était dans de grandes inquiétudes. Dans sa lettre il défendait absolument l'admission de nouveaux orphelins et même priait le Révérend Père d'en renvoyer plutôt que de trop faire souffrir les Missionnaires . . . Il est d'usage chez cette partie de Sauvages Montagnais d'allouer à un homme quatre poissons en un jour et aux femmes deux. Le bon Père dans son embarras se rendit chez les Sœurs

afin de prendre leur avis, bien affligé en pensant qu'on ne pourrait trouver la nourriture de ces pauvres orphelins.

Les Sœurs, à l'unanimité, refusent nettement de renvoyer un seul orphelin. La Sœur Lapointe lui dit que c'était un parti pris; que les femmes ayant droit à deux poissons, elles s'en contenteraient pour elles et leurs chers orphelins. Ces modiques provisions ont en effet suffi pour les Sœurs et leurs pauvres, à l'aide de bien des sacrifices et par les soins de la Divine Providence, qui s'est manifestée d'une manière surprenante.

Souffrances provenant des habitudes sauvages.—Il y a autour de la mission une espèce de petit village, qui se compose de huttes ou cabanes faites avec des piquets, recouverts avec des peaux de cariboux, en forme de cône. Là, règne la malpropreté la plus dégoûtante, avec la vermine qui dévore ce pauvre peuple, et assaillit tous ceux qui se mettent en rapport avec lui. Or, c'est là qu'il faut aller visiter les pauvres et les malades. L'on ne saurait sortir de ces tristes réduits sans être couvert de poux qui vous dévorent.

L'on se réunit pour la messe et les autres exercices religieux dans la chapelle épiscopale, qui est l'église de tout le monde. Elle a 30 pieds de long sur 18 de large et 7 de haut. Il est facile d'imaginer que, dans un aussi petit édifice, la réunion de quatre et cinq cents sauvages rend l'air complètement vicié. L'on y respire donc un odeur insupportable. C'est au point que les prêtres qui y disent la messe paraissent, en quittant l'autel, tout pâles, et vraiment affaiblis. En été c'est quelque chose de pire; car il faut y tenir tout fermé, à cause des légions de maringouins qui épaississent l'air et dévorent ceux qu'ils assiègent avec opiniâtreté. L'on ne peut sortir de ces luttes acharnées qu'avec des yeux enflés et des visages ensanglantés.

Souffrances occasionnées par l'impossibilité de subvenir aux misères spirituelles et corporelles de ce pauvre peuple.—Mais la plus grande souffrance est sans contredit occasionnée par le spectacle de tant de misères qu'il est impossible de secourir. C'est alors que le cœur saigne, quand on voit qu'on ne peut ni loger, ni habiller, ni nourrir de pauvres enfants que l'on pourrait sauver en leur enseignant la Religion, et qui vont périr, parce qu'ils vont tomber dans les mains de nos frères séparés. Car là, comme ailleurs, le loup est à côté du bon pasteur, cherchant à dévorer les brebis que celui-ci ne peut garder sous sa houlette, parce qu'il n'a pas le moyen de subvenir à leur besoins journaliers.

Les Sœurs de McKenzie ne se contentent pas de visiter les malades, elles ont en outre un orphelinat qui compte aujourd'hui 25 orphelins ou orphelines. Elles font, de plus, la classe à quarante élèves. Mais elles en auraient bien davantage, si elles avaient plus de moyens pour les soutenir. Or, ces moyens ne peuvent leur venir que de l'étranger. Car il se passera bien des années avant que le pays puisse leur fournir les choses nécessaires à la vie.

S'il en est ainsi, ne pourrait-on pas espérer que des personnes charitables se chargeraient de faire les frais d'un certain nombre de ces pauvres enfants exposés à toutes les horreurs de la misère, et surtout au malheur de la damnation éternelle. Quelques associations de familles ou de paroisses rendraient cette belle œuvre facile, puisque l'un portant l'autre, avec 25 ou 30 piastres l'on pourrait entretenir un orphelin ou une orpheline. On

pourra juger de l'extrême misère de ces pauvres enfants des bois par les deux traits suivants :

Monseigneur Grandin ayant trouvé un enfant de cinq ans qui était complètement abandonné l'adopta, quoique réduit lui-même à une grande pauvreté. Comme il n'avait personne à qui il pût confier le soin de ce pauvre enfant, il lui fallut se charger de lui rendre lui-même tous les services que de bonnes mères rendent à leurs enfants.....

Une des Sœurs de la Mission de McKenzie se trouvant en voyage à 400 lieues de l'Établissement, on lui confia une petite orpheline de 18 mois qui était abandonnée de tout le monde.

Il lui fallut la transporter à la mission, mais elle n'avait avec elle, pour conduire la barge qu'un enfant de huit à dix ans. N'ayant pour toute nourriture que du caribou fumé, elle était obligée de mâcher ce qu'il fallait faire prendre à cette petite enfant.

Elle fut réduite à couper les habits qu'elle portait sur elle, pour couvrir cette tendre orpheline qui était malade.

Ces sacrifices n'ont pas été sans récompense. Car d'abord ils ont étonné les protestants qui, en apprenant ce fait, se sont écriés qu'il n'y avait que la Religion qui pût inspirer un tel dévouement. En outre cette petite fille par les soins des sœurs, s'est développée d'une manière si extraordinaire qu'elle fait aujourd'hui l'admiration de ceux qui la voient. Elle sait ses prières et les récite d'une manière si touchante que les Sauvages qui l'entendent prier tout haut dans la chapelle, en sont couverts de confusion, voyant qu'ils ne savent pas faire leurs prières aussi bien qu'une enfant si jeune ; et cela les encourage à redoubler d'ardeur pour se faire instruire des devoirs qu'impose la Religion.

Ces détails suffiront sans doute pour toucher les âmes sensibles et charitables et les engager à s'imposer quelques sacrifices pour contribuer à une œuvre si pénible et en même temps si méritoire. Car c'est le propre de la charité de gémir, en mangeant du bon pain et se couvrant de beaux et bons habits chauds, lorsque l'on réfléchit qu'il y a tant de personnes qui souffrent de la faim, qui périssent de froid et de misère, et qui sont exposées à perdre la foi, en tombant entre les mains des ennemis de la Religion. Il y a vraiment de quoi rougir de honte et de confusion en voyant ces ennemis de la Religion faire tant de sacrifices pour s'emparer de ces infortunés Sauvages afin de les élever dans leurs funestes erreurs, et de les y faire persévérer jusqu'à la mort, comme cela est déjà arrivé dans cette Mission éloignée et sans ressources ! Puisse donc la charité catholique prévenir ces malheurs pour l'avenir ! . . . ”

Nous aurions désiré ajouter quelque chose de plus sur l'œuvre si admirable de la Sœur Lapointe ; l'espace nous manque, quoique nous ayons ajouté 8 pages d'*extra* : nous y reviendrons dans le prochain numéro. Nous sommes forcé, par le même motif, de renvoyer un travail très-intéressant sur la Représentation de la Passion de N. S. à Ommergan, dans le Tyrol, et la Notice du Rév. Messire Lefebvre curé de Ste. Geneviève, décédé le 3 de ce mois.

Nos remerciements pour l'envoi du 1er Rapport sur l'Etat de la Police Provinciale de Québec pour 1870 et les lers mois de 1871, et aussi pour le *Supplément de l'Annuaire de Villemarie pour 1872*.